



Bulletin Officiel

N° 4366 Jeudi 30 Mai 2013

— 18^{ème} ANNEE — ISSN 0330-7174

SOMMAIRE

<u>AVIS DE LA BOURSE</u>	
RESULTAT DE L'OFFRE SUR LES ACTIONS DE LA SOCIETE SYPHAX AIRLINES	2-3
<u>COMMUNIQUE DU CME</u>	
HANNIBAL LEASE : PERIODE DE SOUSCRIPTION REPORTEE	4
<u>COMMUNIQUE DE PRESSE</u>	
ADVANCED E TECHNOLOGIES – Ae TECH-	4
GIF FILTER	5
BIAT	5
ONE TECH HOLDING	6-7
<u>AVIS DES SOCIETES</u>	
<u>ASSEMBLEES GENERALES ORDINAIRES ET EXTRAORDINAIRES</u>	
SODIS SICAR	8
BTK	9
TUNISIE LAIT AGE	10
SIAME	11
AeTECH	12
TUNISIE LAIT AGE	12
<u>PROJET DES RESOLUTIONS</u>	
SODIS SICAR	13
<u>RESOLUTIONS ADOPTEES</u>	
GENERALE OBLIG SICAV	14
POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	15
<u>INFORMATIONS POST AGO</u>	
ASSURANCES MAGHREBIA VIE	16-18
<u>AVIS DE PAIEMENT DE DIVIDENDES</u>	
GENERALE OBLIG SICAV	19
POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	19
<u>COURBE DES TAUX</u>	20
<u>VALEURS LIQUIDATIVES DES TITRES OPCVM</u>	21-22
<u>ANNEXE I</u>	
OFFRE A PRIX FERME - OPF - PLACEMENT GARANTI ET ADMISSION AU MARCHE PRINCIPAL DE LA COTE DE LA BOURSE DES ACTIONS LA SOCIETE EURO-CYCLES	
<u>ANNEXE II</u>	
OFFRE A PRIX FERME - OPF - PLACEMENT GARANTI ET ADMISSION AU MARCHE PRINCIPAL DE LA COTE DE LA BOURSE DES ACTIONS LA SOCIETE HANNIBAL LEASE	
<u>ANNEXE III</u>	
ETATS FINANCIERS DEFINITIFS ARRETES AU 31/12/2012	
- ASSURANCES BIAT	
- SOCIETE DE DEVELOPPEMENT ET D'INVESTISSEMENT DU SUD - SODIS SICAR -	
<u>ANNEXE IV</u>	
ETATS FINANCIERS ANNUELS ARRETES AU 31/12/2012	
- FCP SALAMETT CAP	
<u>ANNEXE V</u>	
ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS ARRETES AU 31/03/2013	
- AL HIFADH SICAV	

AVIS DE LA BOURSE

RESULTAT DE L'OFFRE SUR LES ACTIONS DE LA SOCIETE SYPHAX AIRLINES

1- A partir du **mercredi 29 mai 2013**, les 3 000 000 actions anciennes qui composent le capital social actuel de la société SYPHAX AIRLINES, ainsi que les 2 500 000 actions nouvelles émises dans le cadre de l'augmentation du capital, soit un total de **5 500 000** actions de nominal un dinar chacune sont introduites au Marché **Alternatif** de la Cote de la Bourse, avec un cours de **10,000 dinars** par action. Le titre SYPHAX AIRLINES sera négocié avec les caractéristiques suivantes:

- Code ISIN : TN0007560014
- Mnémonique : SPHAX
- Libellé : SYPHAX AIRLINES
- Groupe de cotation : 51 (continu)

Toutefois, le démarrage des négociations sur la totalité des actions de la société SYPHAX AIRLINES sera annoncé par avis de la Bourse de Tunis dès l'achèvement des formalités juridiques de réalisation de l'augmentation de capital.

2- Les taux de satisfaction et de réponse de l'offre globale (OPF & Placement garanti) sont présentés dans le tableau suivant :

OPF & Placement Garanti	Nombre de demandes de souscription retenues	Quantité Demandée et retenue (1)	Offre (2)	Taux de satisfaction (2)/(1)	Taux de réponse en nombre de fois (1)/(2)
Catégorie A	51	70 000	70 000	100,00%	1,0
Catégorie B**	10 438	912 084	442 800	48,55%	2,1
Catégorie C	380	1 565 820	250 000	15,97%	6,3
Catégorie D**	57	1 569 075	1 330 000	84,76%	1,2
Catégorie E*	16	187 200	187 200	100,00%	1,0
Placement Garanti*	7	220 000	220 000	100,00%	1,0
Total OPF	10 949	4 524 179	2 500 000	55,26%	1,8

* Pour la catégorie E et le Placement Garanti : La quantité offerte est ramenée à hauteur de la quantité demandée et retenue.

** Pour les catégories B et D : La quantité offerte est augmentée dans l'ordre par le reliquat non souscrit de la catégorie E et du Placement Garanti successivement de 212 800 et de 1 030 000 actions.

- Suite -

3- La répartition par intermédiaire des quantités offertes dans le cadre de l'offre globale (OPF & Placement Garanti) sur les actions de la société SYPHAX AIRLINES est comme suit :

Intermédiaire	Nombre de souscripteurs retenus	Quantité totale demandée et retenue	Quantité attribuée						Total Attribué
			Catég. A	Catég. B	Catég.C	Catég. D	Catég. E	Pl. Garanti	
AFC	42	6 310		1 890	319				2 209
AMEN INVEST	764	40 826		23 506	2 348				25 854
Attijari Intermé.	342	40 766		9 604	1 275	16 953			27 832
AXIS Bourse	50	46 062		2 901	1 118	16 952	15 000		35 971
BEST Invest	122	13 955		3 811	1 597				5 408
BIAT Capital	108	16 007		4 019	1 278				5 297
BNA Capitaux	402	100 960		11 209	10 652		10 000		31 861
CCF	222	111 501		13 665	8 460		32 000		54 125
CGF	394	36 545		10 170	3 050				13 220
CGI	442	24 146		16 626	319				16 945
FINA Corp.	168	17 639		11 539					11 539
MAC SA	3 155	1 427 153	70 000	112 108	62 314	461 411	50 000	220 000	975 833
MAXULA Bourse	532	82 118		20 578	6 544		13 200		40 322
MCP	7	70		70					70
SBT	7	770		551					551
SCIF	591	35 330		15 506					15 506
SIFIB BH	285	15 697		7 273	1 276				8 549
SOFIGES	328	21 202		9 036	1 691				10 727
TSI	567	24 409		14 130	319		2 000		16 449
Tunisie Valeurs	2 349	2 443 153		151 854	144 965	834 684	65 000		1 196 503
UBCI Finance	14	17 700		894	2 475				3 369
UFI	58	1 860		1 860					1 860
Total général	10 949	4 524 179	70 000	442 800	250 000	1 330 000	187 200	220 000	2 500 000

COMMUNIQUE DU CMF

A la demande de l'intermédiaire introducteur MAC SA et de la société Hannibal Lease émettrice des actions à souscrire dans le cadre de l'augmentation de son capital social, objet de la note d'opération d'Offre à Prix Ferme, de Placement Garanti et d'Admission au Marché Principal de la cote de la Bourse, visée par le CMF en date du 30/04/2013 sous le n°13-0827,

Le CMF porte à la connaissance des intermédiaires en bourse et du public que la période de souscription, initialement prévue du 21/05/2013 au 05/06/2013 inclus, sera reportée du **28/05/2013 au 12/06/2013 inclus**.

2013 - AC - 5

COMMUNIQUE DE PRESSE

Advanced e-Technologies : AeTECH

Siège Social : Z.I Ariana Aéroport 29 rue des Entrepreneurs Charguia II 2035 Tunis

La société Ae TECH informe ses actionnaires et le public que la date de dépôt des candidatures pour le poste d'administrateur représentant les actionnaires minoritaires a été reportée au 03 Juin à midi.

** Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.*

2013 - AS - 432

COMMUNIQUE DE PRESSE

COMMUNIQUE DE PRESSE

Générale Industrielle de Filtration

GIF FILTER SA

Siège Social : GP1 KM 35 – 8030 Grombalia

GIF informe le public qu'il n'a pas été donné suite à l'accord préliminaire signé avec la société SOFIMA FILTER, société établie en Tunisie et faisant partie du groupe Italien UFI Filter.

En conséquence, GIF continuera son activité comme par le passé et libérée de tout engagement de quelque nature que ce soit.

* Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.

2013 - AS - 433

BANQUE INTERNATIONALE ARABE DE TUNISIE

SOCIETE ANONYME AU CAPITAL DE 170.000.000 DE DINARS
SIEGE SOCIAL : 70-72 AVENUE HABIB BOURGUIBA
1000 TUNIS
R.C : B 187 881 996

AVIS AUX ACTIONNAIRES

PRESCRIPTION DES DIVIDENDES BIAT RELATIFS A L'EXERCICE 2007

LA BANQUE INTERNATIONALE ARABE DE TUNISIE porte à la connaissance de ses actionnaires que les dividendes relatifs à l'exercice 2007, mis en paiement à partir du 12 juin 2008, seront frappés par la prescription quinquennale à partir du 12 juin 2013.

2013 - AS - 434

COMMUNIQUE DE PRESSE

ONE TECH HOLDING

Siège Social: Rue Lac Lochness-Imm les Arcades Tour A- Les Berges du Lac –Tunis-Tunisie

APPEL A CANDIDATURE POUR LE POSTE D'ADMINISTRATEUR REPRESENTANT LES ACTIONNAIRES MINORITAIRES

1-Objet:

La Société **ONE TECH HOLDING** s'est engagée, lors de l'introduction de ses actions en bourse de Tunis, à réserver un siège au sein de son conseil d'administration au profit d'un représentant des actionnaires minoritaires.

A cet effet, la société **ONE TECH HOLDING** informe ces actionnaires que la désignation aura lieu par voie d'élection lors de la tenue de la prochaine AGOE en date du 24 juin 2013 à 15 heures à l'Institut arabe des Chefs d'Entreprises (IACE).

2-Conditions de Participation:

Les candidats éligibles à ce poste doivent remplir les conditions suivantes:

- Ne pas être parmi les anciens actionnaires qui détenaient des actions avant l'introduction de la Société au niveau du marché financier;
- Pour les candidats actionnaires, justifier d'une participation ne dépassant pas 0,5% du capital social pour les actionnaires personnes physiques et morales non institutionnels et ne dépassant pas 5% pour les institutionnels;
- Ne pas être dirigeant (PDG, DG, DGA, Administrateur, Gérant...) ou ayant un poste de responsabilité quelconque dans une société concurrente à une des filiales du groupe **ONE TECH** ;
- Ne pas être en contradiction avec les dispositions de l'article 193 du Code des Sociétés Commerciales.

3- Composition du dossier de candidature:

Le dossier de candidature doit contenir les documents suivants:

- Une demande de candidature au nom du Président du Conseil d'Administration de la Société **ONE TECH HOLDING** et une fiche de candidature dûment remplie (Annexe1),
- Une copie de la CIN pour les personnes physique et une copie du registre de commerce pour les personnes morales,
- Un engagement sur l'honneur de ne pas être sous l'interdiction énoncée par les dispositions de l'article 193 du code des sociétés commerciales (Annexe2),
- Un pouvoir dûment signé par la personne morale actionnaire à représenter,
- Pour les candidats actionnaires, une attestation du nombre d'actions de **ONE TECH HOLDING** détenues par le candidat lui-même ou par la personne morale qu'il représente. Cette attestation doit être délivrée par l'intermédiaire agréé administrateur chez lequel les titres détenus sont inscrits en compte, ou par BIAT CAPITAL, intermédiaire agréé mandaté pour la tenue du registre des actionnaires de ONE TECH HOLDING, sis au Boulevard Principal, angle rue Turkana et rue Malaoui, Les Berges du Lac- Tunis,
- Le curriculum vitae détaillé du candidat ou du représentant de la personne morale.

4.- Date limite de dépôt de candidatures:

- Les candidatures doivent être présentées dans une enveloppe fermée libellée au nom du Président du Conseil d'Administration de ONE TECH HOLDING et portant la mention « Ne pas ouvrir/Appel à candidature pour le poste d'administrateur représentant les actionnaires minoritaires » et parvenir par lettre recommandée avec accusé de réception au siège de la société ONE TECH HOLDING située à Rue du Lac Lochness-Imm les Arcades Tour A- Les Berges du Lac 1053-Tunis -Tunisie, au plus tard le 05 Juin 2013 (le cachet de la poste faisant foi).
- La liste des candidatures répondantes aux conditions retenues fera l'objet d'une publication téléchargeable sur le site www.onetech-group.com ainsi que dans deux journaux quotidiens.
- Le dit représentant sera élu, lors de la tenue de l'AGOE du 24 Juin 2013, parmi la liste des candidats retenus, par les actionnaires minoritaires. Les actionnaires majoritaires et les anciens actionnaires s'abstiendront de voter lors de la dite élection.

* Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.

- Suite -

Annexe 1

FICHE DE CANDIDATURE

Nom et Prénom / Raison Sociale :

N° CIN / Registre de Commerce :

Profession / Activité :

Formation académique du candidat personne physique ou du représentant de la personne morale:

Historique en tant qu'administrateur :

Signature

Annexe 2

DECLARATION SUR L'HONNEUR

Je soussigné :

Nom et Prénom / Raison Sociale :

N° CIN / Registre de Commerce :

Demeurant à :

Candidat à l'élection au poste d'administrateur représentant les actionnaires minoritaires au sein du Conseil d'Administration de la société « ONE TECH HOLDING»,
Déclare formellement sur l'honneur ne pas être en contradiction avec les dispositions de l'article 193 du code des sociétés commerciales.

Signature

** Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.*

AVIS DES SOCIETES

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

**SOCIETE DE DEVELOPPEMENT & D'INVESTISSEMENT DU SUD
SODIS-SICAR**

Siège Social : Complexe Commercial & Administratif , rue Mansour ELHOUCHE – 4119 Médenine-

La Société de développement & d'Investissement du Sud « SODIS-SICAR » porte à la connaissance de ses actionnaires que son Assemblée Générale ordinaire se tiendra le jeudi 14 juin 2013 à 10H, à l'hôtel GREEN PALM Zone Touristique Djerba Midoun, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration sur l'activité de la société en 2012 ;
2. Lecture et approbation des états financiers de la société relatifs à l'exercice 2012 ;
3. Lecture des rapports du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2012 ;
4. Quitus aux administrateurs ;
5. Affectation du résultat de l'exercice 2012 ;
6. Renouvellement du mandat du commissaire aux comptes.
7. Approbation des modifications comptables apportées aux capitaux propres d'ouverture.
8. Fixation des jetons de présences.

AVIS DES SOCIETES

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

**Banque Tuniso-Koweitienne
– Groupe BPCE –**

Siège social: 10 bis Avenue Mohamed V - 1001 Tunis

CONVOCATION À LA RÉUNION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

Les Actionnaires de la Banque Tuniso-Koweitienne – Groupe BPCE sont convoqués à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le Jeudi **13 Juin 2013** à 11 heures 30 minutes au siège social, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Rapport d'activité social de la BTK au 31 décembre 2012 ;
2. Rapport des Commissaires aux comptes sur les états financiers sociaux de l'exercice clos au 31/12/2012 ;
3. Approbation des états financiers sociaux de l'exercice clos au 31 décembre 2012 ;
4. Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions visées à l'article 29 de la loi 2001-65 et aux articles 200 et 475 du Code des Sociétés Commerciales ;
5. Approbation des conventions visées à l'article 29 de la loi 2001-65 et aux articles 200 et 475 du Code des Sociétés Commerciales ;
6. Affectation du résultat au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2012 ;
7. Rapport d'activité consolidé de la BTK au 31 décembre 2012 ;
8. Rapport des Commissaires aux comptes sur les états financiers consolidés de l'exercice clos au 31 décembre 2012 ;
9. Approbation des états financiers consolidés de l'exercice clos au 31 décembre 2012 ;
10. Quitus de gestion aux administrateurs ;
11. Indemnités de fonctions aux administrateurs ;
12. Emprunts obligataires ;
13. Pouvoirs pour formalités.

AVIS DES SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE AGO

TUNISIE LAIT

Siège sociale : Centrale Laitière à Sidi Bou Ali Sousse - 4040

Messieurs les Actionnaires de la Société Anonyme Industrielle "TUNISIE-LAIT" sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire le **mardi 11 juin 2013** à 11H au siège social de la Société sis à la Centrale Laitière à Sidi Bou Ali, afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes relatifs à l'exercice 2012.
2. Approbation éventuelle des états financiers de l'exercice 2012
3. Approbation des conventions visées aux articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales.
4. Affectation des résultats de l'exercice 2012.
5. Quitus aux Administrateurs de leur gestion durant l'exercice 2012.
6. Fixation des jetons de présence pour les membres du Conseil d'Administration.
7. Fixation de la rémunération des membres du comité d'audit.
8. Désignation d'un commissaire aux comptes

Les documents se rapportant à l'Assemblée Générale Ordinaire sont mis à la disposition des actionnaires au siège social, durant le délai légal.

AVIS DES SOCIETES**Société Industrielle d'Appareillage
Et De Matériels Electriques – SIAME-**

Siège Social : Zone Industrielle 8030-Grombalia

Messieurs les actionnaires de la Société Industrielle d'Appareillage et de Matériels Electriques "SIAME", sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le Mercredi 19 Juin 2013 à 09 heures au siège de l'Institut Arabe des Chefs d'Entreprises sis à la Maison de L'Entreprise, Angle Avenue Principale, rue du Lac Turkana 1053 les Berges du lac - Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1** - Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de l'exercice 2012;
- 2** - Examen des rapports général et spécial du Commissaire aux Comptes, relatifs à l'exercice clos le 31/12/2012;
- 3** - Lecture et approbation des états financiers, et du rapport d'activité de la «SIAME» relatifs à l'exercice clos le 31/12/2012;
- 4** - Lecture et approbation des conventions réglementées par les dispositions des articles 200 et suivants du code des sociétés commerciales ;
- 5** - Affectation du résultat de l'exercice 2012;
- 6** - Examen du rapport d'activité du groupe SIAME
- 7** - Lecture et approbation des états financiers consolidés du groupe «SIAME» relatifs à l'exercice clos le 31/12/2012;
- 8** - Examen du rapport du commissaire aux comptes sur les états financiers consolidés du groupe «SIAME» arrêtés au 31/12/2012;
- 9** - Quitus aux administrateurs de la Société pour leur gestion au titre de l'exercice 2012;
- 10** - Fixation des jetons de présence à allouer aux administrateurs au titre de l'exercice 2012;
- 11** - Désignation d'un commissaire aux comptes/ Renouvellement du mandat du commissaire Aux Comptes ;
- 12** - Informations sur les éventuels franchissements de seuil et le déroulement de l'opération de rachat d'actions.

AVIS DES SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

Advanced e-Technologies : AeTECH

Siège Social : Z.I Ariana Aéroport 29 rue des Entrepreneurs Charguia II 2035 Tunis

Messieurs les actionnaires de la Société Advanced e Technologies "AeTECH" sont convoqués à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le 05 juin 2013 à 10h.30mn à l'Institut Arabe des Chefs d'Entreprise (IACE) – Angle avenue principale, rue du lac Tukrana – 1053 – les berges du lac Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture du rapport du conseil d'administration et présentation des états financiers de l'exercice 2012,
2. Lecture des rapports du commissaire aux comptes relatifs aux comptes de 2012,
3. Approbation, s'il y a lieu, du rapport du conseil d'administration et des états financiers de 2012,
4. Approbation, s'il y a lieu, des opérations et conventions régies par les articles 200, 475 et suivants du code des sociétés commerciales,
5. Affectation des résultats de l'exercice 2012,
6. Fixation du montant des jetons de présence,
7. Quitus aux administrateurs,
8. Désignation des administrateurs, y compris celui représentant les petits porteurs,
9. Désignation du commissaire aux comptes,

Les documents relatifs à cette Assemblée sont tenus à la disposition des actionnaires au Siège de la Société Advanced e Technologies "AeTECH" sise au Z.I Ariana - Aéroport, 29 rue des Entrepreneurs La Charguia II 2035 Tunis.

2013 - AS - 404

AVIS DES SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE AGE

TUNISIE LAIT

Siège sociale : Centrale Laitière à Sidi Bou Ali Sousse - 4040

Messieurs les Actionnaires de la Société Anonyme Industrielle "TUNISIE-LAIT" sont convoqués en Assemblée Générale Extraordinaire le **mardi 11 juin 2013** à 12H au siège social de la Société sis à la Centrale Laitière à Sidi Bou Ali, afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1) Changement de dénomination sociale
- 2) Mise à jour de certains articles des statuts de la société conformément à la réglementation en vigueur et approbation du texte des statuts mis à jour.
- 3) Délégation de pouvoirs pour accomplissement des formalités

Les documents se rapportant à l'Assemblée Générale Extraordinaire sont mis à la disposition des actionnaires au siège social, durant le délai légal.

2013 - AS - 422

AVIS DES SOCIETES

Projet des résolutions

SOCIETE DE DEVELOPPEMENT & D'INVESTISSEMENT DU SUD

-SODIS-SICAR -

Siège Social : Complexe Commercial & Administratif , rue Mansour ELHOUCHE – 4119 Médenine-

Projet des résolutions qui sera soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en date du 14 juin 2013.

PREMIERE RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'Administration et du rapport général du Commissaire aux comptes, approuve le rapport du Conseil d'Administration ainsi que les états financiers relatifs à l'exercice 2012.

Cette résolution, mise au vote, est adoptée à

DEUXIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire prend acte du rapport spécial du Commissaire aux comptes relatif à l'exercice 2012 conformément aux dispositions des articles 200 et 475 du Code des sociétés commerciales et approuve les conventions mentionnées.

Cette résolution, mise au vote, est adoptée à

TROISIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire donne quitus définitif et sans réserve aux administrateurs pour leur gestion de l'exercice 2012.

Cette résolution, mise au vote, est adoptée à

QUATRIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire approuve l'affectation du résultat déficitaire de l'exercice 2012 tel que proposé ci-après par le Conseil d'Administration :

Résultat net de l'exercice 2012 :	- 179.577,567 dinars.
Amortissement réputés différés :	- 55.162,572 dinars.
Résultat déficitaire de l'exercice 2012 :	- 124.414,995 dinars.

Cette résolution, mise au vote, est adoptée à

CINQUIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire approuve les modifications comptables apportées aux capitaux propres d'ouverture pour un montant de 1.585.993 dinars et affectés parmi les résultats reportés. Ce montant correspond à l'impôt en principal dû suite au redressement fiscal relatif aux exercices 1995 et 1996.

Cette résolution, mise au vote, est adoptée à

SIXIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire fixe à 3.750 dinars le montant des jetons de présence à allouer pour chaque membre du Conseil d'Administration au titre de l'exercice 2012, soit un montant net d'impôt de 3.000 dinars par Administrateur.

Cette résolution, mise au vote, est adoptée à

SEPTIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire, décide de renouveler le mandat du Commissaire aux comptes actuel, Monsieur Ayadi Bouguerba, membre de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie pour une période de trois années prenant fin à la date de l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura à statuer sur l'exercice 2015.

Cette résolution, mise au vote, est adoptée à

HUITIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire confère tous pouvoirs au représentant légal de copies ou d'extraits des présents à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Cette résolution, mise au vote, est adoptée à

AVIS DES SOCIETES

RESOLUTIONS ADOPTEES

GENERALE OBLIG SICAV

Société d'Investissement à Capital Variable
Siège social: 16, avenue Jean Jaurès – 1001 Tunis

Résolutions adoptées par l'Assemblée Générale Ordinaire du 29 mai 2013

PREMIERE RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir procédé à la lecture du rapport du Conseil d'Administration et des rapports du Commissaires aux Comptes relatifs à l'exercice 2012, approuve le bilan et les états financiers arrêtés au 31 décembre 2012. Elle donne quitus entier et sans réserve aux administrateurs pour leur gestion de l'exercice 2012.

Adoptée à l'unanimité

DEUXIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire décide l'affectation des sommes distribuables de l'exercice 2012, soit : 550 642,743 dinars majorées du report à nouveau de l'exercice 2011, soit : 41,216 dinars, telle qu'elle lui a été proposée par le Conseil d'Administration.

Aussi le total des sommes distribuables pour l'exercice 2012 s'élève à 550 683,959 dinars, et sera réparti comme suit :

- 550 641,840 dinars en dividendes (soit **3,395** dinars par action)
- 42,119 dinars en report à nouveau

Adoptée à l'unanimité

TROISIEME RESOLUTION :

Le dividende sera mis en paiement à compter du **30 Mai 2013**

Adoptée à l'unanimité

QUATRIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire donne pouvoir au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès verbal de la présente Assemblée pour accomplir les formalités nécessaires.

Adoptée à l'unanimité

AVIS DES SOCIETES

RESOLUTIONS ADOPTEES

POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT
Société d'Investissement à Capital Variable
Siège social : Rue Hédi Nouira 1030 Tunis

Résolutions adoptées par l'Assemblée Générale Ordinaire tenue le 28 mai 2013

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration et après avoir entendu lecture des rapports général et spécial du Commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2012, approuve le rapport du conseil d'administration, les états financiers arrêtés au 31/12/2012 tels qu'ils sont présentés et les conventions et les opérations conclues au sens des dispositions des articles 200 et 475 du Code des Sociétés Commerciales.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne quitus entier, définitif et sans réserve aux membres du Conseil d'Administration pour leur gestion de l'exercice 2012.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire approuve la proposition du Conseil d'Administration relative à l'affectation du résultat de l'exercice clos le 31/12/2012, comme suit :

	En DT
Résultat d'exploitation de l'exercice 2012	1 493 582,712
Régularisation du résultat d'exploitation	325 319,312
Sommes distribuables de l'exercice 2012	1 818 902,024
Report à nouveau - Exercice 2011	284,084
Dividendes	1 818 700,489
Report à nouveau - Exercice 2012	485,619

Elle décide, en conséquence, de fixer le dividende de l'exercice 2012 à **3,517 dinars net par action** et d'affecter le reliquat, soit 485,619 dinars au compte report à nouveau.

La date de mise en paiement est fixée au **31 mai 2013**.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire renouvelle, pour une durée de trois ans expirant à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2015, les mandats des Administrateurs suivants :

- L'Office National des Postes représenté par quatre membres :
 - ✓ Monsieur Nabil El Madani
 - ✓ Monsieur Fraj Belaiba
 - ✓ Madame Sihem Bennour
 - ✓ Monsieur Chokri Mehdi
- La Banque de l'Habitat représentée par Monsieur Nejjib Ben Abdallah
-
- La SIFIB-BH représentée par Monsieur Lamine Rezgui

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire prend acte de la décision du conseil d'administration de la POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT tenu en date du 11 avril 2013 concernant le renouvellement du mandat du commissaire aux comptes pour le cabinet Samir Labidi représenté par Monsieur Samir Labidi pour une durée de 3 exercices expirant à l'issue de l'assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2015.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire donne tous les pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal pour faire tous dépôts ou publications nécessaires.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

AVIS DES SOCIETES

INFORMATIONS POST AGO**ASSURANCES MAGHREBIA VIE S.A**

Siège social : 24, rue du Royaume d'Arabie Saoudite-1002 TUNIS

Suite à la réunion de son Assemblée Générale Ordinaire en date du 27 mai 2013, la Société Assurances MAGHREBIA VIE publie ci-dessous :

- ♦ Les résolutions adoptées,
- ♦ Le bilan après affectation du résultat comptable,
- ♦ L'état d'évolution des capitaux propres.

1. Les résolutions adoptées :**Première Résolution :**

« APRES AVOIR ENTENDU LA LECTURE DU RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR L'EXERCICE 2012, L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE APPROUVE LE RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DANS SON INTEGRALITE AINSI QUE LES ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2012 TELS QU'ILS LUI ONT ETE PRESENTES ET DONNE QUITUS ENTIER SANS RESERVE AUX ADMINISTRATEURS POUR LEUR GESTION AU TITRE DE L'EXERCICE 2012. »

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

Deuxième Résolution :

« L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE, APRES AVOIR ENTENDU LA LECTURE DU RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIF A L'EXERCICE 2012, ENTRANT DANS LE CADRE DES ARTICLES 200 ET 475 DU CODE DES SOCIETES COMMERCIALES, PREND ACTE DE CE RAPPORT DANS SON INTEGRALITE ET APPROUVE TOUTES LES OPERATIONS QUI Y SONT CITEES. »

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

Troisième Résolution :

« L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE APPROUVE L'AFFECTION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2012, TELLE QUE PROPOSEE PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION COMME SUIT :

Bénéfice de l'exercice :	2 582 346,108 DT
+ Report à Nouveau Antérieur :	1 654 898,850 DT
Premier Reliquat :	4 237 244,958 DT
- Réserve Légale :	211 862,248 DT
Deuxième Reliquat :	4 025 382,710 DT
- Réserves pour Réinvestissements Exonérés :	770 000,000 DT
Troisième Reliquat :	3 255 382,710 DT
- Autres Réserves (Fonds social) :	55 000,000 DT
Quatrième Reliquat :	3 200 382,710 DT
- Dividendes	700 000,000 DT
- Report à nouveau	2 500 382,710 DT»

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE FIXE PAR AILLEURS LA DATE DE DISTRIBUTION DES DIVIDENDES RELATIFS A L'EXERCICE 2012 A PARTIR DU 1er AOUT 2013. »

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

Quatrième Résolution :

« L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE, RATIFIE LA COOPTATION PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATI LORS DE SA SEANCE DU 26 MARS 2013, DE MADAME SONIA TRABELSI EPOUSE GOULET EN QUAL D'ADMINISTRATEUR DE LA COMPAGNIE EN REMPLACEMENT DE FEU ABDELMONEEM TRABELSI POUR RESTANT DE SON MANDAT. »

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

Cinquième Résolution :

« L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE, DECIDE DE FIXER LE MONTANT DES JETONS DE PRESENCE PO L'EXERCICE 2012 A MILLE DEUX CENTS CINQUANTE DINARS (1250 DT) BRUTS PAR ADMINISTRATEUR.»

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

Sixième Résolution :

« L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DONNE TOUS POUVOIRS AU PORTEUR D'UN EXTRAIT DU PRESE PROCES VERBAL POUR EFFECTUER TOUS DEPOTS ET REMPLIR TOUTES FORMALITES LEGALES. »

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

2 - Le bilan après affectation du résultat :

BILAN AU 31/12/2012

(chiffres arrondis en dinars)

ACTIFS	NOTES	EXERCICE 2012			EXERCICE 2011
		Montant brut	Amortissements et provisions	Montant net au 31/12/2012	Montant net
ACTIES INCORPORELS	3.1				
Logiciels et autres actifs incorporels		191 003	189 955	1 047	24 686
		191 003	189 955	1 047	24 686
ACTIES CORPORELS D'EXPLOITATION	3.2				
Mobilier de bureau, Matériel Informatique & Matériel de transport		348 354	157 396	190 958	209 211
		348 354	157 396	190 958	209 211
PLACEMENTS	3.3				
Terrains et constructions hors exploitation					
Placements dans les entreprises liées et participations	3.3.1	1 770 133	702 664	1 067 469	1 111 723
Parts dans des entreprises liées	3.3.2	3 117 815	26 402	3 091 414	3 053 731
Actions et autres titres à revenu variable	3.3.3	13 564 818	579 495	12 985 323	10 673 930
Obligations et autres titres à revenu fixe	3.3.4	110 019 794		110 019 794	87 471 344
Avances sur Police vie		746 949		746 949	740 835
Créances pour espèces déposées auprès des entreprises cédantes	3.3.5	355 425		355 425	250 839
Placements représentant les provisions techniques des contrats en unités de compte	3.3.6	8 040 946		8 040 946	8 018 331
		137 615 880	1 308 561	136 307 319	111 320 731
PART DES RÉASSUREURS DANS LES PROVISIONS TECHNIQUES	3.4				
Provisions mathématiques	3.4.2	257 318		257 318	74 119
Provision pour sinistres à payer	3.4.4	487 397		487 397	378 179
		744 715		744 715	452 298
CRÉANCES	3.5				
Créances nées d'opérations d'assurances directe	3.5.1				
Autres créances nées d'opérations d'assurances directe					
Primes à recevoir	3.5.2	2 040 846		2 040 846	1 859 817
Primes à annuler	3.5.3	-18 099		-18 099	-33 347
Autres créances diverses	3.5.4	153 390	71 274	82 116	72 954
Créances nées d'opérations de réassurance					
Comptes courants des cédantes		694 596		694 596	2 104 539
Autres créances					
Etat, organismes de sécurité sociale, collectivités publiques	3.5.5	1 621 002		1 621 002	1 279 117
Débiteurs divers	3.5.6	287 283		287 283	2 019 173
		4 779 018	71 274	4 707 743	7 302 254
AUTRES ÉLÉMENTS D'ACTIFS	3.6				
Valeurs à l'encaissement	3.6.1	1 369 286		1 369 286	761 306
Avoirs en banques, CCP et caisses	3.6.2	3 993 875		3 993 875	5 063 263
Intérêts et loyers acquis non échus	3.6.3	4 768 924		4 768 924	4 081 905
Autres comptes de régularisation	3.6.4	213 951		213 951	102 823
		10 346 036		10 346 036	10 009 296
TOTAL DES ACTIFS		154 025 006	1 727 186	152 297 819	129 318 477

BILAN AU 31/12/2012*(chiffres arrondis en dinars)*

CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS	NOTES	31/12/2012	31/12/2011
<u>CAPITAUX PROPRES</u>	4.1		
Capital social		10 000 000	10 000 000
Réserve Légale		455 063	243 200
Autres Réserves		955 029	900 106
Autres capitaux propres		2 731 306	1 961 306
Résultats reportés		2 500 383	1 654 899
Total capitaux propres après affectation		16 641 780	14 759 511
<u>PASSIFS</u>			
<u>PROVISIONS TECHNIQUES BRUTES</u>	4.2.1		
Provisions mathématiques	4.2.1.1	112 363 576	95 100 986
Provisions pour frais de gestion	4.2.1.2	1 416 702	1 216 312
Provisions pour sinistres	4.2.1.3	8 268 678	7 121 939
Provisions pour participations aux bénéfices et ristournes	4.2.1.4	769 485	510 259
Provisions pour égalisation	4.2.1.5	550 000	300 000
Provisions pour contrats en unités de comptes	4.2.1.6	8 040 946	8 018 331
		131 409 388	112 267 827
<u>DETTES POUR DÉPÔTS EN ESPECES RECUS DES CESSIONNAIRES</u>	4.2.2	573 365	263 652
<u>AUTRES DETTES</u>	4.2.3		
Dettes nées d'opérations d'assurance directe	4.2.3.1	421 111	176 482
Dettes nées d'opérations de réassurance	4.2.3.2	377 595	408 418
Etat,organismes de sécurité sociale, collectivités publiques	4.2.3.3	229 683	215 530
Crediteurs divers	4.2.3.4	1 836 229	634 138
		2 864 618	1 434 569
<u>AUTRES PASSIFS</u>	4.2.4		
Comptes de régularisation Passif	4.2.4.1	808 668	592 918
		808 668	592 918
TOTAL DES PASSIFS		135 656 039	114 558 965
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS		152 297 819	129 318 477

2 - L'état d'évolution des capitaux propres :

DESIGNATION	Capital	Réserve pour réinvesti exonéré	Réserve légale	Primes liées au capital	Résultats reportés	Réserves facultatives	Autres réserves	résultat de l'exercice	TOTAL Capitaux propres
Solde au 31/12/12 avant affectation	10 000 000,000	1 229 344,986	243 200,496	731 960,706	1 654 898,850	100 028,762	800 000,000	2 582 346,106	17 341 779,912
Réserves légales	-	-	211 862,248	-	-	-	-	- 211 862,248	-
Résultats reportés	-	-	-	-	845 483,860	-	-	- 845 483,860	-
Dividendes distribués	-	-	-	-	-	-	-	- 700 000,000	- 700 000,000
Réserves spéciales de réinvestissement	-	770 000,000	-	-	-	-	-	- 770 000,000	-
Réserves pour Fonds Social						55 000,000	-	-	
Solde au 31/12/12 après affectation	10 000 000,000	1 999 344,986	455 062,746	731 960,706	2 500 382,710	155 028,762	800 000,000	55 000,000	16 641 779,912

AVIS DES SOCIETES

AVIS DE PAIEMENT DE DIVIDENDES

GENERALE OBLIG SICAV
Société d'Investissement à Capital Variable
Siège social: 16, avenue Jean Jaurès – 1001 Tunis

L'Assemblée Générale Ordinaire de la GENERALE OBLIG SICAV, tenue le 29 mai 2013, a décidé de mettre en paiement au titre de l'exercice 2012 un dividende de :

3,395 dinars par action, net d'impôt.

Ce dividende est payable à partir du **30 mai 2013** aux guichets de la Compagnie Générale d'Investissement – CGI, au 16, Avenue Jean Jaurès à Tunis.

Il est réservé aux actionnaires la faculté de réinvestir en actions GENERALE OBLIG SICAV le montant de ce dividende dès sa mise en paiement.

2013 - AS - 443

POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT
Société d'investissement à capital variable
Siège social : Rue Hédi Nouria - 1030 Tunis

En application de la décision de son Assemblée Générale Ordinaire du 28 mai 2013, **POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT** informe ses actionnaires qu'elle met en paiement au titre de l'exercice 2012 un dividende par action de :

3,517 dinars net

Les dividendes seront portés à partir du **vendredi 31 mai 2013** au crédit des comptes courants postaux ou bancaires des actionnaires concernés.

Il est réservé aux actionnaires la faculté de réinvestir en actions POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT le montant de ce dividende, dès sa mise en paiement.

2013 - AS - 444

AVIS

COURBE DES TAUX DU 30 MAI 2013

Code ISIN	Taux du marché monétaire et Bons du Trésor	Taux actuariel (existence d'une adjudication) ^[1]	Taux interpolé	Valeur (pied de coupon)
	Taux moyen mensuel du marché monétaire	4,765%		
TN0008002727	BTC 52 SEMAINES 18/06/2013		4,760%	
TN0008002743	BTC 52 SEMAINES 16/07/2013		4,752%	
TN0008002784	BTC 52 SEMAINES 24/09/2013		4,733%	
TN0008000200	BTA 7 ans "6,1% 11 octobre 2013"		4,728%	1 004,551
TN0008002792	BTC 52 SEMAINES 22/10/2013		4,725%	
TN0008002800	BTC 52 SEMAINES 26/11/2013		4,715%	
TN0008002826	BTC 52 SEMAINES 28/01/2014		4,698%	
TN0008002834	BTC 52 SEMAINES 25/03/2014		4,682%	
TN0008000143	BTA 10 ans " 7,5% 14 Avril 2014 "		4,677%	1 023,451
TN0008002859	BTC 52 SEMAINES 20/05/2014	4,667%		
TN0008000127	BTA 12 ans " 8,25% 9 juillet 2014 "		4,705%	1 037,287
TN0008000184	BTA 10 ans " 7% 9 février 2015"		4,869%	1 033,599
TN0008000309	BTA 4 ans " 5% octobre 2015"		5,057%	998,476
TN0008000267	BTA 7 ans " 5,25% mars 2016"		5,172%	1 001,620
TN0008000218	BTZc 11 octobre 2016		5,336%	
TN0008000325	BTA 4 ans " 5,25% décembre 2016"	5,383%		995,350
TN0008000234	BTA 10 ans "6,75% 11 juillet 2017"		5,604%	1 040,773
TN0008000317	BTA 7 ans " 5,5% octobre 2018"	6,084%		973,394
TN0008000242	BTZc 10 décembre 2018		6,092%	
TN0008000275	BTA 10 ans " 5,5% mars 2019"		6,105%	970,815
TN0008000226	BTA 15 ans "6,9% 9 mai 2022"		6,271%	1 041,725
TN0008000291	BTA 12 ans " 5,6% août 2022"	6,284%		952,757

^[1] L'adjudication en question ne doit pas être vieille de plus de 2 mois pour les BTA et 1 mois pour les BTCT.

Conditions minimales de prise en compte des lignes :

- Pour les BTA : Montant levé 10 millions de dinars et deux soumissionnaires,
- Pour les BTCT : Montant levé 10 millions de dinars et un soumissionnaire.

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	VL au 31/12/2012	VL antérieure	Dernière VL			
OPCVM DE CAPITALISATION								
<i>SICAV OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION</i>								
1 TUNISIE SICAV	TUNISIE VALEURS	20/07/92	143,490	145,223	145,235			
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>								
2 FCP SALAMETT CAP	AFC	02/01/07	12,612	12,782	12,783			
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>								
3 FCP MAGHREBIA PRUDENCE	UFI	23/01/06	1,296	1,315	1,315			
35,569								
4 SICAV AMEN	AMEN INVEST	01/10/92	35,081	35,592	35,596			
5 SICAV PLUS	TUNISIE VALEURS	17/05/93	47,709	48,443	48,447			
6 FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	AXIS GESTION	02/04/08	165,014	161,469	162,109			
7 FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	AXIS GESTION	02/04/08	578,242	562,932	565,072			
8 FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MAXULA BOURSE	15/10/08	128,896	122,844	123,775			
9 FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE	MAXULA BOURSE	15/10/08	123,727	123,837	123,975			
10 FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE	MAXULA BOURSE	15/10/08	116,624	117,241	117,411			
11 FCP MAXULA STABILITY	MAXULA BOURSE	18/05/09	113,323	112,908	113,109			
12 FCP INDICE MAXULA	MAXULA BOURSE	23/10/09	87,981	87,065	87,384			
13 FCP KOUNOUZ	TSI	28/07/08	140,483	136,952	137,276			
14 FCP VALEURS AL KAOUTHER	TUNISIE VALEURS	06/09/10	102,674	99,886	100,885			
15 FCP VALEURS MIXTES	TUNISIE VALEURS	09/05/11	105,730	108,069	108,040			
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>								
16 FCP CAPITALISATION ET GARANTIE	ALLIANCE ASSET MANAGEMENT	30/03/07	1 313,441	1 319,273	1 325,275			
17 FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	AXIS GESTION	05/02/04	2 306,497	2 254,420	2 269,625			
18 FCP AMEN PERFORMANCE	AMEN INVEST	01/02/10	107,249	103,459	106,434			
19 FCP OPTIMA	BNA CAPITAUX	24/10/08	103,406	100,436	101,107			
20 FCP SECURITE	BNA CAPITAUX	27/10/08	120,766	120,651	120,982			
21 FCP FINA 60	FINACORP	28/03/08	1 190,742	1 189,896	1 191,844			
22 FCP CEA MAXULA	MAXULA BOURSE	04/05/09	127,271	121,856	124,712			
23 AIRLINES FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	16/03/09	15,247	15,042	15,426			
24 FCP VALEURS QUIETUDE 2014	TUNISIE VALEURS	23/03/09	5 923,437	5 974,681	6 017,414			
25 FCP VALEURS QUIETUDE 2017	TUNISIE VALEURS	01/10/12	5 000,000	5 044,534	5 074,426			
26 FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	UFI	23/01/06	2,223	2,152	2,219			
27 FCP MAGHREBIA MODERE	UFI	23/01/06	1,901	1,871	1,908			
28 FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	UFI	15/09/09	1,201	1,081	1,135			
OPCVM DE DISTRIBUTION								
Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	Dernier dividende		VL au 31/12/2012	VL antérieure	Dernière VL	
			Date de paiement	Montant				
<i>SICAV OBLIGATAIRES</i>								
29 SANADETT SICAV	AFC	01/11/00	07/05/13	3,201	107,250	105,641	105,650	
30 AMEN PREMIERE SICAV	AMEN INVEST	02/10/95	15/04/13	3,487	104,162	102,060	102,069	
31 AMEN TRESOR SICAV	AMEN INVEST	10/05/06	02/04/13	3,398	105,267	103,335	103,345	
32 ATTJARI OBLIGATAIRE SICAV	ATTJARI GESTION	01/11/00	27/05/13	3,896	102,466	100,251	100,262	
33 TUNISO-EMIRATIE SICAV	AUTO GEREE	07/05/07	27/05/13	3,715	103,164	101,084	101,095	
34 SICAV AXIS TRÉSORERIE	AXIS GESTION	01/09/03	28/05/13	3,393	106,613	104,721	104,730	
35 PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	BNA CAPITAUX	06/01/97	28/05/12	3,881	103,696	105,392	105,403	
36 SICAV TRESOR	BIAT ASSET MANAGEMENT	03/02/97	02/05/13	3,874	103,579	101,241	101,251	
37 SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	BIAT ASSET MANAGEMENT	16/04/07	02/05/13	3,800	104,035	101,812	101,822	
38 MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV	CGF	12/11/01	24/05/13	3,501	105,393	103,316	103,326	
39 GENERALE OBLIG SICAV	CGI	01/06/01	30/05/13	3,395	101,616	103,084	99,699	
40 CAP OBLIG SICAV	COFIB CAPITAL FINANCE	17/12/01	18/03/13	3,765	103,937	101,803	101,812	
41 FINA O SICAV	FINACORP	11/02/08	30/05/13	3,316	103,745	105,195	101,888	
42 INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	UIB FINANCE	07/10/98	30/04/13	3,383	106,429	104,502	104,512	
43 FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	MAC SA	20/05/02	18/04/13	3,590	105,458	103,346	103,356	
44 MAXULA PLACEMENT SICAV	MAXULA BOURSE	02/02/10	29/05/13	2,823	102,929	101,364	101,372	
45 SICAV RENDEMENT	SBT	02/11/92	29/03/13	3,320	102,350	100,415	100,424	
46 UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	SCIF	16/10/00	29/05/13	3,435	104,217	102,364	102,374	
47 SICAV BH OBLIGATAIRE	SIFIB-BH	10/11/97	30/05/13	3,878	102,401	104,023	100,156	
48 POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANI	SIFIB BH	06/07/09	09/05/12	3,356	103,370	104,849	104,857	
49 MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	05/06/08	29/05/13	3,124	104,285	102,437	102,445	
50 SICAV L'ÉPARGNANT	STB MANAGER	20/02/97	27/05/13	3,866	102,367	100,108	100,119	
51 AL HIFADH SICAV	TSI	15/09/08	24/04/13	3,746	103,800	101,484	101,494	
52 SICAV ENTREPRISE	TUNISIE VALEURS	01/08/05	25/05/12	3,274	104,521	105,837	105,846	
53 UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	UBCI FINANCE	15/11/93	24/05/13	3,283	101,942	100,096	100,106	

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

FCP OBLIGATAIRES - VL QUOTIDIENNE								
54	FCP SALAMMEIT PLUS	AFC	02/01/07	30/04/13	0,314	10,458	10,289	10,290
55	FCP AXIS AAA	AXIS GESTION	10/11/08	21/05/13	3,945	103,310	100,821	100,830
56	FCP HELION MONEO	HELION CAPITAL	31/12/10	24/05/13	3,570	103,455	101,359	101,369
FCP OBLIGATAIRES - VL HEBDOMADAIRE								
57	AL AMANAH OBLIGATAIRE FCP	CGF	25/02/08	24/05/13	3,655	101,079	102,512	98,989
SICAV MIXTES								
58	ARABIA SICAV	AFC	15/08/94	07/05/13	0,702	70,832	68,080	68,118
59	ATTIJARI VALEURS SICAV	ATTIJARI GESTION	22/03/94	27/05/13	2,216	150,572	147,998	148,964
60	ATTIJARI PLACEMENTS SICAV	ATTIJARI GESTION	22/03/94	27/05/13	18,410	1493,097	1473,300	1482,520
61	SICAV PROSPERITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	25/04/94	02/05/13	2,394	111,725	108,480	108,777
62	SICAV OPPORTUNITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	01/11/01	02/05/13	1,633	110,651	107,582	107,973
63	SICAV BNA	BNA CAPITAUX	08/12/93	28/05/12	0,828	87,724	87,122	87,378
64	SICAV SECURITY	COFIB CAPITAL FINANCE	26/07/99	18/03/13	0,386	16,757	16,676	16,678
65	SICAV CROISSANCE	SBT	27/11/00	29/03/13	3,907	269,423	270,922	271,033
66	SICAV BH PLACEMENT	SIFIB-BH	22/09/94	30/05/13	0,870	39,445	37,953	37,230
67	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	01/03/06	25/05/12	5,701	2 463,959	2 389,781	2 412,940
68	SICAV L'INVESTISSEUR	STB MANAGER	30/03/94	16/05/13	1,476	78,374	76,773	77,178
69	SICAV AVENIR	STB MANAGER	01/02/95	14/05/13	1,136	58,043	56,572	56,772
70	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	UBCI FINANCE	01/02/99	24/05/13	0,958	99,438	100,887	100,863
71	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	UBCI FINANCE	17/05/99	24/05/13	1,219	111,271	112,070	111,965
72	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	UBCI FINANCE	10/04/00	01/06/12	0,331	99,761	101,916	101,718
FCP MIXTES - VL QUOTIDIENNE								
73	FCP IRADETT 20	AFC	02/01/07	30/04/13	0,226	11,554	11,344	11,347
74	FCP IRADETT 50	AFC	02/01/07	30/04/13	0,138	12,456	12,108	12,132
75	FCP IRADETT 100	AFC	02/01/07	31/05/12	0,175	15,426	14,834	14,910
76	FCP IRADETT CEA	AFC	02/01/07	30/04/13	0,266	15,221	14,524	14,637
77	ATTIJARI FCP CEA	ATTIJARI GESTION	30/06/09	27/05/13	0,268	12,161	11,799	11,902
78	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	27/05/13	0,086	10,731	10,611	10,673
79	ATTIJARI FCP HARMONIE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	27/05/13	0,140	10,515	10,431	10,456
80	ATTIJARI FCP SERENITE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	27/05/13	0,199	10,686	10,560	10,574
81	BNAC PROGRÈS FCP	BNA CAPITAUX	03/04/07	28/05/13	1,346	123,670	125,071	125,265
82	BNAC CONFIANCE FCP	BNA CAPITAUX	03/04/07	28/05/13	1,196	125,225	126,385	126,459
83	FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS	CGF	14/06/11	24/05/13	0,110	10,509	10,282	10,349
84	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	STB MANAGER	08/09/08	02/05/13	0,923	111,016	106,579	107,102
85	FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	04/06/07	25/05/12	0,181	19,855	20,419	20,497
86	FCP AL IMTIEZ	TSI	01/07/11	-	-	86,962	82,697	82,829
87	FCP AFEK CEA	TSI	01/07/11	-	-	88,458	84,886	85,081
88	TUNISIAN PRUDENCE FUND	UGFS-NA	02/01/12	24/05/13	1,545	96,633	97,091	97,158
89	BIATCAPITAL CROISSANCE FCP	BIATCAPITAL	17/09/12	-	-	96,431	96,441	96,898
90	BIATCAPITAL EQUILIBRE FCP	BIATCAPITAL	17/09/12	-	-	97,381	97,738	98,621
91	BIATCAPITAL PRUDENCE FCP	BIATCAPITAL	17/09/12	-	-	96,659	98,567	98,666
FCP MIXTES - VL HEBDOMADAIRE								
92	FCP AMEN PREVOYANCE	AMEN INVEST	01/02/10	24/04/13	2,328	98,265	94,990	96,744
93	FCP AMEN CEA	AMEN INVEST	28/03/11	24/04/13	0,251	110,268	100,213	105,223
94	FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	BIAT ASSET MANAGEMENT	15/01/07	02/05/13	2,992	136,191	126,217	129,110
95	AL AMANAH ETHICAL FCP	CGF	25/05/09	24/05/13	0,064	10,883	10,398	10,501
96	AL AMANAH EQUITY FCP	CGF	25/02/08	24/05/13	0,934	117,185	113,702	114,393
97	AL AMANAH PRUDENCE FCP	CGF	25/02/08	24/05/13	2,167	116,684	116,851	115,216
98	FCP HELION ACTIONS DEFENSIF	HELION CAPITAL	31/12/10	24/05/13	1,277	103,916	102,872	102,649
99	FCP HELION ACTIONS PROACTIF	HELION CAPITAL	31/12/10	27/04/12	0,999	100,734	97,386	98,431
100	MAC CROISSANCE FCP	MAC SA	15/11/05	27/05/13	1,155	180,586	185,248	185,726
101	MAC EQUILIBRE FCP	MAC SA	15/11/05	27/05/13	2,274	161,095	164,246	162,780
102	MAC ÉPARGNANT FCP	MAC SA	15/11/05	27/05/13	3,826	142,686	144,223	140,827
103	MAC EXCELLENCE FCP	MAC SA	28/04/06	27/05/13	63,142	9 973,706	10 061,860	10 088,245
104	MAC EPARGNE ACTIONS FCP *	MAC SA	20/07/09	-	-	20,319	20,069	20,300
105	MAC AL HOUDA FCP	MAC SA	04/10/10	-	-	139,386	131,518	133,197
106	FCP SMART EQUITY	SMART ASSET MANAGEMENT	01/09/09	-	-	1 551,185	1 478,463	1 507,806
107	FCP SAFA	SMART ASSET MANAGEMENT	27/05/11	-	-	112,651	106,679	107,990
108	FCP SERENA VALEURS FINANCIERES	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	27/01/10	20/07/11	1,582	91,583	87,294	87,725
109	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	03/03/10	20/07/11	2,927	115,510	114,629	116,339
110	TUNISIAN EQUITY FUND	UGFS-NA	30/11/09	24/05/13	32,752	9 259,595	9 010,447	9 055,669
111	FCP UNIVERS AMBITION CEA	SCIF	26/03/13	-	-	-	9,555	9,608
FCP ACTIONS - VL HEBDOMADAIRE								
112	FCP UNIVERS AMBITION PLUS	SCIF	12/02/13	-	-	-	9,221	9,308

* VL ajustée suite à la modification de la valeur d'origine de 100D à 10D

**BULLETIN OFFICIEL
DU CONSEIL DU MARCHÉ FINANCIER**

8, rue du Mexique - 1002 TUNIS -
Tél : 844.500 - Fax : 841.809 / 848.001

Compte bancaire n° 10 113 108 - 101762 - 0 788 83 STB le Belvédère - TUNIS -

courriel : cmf@cmf.org.tn

**Publication paraissant
du Lundi au Vendredi sauf jours fériés**

Prix unitaire : 0,250 dinar
Etranger : Frais d'expédition en sus

Le Président du CMF
Mr. Salah Essayel

**IMPRIMERIE
du
CMF**

8, rue du Mexique - 1002 TUNIS

Portée du visa du CMF : Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2012 pour tout placement sollicité après le 30 avril 2013.

Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés.

Il a été attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

**OFFRE A PRIX FERME - OPF -
PLACEMENT GARANTI
ET ADMISSION AU MARCHÉ PRINCIPAL DE LA COTE DE LA BOURSE
DES ACTIONS LA SOCIÉTÉ EURO-CYCLES**

Le Conseil du Marché Financier a accordé son visa au prospectus d'Offre à Prix Ferme (OPF), de Placement Garanti et d'admission au marché principal de la cote de la Bourse des actions de la société EURO-CYCLES.

Dans le cadre du prospectus, la société EURO-CYCLES a pris les engagements suivants:

- Rectifier la première résolution du procès verbal de l'AGE du 23 novembre lors de la prochaine AGE ;
- Conformer ses statuts à la réglementation en vigueur;
- Réserver un siège au Conseil d'Administration au profit d'un représentant des détenteurs d'actions EURO-CYCLES acquises dans le cadre de l'OPF. Ce représentant sera désigné par les détenteurs d'actions EURO-CYCLES acquises dans le cadre de l'OPF au cours d'une séance où les actionnaires majoritaires et anciens, s'abstiendront de voter, et proposé à l'Assemblée Générale Ordinaire qui entérinera cette désignation
- Respecter les dispositions de l'article 29 du Règlement Général de la Bourse
- Mettre en place une structure d'audit interne.
- Mettre en place une structure de contrôle de gestion;
- Créer un comité permanent d'audit;
- Etablir un manuel de procédures ;
- Conformer ses rapports annuels sur la gestion au modèle prévu à l'annexe 12 du règlement du CMF relatif à l'appel public à l'épargne;
- Tenir ses Assemblées Générales à Tunis ;
- Se conformer à la réglementation en vigueur en matière de tenue de comptes de valeurs mobilières;
- Tenir une communication financière au moins une fois par an;
- Se conformer aux dispositions du système comptables des entreprises et ce pour les états financiers arrêtés au 31/12/2012 ;

- Actualiser ses prévisions chaque année sur un horizon de 3 ans et à les porter à la connaissance des actionnaires et du public. Elle est tenue, à cette occasion, d'informer ses actionnaires et le public sur l'état de réalisation de ses prévisions et d'insérer, au niveau du rapport annuel, un état des réalisations par rapport aux prévisions et une analyse des écarts éventuels.

Aussi, les actionnaires actuels de la société EURO-CYCLES s'engagent à ne pas céder plus de 5% de leurs participations au capital de la société dans le public, sauf autorisation spéciale du Conseil du Marché Financier, et ce pendant trois (3) ans à compter de la date d'introduction en Bourse.

Les initiateurs de l'offre, s'engagent à ne pas développer une activité locale concurrente à celle de la société, mettant en péril l'avenir de celle-ci, nuisant aux intérêts des actionnaires.

En outre, et en vertu des termes du prospectus d'introduction, les souscripteurs au placement garanti, s'engagent à ne pas céder 75% de leurs titres en Bourse pendant une période d'une année à partir de la date de la première cotation en Bourse.

Dès la réalisation de l'opération, la structure mise à jour des actionnaires de la société doit être communiquée au Conseil du Marché Financier.

ADMISSION DES ACTIONS DE LA SOCIETE EURO-CYCLES AU MARCHÉ PRINCIPAL DE LA COTE DE LA BOURSE:

La Bourse a accordé en date du 21 décembre 2012 son accord de principe quant à l'admission des actions de la société EURO-CYCLES au marché principal de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

L'admission définitive des 5 400 000 actions de nominal un (1) dinars chacune, reste toutefois tributaire de l'accomplissement des formalités suivantes :

- La présentation du prospectus d'admission visé par le Conseil du Marché Financier.
- La justification de la diffusion dans le public d'au moins 10% du capital auprès de 200 actionnaires au plus tard le jour de l'introduction.
- La justification de l'existence d'un manuel de procédure d'organisation, de gestion et de divulgation des informations financières, d'une structure d'audit interne et de contrôle de gestion.

Par ailleurs, le conseil de la Bourse a pris acte de l'engagement de la mise en place d'un contrat de liquidité.

Le conseil de la Bourse a, également, recommandé l'établissement d'un pacte entre les principaux actionnaires ainsi que la communication de la rémunération des dirigeants du groupe.

Au cas où la présente offre aboutirait à des résultats concluants, l'introduction des actions EURO-CYCLES se fera au marché principal de la cote de la Bourse au cours de 11,200 dinars l'action et sera ultérieurement annoncée sur les bulletins officiels de la BVMT et du CMF.

Autorisation de l'ouverture du capital:

Sur proposition du conseil d'administration réuni le 7 novembre 2012, l'Assemblée Générale Extraordinaire de la société EURO-CYCLES tenue le 23 novembre 2012 a approuvé le principe de l'ouverture du capital de la société et l'introduction de ses titres au Marché Principal de la cote de la Bourse de Tunis.

Actions offertes au Public

L'introduction de la société EURO-CYCLES au marché principal de la cote de la Bourse se fera par la mise sur le marché dans le cadre d'une cession au public de la part de ses actionnaires actuels de 1.620.000 actions d'une valeur nominale de un (01) dinar chacune, représentant 30% du capital.

L'offre se fera par le moyen :

- D'une Offre à Prix Ferme de 907.200 actions représentant 56% du total des actions à céder, centralisée auprès de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis ;
- D'un Placement Garanti auprès d'investisseurs étrangers et locaux avertis* agissant pour compte propre (conformément aux dispositions de l'article 56 du Règlement Général de la Bourse) de 712.800 actions représentant 44 % du total des actions à céder, centralisé auprès de Amen Invest, Intermédiaire en Bourse.

Le placement Garanti sera réalisé aux mêmes conditions de prix que l'Offre à Prix Ferme.

Les donneurs d'ordre dans le cadre de ce placement s'engagent à ne pas céder 75% de leurs titres en Bourse pendant une période d'une année à partir de la date de première cotation en Bourse.

* Sont considérés investisseurs avertis lorsqu'ils agissent pour compte propre :

- Les institutions financières internationales et régionales,
- la caisse de dépôts et de consignations,
- les établissements de crédit,
- les sociétés d'investissement,
- les organismes de placement collectif en valeurs mobilières,
- les compagnies d'assurance et de réassurance,
- les sociétés de gestion de portefeuilles de valeurs mobilières,
- Toute société qui remplit au moins deux des trois conditions suivantes :
 - Effectif moyen annuel supérieur à 200 personnes,
 - Total du bilan supérieur à 20 millions de dinars,
 - Chiffre d'affaires ou recettes nettes supérieurs à 40 millions de dinars.

1- Présentation de la société:

Dénomination sociale : EURO-CYCLES
Siège social : Zone Industrielle Kalâa Kébira - 4060 Sousse-
Forme juridique : Société Anonyme
Date de constitution : Novembre 1993
Capital social : 5 400 000 dinars

Objet social : La société a pour objet les opérations suivantes :

- La fabrication, le montage, la vente, tout autre commerce des cycles à deux roues ou tout autre produit faisant partie de l'univers des roues et du cycle sous toutes ses formes.

- De ce fait elle est habilitée à accomplir par elle-même ou par appel à la sous-traitance des tâches connexes. A cet effet, elle peut gérer et posséder des aires de stockage et d'entrepôt, procéder à des opérations de conditionnement et d'emballage, assurer par elle-même, par ses moyens ou par recours à la location des transports intérieurs et internationaux et réaliser toutes sortes d'opérations de transit conformément à la législation en vigueur: ainsi que toutes les opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement à l'objet ci-dessus indiqué et susceptible d'en faciliter l'extension et le développement.

2- Période de validité de l'offre

L'Offre à Prix Ferme est ouverte au public du **20 mai 2013 au 7 juin 2013 inclus**.

La réception des ordres dans le cadre du Placement Garanti se fera à partir du **20 mai**, étant entendu qu'à l'égard des investisseurs de ce placement, le Placement Garanti pourrait être clos par anticipation sans préavis, et dans tous les cas au plus tard le **7 juin** inclus.

3- Date de jouissance des actions

Les actions à céder dans le cadre de cette offre porte jouissance au 1^{er} janvier 2013.

4- Modalités de paiement du prix

Pour la présente Offre au public, le prix de l'action Euro-cycles, tous frais, commissions, courtages et taxes compris, a été fixé à 11,200 dinars aussi bien pour l'Offre à Prix Ferme que pour le Placement Garanti.

Le règlement d'ordres d'achat par les donneurs d'ordres désirant acquérir des actions Euro-cycles dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme s'effectue au comptant auprès des intermédiaires en Bourse au moment du dépôt de l'ordre d'achat.

En cas de satisfaction partielle de l'ordre d'achat, le solde sera restitué, sans frais, ni intérêts au donneur de l'ordre dans un délai ne dépassant pas les trois (3) jours ouvrables à compter du jour de la déclaration du résultat de l'OPF.

Le règlement des ordres d'achat par les investisseurs étrangers et locaux avertis agissant pour compte propre désirant souscrire à des actions Euro-cycles dans le cadre du Placement Garanti s'effectue auprès d'Amen Invest, au comptant, au moment du dépôt de l'ordre d'achat.

5- Etablissements domiciliaires

Tous les intermédiaires en bourse sont habilités à recueillir sans frais les ordres d'achat des actions de la société EURO-CYCLES exprimés dans le cadre de la présente Offre à Prix Ferme .

Amen Invest est seule habilitée à recueillir sans frais les ordres d'achat des actions EURO-CYCLES exprimés dans le cadre du Placement Garanti.

6- Catégories, modalités et délais de délivrance des actions

Offre à Prix Ferme

Trois (03) catégories d'ordres d'achat seront offertes dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme :

Catégorie A	Ordres réservés aux personnes physiques et/ou morales, tunisiennes et/ou étrangères désirant acquérir au minimum 10 actions et au maximum 500 actions.
Catégorie B	Ordres réservés aux personnes physiques et/ou morales, tunisiennes et/ou étrangères désirant acquérir au minimum 501 actions et au maximum 27.000 actions pour les non institutionnels et un maximum 270.000 actions pour les institutionnels.
Catégorie C	Ordres réservés aux OPCVM tunisiens désirant acquérir au minimum 500 actions et au maximum 270.000 actions. Les souscripteurs de cette catégorie doivent respecter les dispositions légales notamment celles régissant les ratios prudentiels tel que définis au niveau de l'article 29 de la loi n° 2001-83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du Code des Organismes de Placement Collectif et fixant un maximum de 10% de l'actif net en titres de créance ou de capital émis ou garantis par un même émetteur.

Etant précisé que les investisseurs qui donnent des ordres d'achat dans l'une de ces trois catégories ne peuvent pas donner des ordres dans le cadre du Placement Garanti et inversement.

Les ordres d'achat doivent être nominatifs et donnés par écrit aux intermédiaires en Bourse. Ces ordres doivent préciser obligatoirement, le numéro, l'heure et la date de dépôt, la quantité des titres demandés et l'identité du donneur d'ordre.

L'identité complète du donneur d'ordre comprend :

- Pour les personnes physiques majeures tunisiennes : le nom, le prénom, la nature et le numéro de la pièce d'identité nationale ;
- Pour les personnes physiques mineures tunisiennes : le nom, le prénom, la date de naissance ainsi que la nature et le numéro de la pièce d'identité nationale du père ou de la mère ou du tuteur légal,
- Pour les personnes morales tunisiennes : la dénomination sociale complète et le numéro d'inscription au registre de commerce,
- Pour les OPCVM : La dénomination, les références de l'agrément et l'identité du gestionnaire,
- Pour les institutionnels autres qu'OPCVM : la dénomination sociale complète ainsi que le numéro d'inscription au registre de commerce, s'il y a lieu. Pour les sociétés d'investissement à capital fixe, il y a lieu de faire suivre leur dénomination sociale par SICAF, et les sociétés d'investissement à capital risque par SICAR.
- Pour les étrangers : le nom, le prénom ou la dénomination sociale, la nature et les références des documents présentés.

Tout ordre d'achat ne comportant pas les indications précitées ne sera pas pris en considération par la commission de dépouillement.

L'ordre d'achat doit porter sur un nombre d'actions qui ne peut être inférieur à 10 ni supérieur à 0,5% du capital pour les non institutionnels (soit 27 000 actions) et à 5% du capital social (soit 270.000 actions) pour les institutionnels*. En tout état de cause, la quantité demandée par ordre doit respecter la quantité minimale et maximale par catégorie.

En outre, les demandes de souscription pour les OPCVM ne doivent pas porter sur plus de 10% des actifs nets, ayant servi pour le calcul de la dernière valeur liquidative publiée, précédant la date de l'ordre d'achat. Toute violation de cette condition entraîne la nullité de l'ordre d'achat.

Aucune règle d'antériorité n'est prévue dans la satisfaction des ordres d'achat reçus au cours de la période de validité de l'Offre à Prix Ferme.

* Tels que définis par l'article 39 alinéa 3 du Règlement Général de la Bourse.

Outre l'ordre qu'elle émet pour son propre compte, une même personne pourra émettre un maximum de :

- Trois (3) ordres d'achat à titre de mandataire d'autres personnes. Ces ordres doivent être accompagnés d'un acte de procuration dûment signé et légalisé ;
- Un nombre d'ordre d'achat équivalent au nombre d'enfants mineurs à charge. Ces ordres doivent être accompagnés d'un extrait de naissance.

Tout acquéreur ne peut émettre qu'un seul ordre d'achat, toutes catégories confondues, déposé auprès d'un seul intermédiaire en Bourse. En cas de dépôt de plusieurs ordres auprès de différents intermédiaires, seul le premier par le temps, sera accepté par la commission de dépouillement.

En cas d'ordres multiples chez un même intermédiaire, seul l'ordre portant sur le plus petit nombre d'actions demandées sera retenu. Tout intermédiaire chargé du placement des titres est tenu au respect des dispositions énoncées dans le présent chapitre, notamment en matière de limitation des mandats et de couverture en fonds des ordres d'achat émanant de leurs clients. L'ensemble des documents cités ci-dessus devra être conservé pour être éventuellement présentés à des fins de contrôle.

Mode de répartition des titres

	Nombre d'actions	Montant	% du capital	% de l'OPF
Catégorie A	194 400	2 177 280	3.60%	21.43%
Catégorie B	356 400	3 991 680	6.60%	39.29%
Catégorie C	356 400	3 991 680	6.60%	39.29%
Total	907 200	10 160 640	16.80%	100.00%

Le mode de satisfaction des ordres d'achat se fera de la manière suivante :

- Pour la catégorie A: les ordres d'achat seront satisfaits également par palier jusqu'à l'épuisement des titres alloués à cette catégorie. Les paliers de satisfaction seront fixés par la commission de dépouillement ;
- Pour la catégorie B: les ordres d'achat seront satisfaits au prorata sur la base d'un taux d'allocation, déterminé par le rapport quantité offerte / quantité demandée et retenue;
- Pour la catégorie C: les ordres d'achat seront satisfaits au prorata sur la base d'un taux d'allocation, déterminé par le rapport quantité offerte / quantité demandée et retenue;

En cas d'excédent de titres offerts non demandés par une catégorie, le reliquat sera affecté en priorité à la catégorie A puis B.

Transmission des ordres et centralisation:

Les intermédiaires en Bourse établissent, par catégorie, les ordres reçus de leurs clients dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme.

Les intermédiaires en Bourse transmettront à la BVMT l'état des ordres d'achat selon les modalités prévues par l'avis de la Bourse qui sera publié à cet effet sur son bulletin officiel.

Ces états doivent être signés par la personne habilitée et comporter le cachet de la société d'intermédiation. En cas de discordance entre l'état figurant sur le support magnétique et l'état écrit, seul l'état écrit fait foi.

Ouverture des plis et dépouillement :

Les états relatifs aux ordres d'achat donnés dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme, seront communiqués sous plis fermés par le bureau d'ordre central de la Bourse à la commission de dépouillement composée de représentants de la BVMT et de Amen Invest, intermédiaire en bourse introducteur, et en présence du commissaire du gouvernement auprès de la BVMT, des représentants du CMF et de l'AIB. La commission procédera au dépouillement des états, affectera les quotas et établira un procès verbal à cet effet.

Placement Garanti:

Dans le cadre du Placement Garanti, 712.800 actions EURO-CYCLES représentant 13,2% du capital de la société seront offertes aux investisseurs. Ce placement garanti sera centralisé auprès d'Amen Invest, intermédiaire en Bourse.

Les ordres d'achat doivent être nominatifs et donnés par écrit à Amen Invest, intermédiaire en Bourse. Ces ordres doivent préciser obligatoirement, le numéro, l'heure et la date de dépôt, la quantité de titres demandés, l'identité complète du donneur d'ordre (l'adresse, la nationalité, le numéro du registre de commerce) ainsi que la nature et les références des documents présentés justifiant la qualité d'investisseurs avertis conformément à ce qui a été fixé au niveau du présent prospectus.

L'ordre d'achat doit porter sur un nombre d'actions qui ne peut être supérieur 27 000 actions pour les non institutionnels (soit au plus 0.5% du capital social) et 270 000 actions pour les institutionnels* (soit au plus 5% du capital social).

Les investisseurs dans le cadre du placement garanti n'auront pas le droit de donner des ordres dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme et inversement.

Toutefois, les titres non acquis dans le cadre du placement garanti pourraient être affectés à la catégorie B, puis A, puis C de l'Offre à Prix Ferme.

* Tels que définis par l'article 39 alinéa 3 du Règlement Général de la Bourse.

Transmission des ordres

A l'issue de l'opération de placement, Amen Invest, intermédiaire en Bourse, communique un état récapitulatif détaillé sur le résultat du placement au CMF et à la BVMT et ce, selon un modèle qui sera fixé par cette dernière. Cet état doit être signé par la personne habilitée de la société Amen Invest et comporter son cachet.

Soumission et vérification des ordres

L'état récapitulatif relatif aux ordres d'achat donnés dans le cadre du Placement Garanti, sera communiqué sous pli fermé par le bureau d'ordre central de la Bourse à la commission de dépouillement. La commission procédera à la vérification de l'état (notamment l'absence d'ordre d'achat dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme) et établira un procès verbal à cet effet.

7- Déclaration des résultats :

Dès la réalisation de l'opération de dépouillement des ordres d'achat donnés dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme et la vérification de l'état relatif aux ordres d'achats donnés dans le cadre du Placement Garanti, le résultat de l'offre fera l'objet d'un avis qui sera publié sur les Bulletins Officiels de la BVMT et du CMF précisant la suite donnée à l'offre, et en cas de suite positive, l'avis précisera par intermédiaire le nombre de titres attribués, les demandes retenues et la réduction éventuelle dont les ordres d'achat seront frappés.

8- Règlement des capitaux et livraison des titres :

Au cas où l'offre connaît une suite favorable, la BVMT communiquera, le lendemain de la publication de l'avis de résultat, à chaque intermédiaire, l'état détaillé de ses ordres d'achat retenus et la quantité attribuée à chacun d'eux.

Chaque intermédiaire est tenu d'envoyer à la STICODEVAM les ordres de ségrégation des quantités acquises retenues par catégorie d'avoirs et ce conformément aux modalités pratiques de l'opération qui seront précisées par un avis de la STICODEVAM. Le règlement des espèces et la livraison des titres seront effectués trois (3) jours ouvrables après la date de résultat de l'Offre, via la compensation de la STICODEVAM. Le règlement des espèces et la livraison de titres seront effectués trois (3) jours ouvrables après la date de résultat de l'Offre, via la compensation de la STICODEVAM.

La STICODEVAM a attribué en date du 29 avril 2013 aux actions de la société EURO-CYCLES le code ISIN TN0007570013.

Les opérations de règlement et livraison seront assurées par cette dernière.

Le registre des actionnaires sera tenu par Amen Invest, intermédiaire en Bourse.

9- Cotation des titres :

La date de démarrage de la cotation des titres sur le marché principal de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis fera l'objet d'un avis qui sera publié aux Bulletins Officiels de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis et du Conseil du Marché Financier.

10- Tribunaux compétents en cas de litige

Tout litige pouvant surgir suite à la présente offre sera de la compétence exclusive des Tribunaux de Tunis I.

11- Avantage fiscal

Aucun avantage fiscal n'est prévu pour la société Euro-cycles. Etant donné son statut d'entreprise exportatrice, l'entreprise bénéficie d'un taux d'imposition de 10% (voir d'une exonération).

12- Contrat de liquidité :

Les initiateurs de l'offre se sont engagés à consacrer un million et un dinars (1 000 001 DT) et quatre vingt neuf mille deux cent quatre vingt sept (89 287) actions pour alimenter un contrat de liquidité qui aura une durée d'une année à partir de la date d'introduction en bourse des actions EURO-CYCLES. Ce contrat a été confié à l'intermédiaire en Bourse introducteur Amen Invest.

Un prospectus d'Offre à Prix Ferme, de Placement Garanti et d'Admission au marché principal de la cote de la Bourse, visé par le Conseil du Marché Financier sous n°13-826 du 29/04/2013 est mis à la disposition du public auprès de la société EURO-CYCLES, de AMEN INVEST, intermédiaire en bourse chargé de l'opération ainsi que sur le site Internet du CMF : www.cmf.org.tn.

VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : **Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2012 pour tout placement sollicité après le 30 avril 2013.**

Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

OFFRE A PRIX FERME - OPF - PLACEMENT GARANTI ET ADMISSION AU MARCHÉ PRINCIPAL DE LA COTE DE LA BOURSE DES ACTIONS LA SOCIÉTÉ « HANNIBAL LEASE »

Le Conseil du Marché Financier a accordé son visa au prospectus d'Offre à Prix Ferme (OPF), de Placement Garanti et d'Admission au marché principal de la cote de la Bourse des actions de la société « Hannibal Lease ».

Dans le cadre de la note d'opération, la société « Hannibal Lease » a pris les engagements suivants :

- Réserver au moins un (01) siège au Conseil d'Administration au profit de(s) représentant(s) des détenteurs des actions acquises dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme. Ce(s) représentant(s) sera (ont) désigné(s) par les détenteurs d'actions « Hannibal Lease » acquises dans le cadre de l'OPF au cours d'une séance où les actionnaires majoritaires et anciens s'abstiendront de voter, et proposé(s) à l'Assemblée Générale Ordinaire qui entérinera cette désignation ;
- Se conformer à la réglementation en vigueur en matière de tenue des comptes en valeurs mobilières ;
- Conformer ses rapports annuels sur la gestion au modèle prévu à l'annexe 12 du règlement du CMF relatif à l'appel public à l'épargne ;
- Mettre en place un manuel des procédures ;
- Tenir une communication financière, au moins une fois par an.

Aussi, les actionnaires actuels de la Société « Hannibal Lease » se sont engagés après l'introduction de la Société en Bourse à obtenir, lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire de la société, les autorisations nécessaires pour la régulation du cours boursier et ce, conformément à l'article 19 nouveau de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier.

Par ailleurs, les actionnaires de référence de la société « Hannibal Lease »^(*), détenant actuellement 57,69% du capital de la société, se sont engagés :

- ✓ à ne pas céder plus de 5% de leurs participations respectives au capital de la société dans le public, sauf autorisation spéciale du Conseil du Marché Financier et ce, pendant deux (2) ans à compter de la date d'introduction ;
- ✓ à ne pas développer une activité locale concurrente à celle de la société mettant en péril l'avenir de celle-ci et nuisant aux intérêts des actionnaires.

(*) Investment Trust Tunisia SA, Financière Tunisienne SA, Mr. Hédi Djilani et Mr. Mohamed-Hechmi Djilani.

En outre, et en vertu des termes de la note d'opération, les souscripteurs au placement garanti, s'engagent à ne pas céder 75% de leurs titres en Bourse pendant une période d'une année à partir de la date de la première cotation en Bourse.

Dès la réalisation de l'opération, une liste mise à jour des actionnaires de la société doit être communiquée au Conseil du Marché Financier

ADMISSION DES ACTIONS DE LA SOCIETE « HANNIBAL LEASE » AU MARCHÉ PRINCIPAL DE LA COTE DE LA BOURSE :

La Bourse a donné, en date du 14 mars 2013, son accord de principe quant à l'admission des actions de la société « Hannibal Lease » au marché principal de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

L'admission définitive des 5 740 000 actions de nominal cinq (5) dinars chacune, composées de 4 000 000 actions anciennes et de 1 740 000 actions nouvelles à émettre, reste toutefois tributaire de l'accomplissement des formalités suivantes :

- La présentation du prospectus d'admission visé par le Conseil de Marché Financier ;
- La justification de la diffusion dans le public des 30,3% du capital auprès d'au moins 200 actionnaires au plus tard le jour d'introduction ;
- La justification de l'existence d'un manuel de procédures.

Par ailleurs, le Conseil de la Bourse a également pris acte de l'engagement de la mise en place d'un contrat de liquidité et d'un contrat de régulation.

Au cas où la présente opération aboutirait à des résultats concluants, l'introduction des actions de la société « Hannibal Lease » se fera au marché principal de la cote de la Bourse au cours de 9,500 dinars l'action et sera ultérieurement annoncée sur les bulletins officiels de la BVMT et du CMF.

Décision ayant autorisé l'opération :

Sur proposition du Conseil d'Administration du 05 mars 2013, l'Assemblée Générale Extraordinaire de la société Hannibal Lease, réunie le 17 avril 2013, a approuvé la décision d'ouverture du capital de la société et l'introduction de ses titres au marché principal de la cote de la Bourse.

Autorisation d'augmentation du capital

L'Assemblée Générale Extraordinaire de la société Hannibal Lease, réunie le 17 avril 2013, a décidé dans sa 2^{ème} résolution d'augmenter le capital social d'un montant de 8 700 000 dinars pour le porter de 20 000 000 dinars à 28 700 000 dinars et ce, par l'émission de 1 740 000 actions nouvelles à souscrire en numéraire au prix de 9,500 dinars l'action soit 5 dinars de nominal et 4,500 dinars de prime d'émission, à libérer intégralement à la souscription.

L'Assemblée Générale Extraordinaire a également fixé la date de jouissance des actions nouvelles au 01/01/2013.

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 17/04/2013 a donné tous les pouvoirs nécessaires au Conseil d'Administration pour constater la réalisation définitive de ladite augmentation.

Droit Préférentiel de Souscription

L'Assemblée Générale Extraordinaire, tenue le 17/04/2013, a décidé de réserver l'intégralité de la souscription à l'augmentation de capital projetée à des nouveaux souscripteurs. En conséquence de cette décision, les anciens actionnaires ont renoncé à leurs Droits Préférentiels de Souscription à ladite augmentation de capital au profit de nouveaux souscripteurs. Cette renonciation s'est traduite par la suppression de ces Droits Préférentiels de Souscription pour la totalité de l'augmentation de capital.

Actions offertes au public :

L'introduction de la société « Hannibal Lease » au marché principal de la cote de la Bourse s'effectuera par la mise sur le marché, dans le cadre d'une augmentation de capital par voie de souscription publique, de 1 740 000 actions nouvelles d'une valeur nominale de cinq (5) dinars chacune, représentant 30,31% du capital après la réalisation de ladite augmentation.

L'émission se fera par le moyen de :

- Une Offre à Prix Ferme de 1 070 500 actions représentant 61,52% du total des actions à émettre en numéraire, centralisée auprès de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis ;
- Un Placement Garanti (conformément aux dispositions de l'article 56 nouveau du Règlement Général de la Bourse) auprès d'investisseurs étrangers et/ou locaux avertis^(*) agissant pour compte propre de 669 500 actions représentant 38,48% du total des actions à émettre en numéraire, centralisé auprès de MAC SA, intermédiaire en Bourse.

Le Placement Garanti sera réalisé aux mêmes conditions de prix que l'Offre à Prix Ferme.

Les souscripteurs à ce placement s'engagent à ne pas céder 75% de leurs titres en Bourse pendant une période d'une année à partir de la date de la première cotation en Bourse.

1- Présentation de la société

Dénomination sociale : Hannibal Lease S.A.

Siège social : Rue du Lac Malaren, Immeuble Triki – Les Berges du Lac – 1053 Tunis.

Forme juridique : Société Anonyme.

(*)Sont considérés investisseurs avertis lorsqu'ils agissent pour compte propre :

- Les institutions financières internationales et régionales,
- la caisse de dépôts et de consignations,
- les établissements de crédit,
- les sociétés d'investissement,
- les organismes de placement collectif en valeurs mobilières,
- les compagnies d'assurance et de réassurance,
- les sociétés de gestion de portefeuilles de valeurs mobilières,
- Toute société qui remplit au moins deux des trois conditions suivantes :
 - ✓ effectif moyen annuel supérieur à 200 personnes,
 - ✓ total du bilan supérieur à 20 millions de dinars,
 - ✓ chiffre d'affaires ou recettes nettes supérieurs à 40 millions de dinars.

Législation particulière applicable : La société est régie par la loi n°2001-65 du 10 Juillet 2001 relative aux établissements de crédit, telle que modifiée et complétée par la loi n°2006-19 du 02 Mai 2006. Elle est également régie par les dispositions de la loi n°94-89 du 26 Juillet 1994 relative au leasing et de la loi n°94-90 du 26 Juillet 1994 portant dispositions fiscales du leasing.

Date de constitution : 11/07/2001

Capital social : 20 000 000 dinars divisé en 4 000 000 actions de valeur nominale 5 dinars entièrement libérées.

Objet social : La société a pour objet principal d'effectuer des opérations de leasing portant sur des biens mobiliers et immobiliers à usage professionnel, industriel, agricole, commercial et de service. Elle peut également effectuer toutes opérations financières, industrielles, commerciales, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à l'objet ci-dessus.

2- Période de validité de l'offre

L'Offre à Prix Ferme sera ouverte au public du **21 Mai 2013 au 05 Juin 2013 inclus**.

La réception des demandes de souscription dans le cadre du Placement Garanti se fera à partir du **21 Mai 2013**, étant entendu qu'à l'égard des investisseurs de ce placement, le Placement Garanti pourrait être clos par anticipation, sans préavis, et dans tous les cas au plus tard le **05 Juin 2013 inclus**.

3- Date de jouissance des actions

Les actions nouvelles, émises dans le cadre de cette Offre, porteront jouissance à partir du **01/01/2013**.

4- Modalités de paiement du prix

Pour la présente Offre, le prix de l'action de la société « Hannibal Lease», tous frais, commissions, courtages et taxes compris, a été fixé à 9,500 dinars, aussi bien pour l'Offre à Prix Ferme que pour le Placement Garanti.

Le règlement des demandes de souscription par les donneurs d'ordre désirant souscrire à des actions de la société « Hannibal Lease» dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme s'effectue au comptant auprès des intermédiaires en Bourse au moment du dépôt de la demande. En cas de satisfaction partielle de la demande de souscription, le solde sera restitué, sans frais, ni intérêts au donneur d'ordre dans un délai ne dépassant pas les trois (3) jours ouvrables à compter du jour de la déclaration du résultat de l'Offre à Prix Ferme.

Le règlement des demandes de souscription par les investisseurs étrangers et/ou locaux avertis^(*) agissant pour compte propre désirant souscrire à des actions Hannibal Lease dans le cadre du Placement Garanti s'effectue auprès de MAC SA au comptant au moment du dépôt de la demande de souscription.

(*)Sont considérés investisseurs avertis lorsqu'ils agissent pour compte propre :

- Les institutions financières internationales et régionales,
- la caisse de dépôts et de consignations,
- les établissements de crédit,
- les sociétés d'investissement,
- les organismes de placement collectif en valeurs mobilières,
- les compagnies d'assurance et de réassurance,
- les sociétés de gestion de portefeuilles de valeurs mobilières,
- Toute société qui remplit au moins deux des trois conditions suivantes :
 - ✓ effectif moyen annuel supérieur à 200 personnes,
 - ✓ total du bilan supérieur à 20 millions de dinars,
 - ✓ chiffre d'affaires ou recettes nettes supérieurs à 40 millions de dinars.

5- Etablissements domiciliaires

Tous les intermédiaires en Bourse sont habilités à recueillir, sans frais, les demandes de souscription d'actions de la société « Hannibal Lease » exprimées dans le cadre de la présente Offre à Prix Ferme.

L'intermédiaire en Bourse MAC SA est seul habilité à recueillir, sans frais, les demandes de souscription d'actions « Hannibal Lease » exprimées dans le cadre du Placement Garanti.

Le jour de dénouement de l'offre, le montant de l'augmentation de capital est versé dans le compte indisponible n° 08 003 000 513 200 941 655 ouvert auprès de la Banque Internationale Arabe de Tunisie, agence centrale, conformément à l'état de dénouement espèces de la STICODEVAM.

6- Mode de placement, modalités et délais de délivrance des titres

L'offre porte sur 1 740 000 actions, soit 30,31% du capital social après réalisation de l'augmentation du capital telle que décidée par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 17/04/2013.

Le placement des titres auprès du public se fera selon la procédure d'Offre à Prix Ferme et d'un Placement Garanti.

6-1- Offre à Prix Ferme :

Dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme, 1 070 500 actions « Hannibal Lease » à émettre en numéraire seront offertes et réparties en trois (3) catégories :

Catégorie A :

9,86% des actions offertes, soit 105 500 actions seront réservées au personnel de la société « Hannibal Lease », sollicitant au minimum 50 actions et au maximum 28 700 actions, soit 0,5% du capital social après augmentation.

Etant précisé que les souscripteurs à cette catégorie ne doivent pas souscrire dans les autres catégories. La souscription à cette catégorie sera centralisée chez l'intermédiaire en Bourse MAC SA.

Catégorie B :

22,61% des actions offertes, soit 242 000 actions seront réservées aux personnes physiques et/ou morales tunisiennes et/ou étrangères et aux institutionnels tunisiens et/ou étrangers, sollicitant au minimum 50 actions et au maximum 2 000 actions.

Etant précisé que les institutionnels qui auront à souscrire à cette catégorie ne peuvent pas souscrire au Placement Garanti et inversement.

Catégorie C :

67,54% des actions offertes, soit 723 000 actions seront réservées aux personnes physiques et/ou morales tunisiennes et/ou étrangères et aux institutionnels tunisiens et/ou étrangers, sollicitant au minimum 2 001 actions et au maximum 28 700 actions, soit 0,5% du capital social après augmentation, pour les non institutionnels et 287 000 actions, soit 5% du capital social après augmentation, pour les institutionnels.

Etant précisé que les institutionnels qui auront à souscrire à cette catégorie ne peuvent pas souscrire au Placement Garanti et inversement.

Les OPCVM souscripteurs parmi les catégories B ou C doivent respecter les dispositions légales notamment celles régissant les ratios prudentiels tel que définis au niveau de l'article 29 de la loi n° 2001-83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du Code des Organismes de Placement Collectif et fixant un maximum de 10% de l'actif net en titres de créance ou de capital émis ou garantis par un même émetteur.

Les demandes de souscription doivent être nominatives et données par écrit aux intermédiaires en Bourse. Ces demandes doivent préciser obligatoirement le numéro, l'heure et la date de dépôt, la quantité de titres demandée et l'identité complète du souscripteur.

L'identité complète du souscripteur comprend :

- Pour les personnes physiques majeures tunisiennes : le nom, le prénom, la nature et le numéro de la pièce d'identité nationale,
- Pour les personnes physiques mineures tunisiennes : le nom, le prénom, la date de naissance ainsi que la nature et le numéro de la pièce d'identité nationale du père ou de la mère ou du tuteur légal,
- Pour les personnes morales tunisiennes : la dénomination sociale complète et le numéro d'inscription au registre de commerce,
- Pour les OPCVM: la dénomination, les références de l'agrément et l'identité du gestionnaire,
- Pour les institutionnels autres qu'OPCVM : la dénomination sociale complète ainsi que le numéro d'inscription au registre de commerce, s'il y a lieu. Pour les sociétés d'investissement à capital fixe, il y a lieu de faire suivre leur dénomination sociale par SICAF, et les sociétés d'investissement à capital risque par SICAR.
- Pour les étrangers : le nom, le prénom ou la dénomination sociale, la nature et les références des documents présentés.

Toute demande de souscription ne comportant pas les indications précitées ne sera pas prise en considération par la commission de dépouillement.

La demande de souscription doit porter sur un nombre d'actions qui ne peut être inférieur à cinquante (50) actions ni supérieur à 0,5% du capital social après augmentation, soit 28 700 actions pour les non institutionnels et 5% du capital social soit 287 000 actions pour les institutionnels.

En tout état de cause, la quantité demandée par demande de souscription doit respecter la quantité minimale et maximale fixée par catégorie.

En outre, les demandes de souscription pour les OPCVM ne doivent pas porter sur plus de 10% des actifs nets, ayant servi pour le calcul de la dernière valeur liquidative publiée, précédant la date de souscription. Tout non respect de cette condition entraîne la nullité de la demande de souscription.

Aucune règle d'antériorité n'est prévue dans la satisfaction des demandes de souscription reçues au cours de la période de validité de l'Offre à Prix Ferme.

Outre la demande de souscription qu'elle émet pour son propre compte, une même personne pourra émettre un maximum de :

- Trois (3) demandes de souscription à titre de mandataire d'autres personnes. Ces demandes doivent être accompagnées d'un acte de procuration, spécifique à la présente opération, dûment signé et légalisé.
- Un nombre de demandes de souscription équivalent au nombre d'enfants mineurs à charge. Ces demandes doivent être accompagnées d'un extrait de naissance.

Tout acquéreur ne peut émettre qu'une seule demande de souscription, toutes catégories confondues, déposée auprès d'un seul intermédiaire en Bourse.

En cas de dépôt de plusieurs demandes auprès de différents intermédiaires, seule la première, par le temps, sera acceptée par la commission de dépouillement.

En cas de demandes multiples reproduites chez un même intermédiaire, seule la demande portant sur le plus petit nombre d'actions demandées sera retenue.

Tout intermédiaire chargé du placement des titres est tenu au respect des dispositions énoncées dans le présent chapitre, notamment en matière de limitation des mandats et de couverture en fonds des demandes de souscriptions émanant de leurs clients.

L'ensemble des documents cités ci-dessus devra être conservé pour être éventuellement présenté à des fins de contrôle.

Mode de répartition des titres et modalités de satisfaction des demandes de souscription

Dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme, 1 070 500 actions « Hannibal Lease » à émettre en numéraire seront offertes et réparties en trois (3) catégories :

Catégorie	Montant en DT	Nombre d'actions	Répartition en % de l'OPF	Répartition en % du capital de la société après augmentation
Catégorie A: Personnel de la société Hannibal Lease sollicitant au minimum 50 actions et au maximum 28 700 actions.	1 002 250	105 500	9,86%	1,84%
Catégorie B: Personnes physiques et/ou morales tunisiennes et/ou étrangères et institutionnels tunisiens et/ou étrangers sollicitant au minimum 50 actions et au maximum 2 000 actions.	2 299 000	242 000	22,61%	4,22%
Catégorie C: Personnes physiques et/ou morales tunisiennes et/ou étrangères et institutionnels tunisiens et/ou étrangers sollicitant au minimum 2 001 actions et au maximum 28 700 actions pour les non institutionnels et 287 000 actions pour les institutionnels.	6 868 500	723 000	67,54%	12,60%
Total	10 169 750	1 070 500	100,00%	18,65%

Le mode de satisfaction des demandes de souscription se fera de la manière suivante :

Pour la catégorie B: les demandes de souscription seront satisfaites également par palier jusqu'à l'épuisement des titres alloués à cette catégorie. Les paliers de satisfaction seront fixés par la commission de dépouillement.

Pour la catégorie C: les demandes de souscription seront satisfaites au prorata sur la base d'un taux d'allocation, déterminé par le rapport quantité offerte / quantité demandée et retenue. Le reliquat non servi sera réparti par la commission de dépouillement, sans que la part de chaque institutionnel ne dépasse 5% du capital à l'issue de l'opération.

En cas d'excédent de titres offerts non demandés par une catégorie, le reliquat sera affecté en priorité à la catégorie B puis à la catégorie C puis à la catégorie A.

Transmission des demandes et centralisation :

Les intermédiaires en Bourse établissent par catégorie les états des demandes de souscription reçues de leurs clients dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme.

Les intermédiaires en Bourse transmettront à la BVMT les états des demandes de souscription selon les modalités prévues par l'avis de la Bourse qui sera publié à cet effet sur son bulletin officiel.

Ces états doivent être signés par la personne habilitée et comporter le cachet de la société d'intermédiation. En cas de discordance entre l'état figurant sur le support magnétique et l'état écrit, seul l'état écrit fait foi.

Pour la catégorie A, la liste des demandes de souscription sera transmise par MAC SA, intermédiaire en Bourse, à la BVMT et ce, dans les mêmes conditions précitées.

Ouverture des plis et dépouillement :

Les états relatifs aux demandes de souscription données dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme, seront communiqués sous plis fermés par le bureau d'ordre central de la Bourse à la commission de dépouillement composée de représentants de la BVMT, de MAC SA, intermédiaire en Bourse chargé de l'opération, et en présence du commissaire du gouvernement auprès de la BVMT, des représentants du CMF et de l'AIB. La commission procédera au dépouillement des états, affectera les quotas et établira un procès verbal à cet effet.

6-2- Placement Garanti

Dans le cadre du placement garanti, 669 500 actions « Hannibal Lease » à émettre en numéraire seront offertes à des investisseurs étrangers et/ou locaux avertis^(*) agissant pour compte propre.

Catégories	Nombre d'actions	Montant en DT	Répartition en % du capital de la société après augmentation
Investisseurs étrangers et/ou locaux avertis agissant pour compte propre	669 500	6 360 250	11,66%
Total	669 500	6 360 250	11,66%

Les demandes de souscriptions doivent être nominatives et données par écrit à MAC SA, intermédiaire en Bourse. Ces demandes doivent préciser obligatoirement, le numéro, l'heure et la date de dépôt, la quantité de titres demandés, l'identité complète du donneur d'ordre (l'adresse, la nationalité, le numéro du registre de commerce) ainsi que la nature et les références des documents présentés justifiant la qualité d'investisseurs avertis conformément à ce qui a été fixé au niveau de la présente note d'opération.

La demande de souscription doit porter sur un nombre d'actions qui ne peut être supérieur à 5% du capital social après augmentation du capital, soit 287 000 actions pour les institutionnels, ni supérieur à 0,5% du capital social après augmentation du capital, soit 28 700 actions pour les non institutionnels.

Les souscripteurs dans le cadre du Placement Garanti n'auront pas le droit de souscrire dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme et inversement.

(*)Sont considérés investisseurs avertis lorsqu'ils agissent pour compte propre :

- Les institutions financières internationales et régionales,
- la caisse de dépôts et de consignations,
- les établissements de crédit,
- les sociétés d'investissement,
- les organismes de placement collectif en valeurs mobilières,
- les compagnies d'assurance et de réassurance,
- les sociétés de gestion de portefeuilles de valeurs mobilières,
- Toute société qui remplit au moins deux des trois conditions suivantes :
 - ✓ effectif moyen annuel supérieur à 200 personnes,
 - ✓ total du bilan supérieur à 20 millions de dinars,
 - ✓ chiffre d'affaires ou recettes nettes supérieurs à 40 millions de dinars.

Transmission des demandes:

A l'issue de l'opération de Placement, MAC SA, intermédiaire en Bourse, communique un état récapitulatif détaillé sur le résultat de placement au CMF et à la BVMT et ce, selon un modèle qui sera fixé par cette dernière. Ce résultat fera l'objet d'un avis publié aux Bulletins Officiels de la BVMT et du CMF, le jour de la déclaration du résultat de l'Offre.

Cet état doit être signé par la personne habilitée de la société MAC SA, intermédiaire en Bourse, et comporter son cachet.

Soumission et vérification des demandes :

L'état récapitulatif relatif aux demandes de souscription données dans le cadre du Placement Garanti sera communiqué sous pli fermé par le bureau d'ordre central de la Bourse à la commission de dépouillement. La commission procédera à la vérification de l'état (notamment l'absence de souscription dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme) et établira un procès verbal à cet effet.

7- Déclaration des résultats :

Dès la réalisation de l'opération de dépouillement des demandes de souscription données dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme et la vérification de l'état relatif aux demandes de souscription données dans le cadre du Placement Garanti, le résultat de l'Offre au public fera l'objet d'un avis qui sera publié sur les Bulletins Officiels de la BVMT et du CMF précisant la suite donnée à l'Offre, et en cas de suite positive, l'avis précisera par intermédiaire, le nombre de titres attribués, les demandes retenues et la réduction éventuelle dont les demandes de souscription seront frappées.

8- Règlement des espèces et livraison des titres :

Au cas où l'offre connaîtrait une suite favorable, la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis communiquera, le lendemain de la publication de l'avis de résultat, à chaque intermédiaire, l'état détaillé de ses demandes de souscription retenues et la quantité attribuée à chacun d'eux.

Chaque intermédiaire est tenu d'envoyer à la STICODEVAM les ordres de ségrégation des quantités souscrites retenues par catégorie d'avoirs et ce, conformément aux modalités pratiques de l'opération qui seront précisées par un avis de la STICODEVAM. Le règlement des espèces et la livraison de titres seront effectués trois (3) jours ouvrables après la date de résultat de l'Offre, via la compensation interbancaire de la STICODEVAM.

La STICODEVAM a attribué en date du 18/04/2013 aux actions anciennes de la société Hannibal Lease, le code ISIN : TN0007310139.

La société Hannibal Lease s'engage à demander la prise en charge de ses actions nouvelles et anciennes par la STICODEVAM dès la réalisation définitive de l'augmentation du capital en numéraire.

Ainsi, les opérations de règlement et livraison seront assurées par cette dernière.

Le registre des actionnaires est tenu par l'intermédiaire en Bourse MAC SA.

9- Cotation des titres

La date de démarrage de la cotation des titres, sur le marché principal de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, fera l'objet d'un avis qui sera publié sur le bulletin officiel de la BVMT.

Toutefois, la cotation des actions nouvelles ne démarrera qu'à compter de la date de réalisation de l'augmentation du capital conformément à la loi. Ainsi, les actions nouvelles ne seront cessibles et négociables qu'après la publication d'un avis sur le bulletin officiel de la BVMT.

10- Avantage fiscal

Il est à signaler que l'article 1er de la loi n° 2010-29 du 07 juin 2010, relative à l'encouragement des entreprises à l'admission de leurs actions à la Bourse, stipule que " *Le taux de l'impôt sur les sociétés prévu par le premier et quatrième alinéa du paragraphe I de l'article 49 du code de l'impôt sur le revenu des personnes physiques et de l'impôt sur les sociétés, est réduit à 20% pour les sociétés qui procèdent à l'admission de leurs actions ordinaires à la cote de la Bourse des valeurs mobilières de Tunis à condition que le taux d'ouverture du capital au public soit au moins égal à 30%, et ce, pendant cinq ans à compter de l'année de l'admission. Cette réduction est accordée aux sociétés qui procèdent à l'admission de leurs actions ordinaires à la cote de la Bourse des valeurs mobilières de Tunis au cours de la période allant du 1er janvier 2010 au 31 décembre 2014*".

Par conséquent, la société « Hannibal Lease » pourrait en bénéficier et donc, la charge d'impôt sur les sociétés constatée dans les projections 2012-2016 serait révisé à la baisse ce qui augmenterait le résultat net de la société.

11- Contrat de liquidité

Un contrat de liquidité pour une période d'une année à partir de la date d'introduction, est établi entre MAC SA, Intermédiaire en Bourse et deux actionnaires actuels de la société « Hannibal Lease » à savoir Mr. Mohamed Hechmi Djilani et la société Investment Trust Tunisia SA, portant sur 9,92% du produit de l'Offre à Prix Ferme soit un montant de 650 000 dinars et 37 795 actions.

12- Régulation du cours boursier

Les actionnaires de la société « Hannibal Lease » se sont engagés, après l'introduction de la société en Bourse, à obtenir lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire de la société les autorisations nécessaires pour la régulation du cours boursier et ce, conformément à l'article 19 nouveau de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier.

Le contrat de régulation sera confié à la société MAC SA, intermédiaire en Bourse.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué d'une note d'opération visée par le CMF sous le n°13- 0827 du 30 Avril 2013, du document de référence « HL 2012 » enregistré auprès du CMF en date du 16 Août 2012 sous le n°12-006 ainsi que de son actualisation enregistrée par le CMF en date du 05 Avril 2013 sous le n°12-006-A002 et des états financiers de Hannibal Lease relatifs à l'exercice 2012.

La note d'opération, le document de référence « HL 2012 » ainsi que son actualisation sont mis à la disposition du public, sans frais, auprès de Hannibal Lease, Rue du Lac Malaren, Immeuble Triki, les Berges du Lac, de MAC SA, intermédiaire en bourse, sise à Green Center, Bloc C, 2^{ème} étage, les Berges du Lac, sur le site internet du CMF : www.cmf.org.tn et sur le site de MAC SA : www.macsa.com.tn.

Les états financiers de Hannibal Lease arrêtés au 31 Décembre 2012 seront publiés au bulletin officiel du CMF.

AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS DEFINITIFS

Assurances BIAT

Siège Social : Les Jardins du Lac – 1053. Les Berges du Lac – Tunis

La société Assurances BIAT publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2012 tels qu'ils ont été soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui a eu lieu le 28 mai 2013. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial des commissaires aux comptes : Mr. Mohamed SALAH BEN AFIA et Mr. Fayçal DERBEL.

Bilan Arrêté au 31 Décembre 2012 (Unité : en Dinars)

ACTIFS	31/12/2012			31/12/2011
	Brut	Amort. Provisions	Net	Net
AC 1 Actifs incorporels				
AC12 Concessions, brevet, licences, marques	828 274	825 846	2 428	4 079
AC13 Fonds de commerce			-	-
AC14 Acomptes versés	-	-	-	-
	828 274	825 846	2 428	4 079
AC 2 Actifs corporels d'exploitation				
AC21 Installations techniques et machines	670 615	319 054	351 561	249 344
AC22 Autres installations, outillage et mobilier	1 263 092	951 382	311 710	227 015
	1 933 707	1 270 437	663 270	476 359
AC 3 Placements				
AC31 Terrains et constructions				
AC32 Placements dans les entreprises liées et participations				
AC33 Autres placements financiers				
AC331 Actions autres titres a revenu variable et part dans FCP	9 569 418	168 078	9 401 340	13 349 252
AC332 Obligations et autres titres a revenu fixe	102 841 060		102 841 060	75 987 746
AC334 Autres prêts	76 789		76 789	40 903
AC335 Dépôts auprès des établissements bancaires et financiers	3 500 000		3 500 000	9 300 000
AC336 Autres dépôts			-	-
AC34 Créances pour espèces déposées auprès des entreprises cédantes	337 309		337 309	306 631
	116 324 576	168 078	116 156 498	98 984 533
AC 5 Part des réassureurs dans les provisions techniques				
AC510 Provisions pour primes non acquises	1 705 598		1 705 598	2 506 460
AC520 Provisions d'assurance vie	82 117		82 117	109 169
AC530 Provision pour sinistres (vie)	441 489		441 489	493 465
AC531 Provision pour sinistres (non vie)	12 131 319		12 131 319	11 173 443
	14 360 523		14 360 523	14 282 537
AC 6 Créances				
AC61 Créances nées d'opérations d'assurance directe				
AC611 Primes acquises et non émises	1 163 506		1 163 506	1 508 712
AC612 Autres créances nées d'opération d'assurance directe	18 525 221	2 557 442	15 967 779	13 074 964
AC613 créances indemnisées subrogées a l'entreprise d'assurances	978 452	85 936	892 515	1 177 337
AC62 Créances nées d'opération de réassurance	3 853 535	184 862	3 668 673	7 437 473
AC63 Autres créances				
AC631 Personnel			-	9 368
AC632 Etat organismes de sécurité sociale collectivités publiques	792 556		792 556	434 259
AC633 Débiteurs divers			-	-
	25 313 269	2 828 240	22 485 029	23 642 113
AC 7 Autres éléments d'actif				
AC71 Avoirs en banque, CCP, chèques et caisse	7 115 653		7 115 653	4 969 908
AC72 Charges reportées			-	-
AC721 Frais d'acquisition reportés	1 865 773		1 865 773	2 036 216
AC722 Autres charges a repartir	397 023		397 023	431 857
AC73 Comptes de régularisation actif				
AC731 Intérêts et loyers acquis non échus	2 895 534		2 895 534	2 864 635
AC74 Ecart de conversion				
AC75 Autres			-	-
	12 273 983		12 273 983	10 302 616
TOTAL ACTIFS	171 034 332	5 092 601	165 941 731	147 692 236

Bilan Arrêté au 31 Décembre 2012 (Unité : en Dinars)

CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS	31/12/2012	31/12/2011
<u>CAPITAUX PROPRES</u>		
CP1 Capital social ou fonds équivalent	10 000 000	10 000 000
CP2 Réserves et primes liées au capital	2 915 071	2 760 879
CP5 Résultats reportés	1 720 151	2 025 324
Total capitaux propres avant résultat de l'exercice	14 635 222	14 786 203
CP6 Résultat de l'exercice	457 967	932 730
Total capitaux propres avant affectation	15 093 189	15 718 933
<u>PASSIFS</u>		
-		
PA2 Provisions pour autres risques et charges		
PA21 Provisions pour pensions et obligations similaires		
PA22 Provisions pour impôts		
PA23 Autres provisions	300 000	250 000
	300 000	250 000
PA3 Provisions techniques brutes		
PA310 Provision pour primes non acquises	11 260 363	12 833 691
PA320 Provision pour assurance vie	45 187 533	33 797 641
PA330 Provision pour sinistres (vie)	3 621 989	3 227 776
PA331 Provision pour sinistres (non vie)	68 157 921	62 841 002
PA340 Provisions pour participation aux bénéfices et ristournes (vie)		
PA341 Provisions pour participation aux bénéfices et ristournes (non vie)	759 778	934 171
PA350 Provision pour égalisation et équilibrage		
PA360 Autres provisions technique (vie)		
PA361 Autres provisions technique (non vie)	318 822	274 433
	129 306 406	113 908 713
PA5 Dettes pour dépôts en espèces reçues des cessionnaires		
	11 390 280	9 422 643
	11 390 280	9 422 643
PA6 Autres Dettes		
PA61 Dettes nées d'opérations d'assurances directe	3 653 394	2 801 970
PA62 Dettes nées d'opérations de Réassurances	4 733 694	4 144 236
PA63 Autres dettes		
PA631 Dépôts et cautionnements reçues		
PA632 Personnel	125 111	114 915
PA633 Etat ,organismes de sécurités sociale, collectivités publiques	884 871	825 546
PA634 Crédoiteurs divers	454 786	505 280
PA64 Ressources spéciales		
	9 851 857	8 391 946
PA7 Autres passifs		
PA71 Comptes de régularisation passif		
PA72 Ecart de conversion		
TOTAL CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS	165 941 731	147 692 236

Etat de résultat technique de l'assurance et / ou de la réassurance Non Vie Arrêté au 31 Décembre 2012 (Unité : en Dinars)		Opérations Brutes 31/12/2012	Cessions et rétrocession 31/12/2012	Opérations Nettes 31/12/2012	Opérations Nettes 31/12/2011
<u>PRNV 1 Primes acquises</u>					
PRNV11	Primes émises et acceptées	45 784 633	-12 420 367	33 364 265	39 888 085
PRNV12	Variation de la provision pour primes non acquises	1 573 328	-800 861	772 467	-44 662
		47 357 961	-13 221 228	34 136 732	39 843 422
<u>PRNT3</u>	<u>Produits de placements alloués, transférés de l'état de résultat</u>	3 183 120		3 183 120	2 796 242
<u>PRNV2</u>	<u>Autres produits techniques</u>			0	0
<u>CHNV1 Charges de sinistres</u>					
CHNV11	Montants payés	-28 416 181	5 123 497	-23 292 684	-17 041 513
CHNV12	Variation de la provision pour sinistres	-5 142 526	957 876	-4 184 650	-17 675 185
		-33 558 707	6 081 373	-27 477 333	-34 716 698
<u>CHNV 2</u>	<u>Variation des autres provisions techniques</u>	-44 389		-44 389	-274 433
<u>CHNV3</u>	<u>Participation aux bénéfices et ristournes</u>		19 386	19 386	55 161
<u>CHNV 4 Frais d'exploitation</u>					
CHNV41	Frais d'acquisition	-7 180 008		-7 180 008	-7 234 356
CHNV42	Variation du montant des frais d'acquisition reportés	-166 128		-166 128	61 788
CHNV43	Frais d'administration	-3 006 366		-3 006 366	-2 975 176
CHNV44	Commissions reçues des réassureurs		2 034 140	2 034 140	1 850 421
		-10 352 503	2 034 140	-8 318 363	-8 297 323
<u>CHNV5</u>	<u>Autres charges techniques</u>		-286 806	-286 806	-293 341
<u>CHNV6</u>	<u>Variation de la provision pour égalisation et équilibrage</u>			0	1 353 030
<u>RTNV</u>	Résultat technique de l'assurance et/ou de la réassurance non vie	6 585 482	-5 373 134	1 212 348	466 061

Etat de résultat technique de l'assurance et / ou de la réassurance Vie Arrêté au 31 Décembre 2012 (Unité : en Dinars)		Opérations Brutes 31/12/2012	Cessions et rétrocession 31/12/2012	Opérations Nettes 31/12/2012	Opérations Nettes 31/12/2011
PRV 1	<u>Primes acquises</u>				
PRV11	Primes émises et acceptées	19 700 717	-1 186 000	18 514 717	11 289 213
PRV2	<u>Produits de placements</u>				
PRV 2 1	Revenus des placements	2 483 621		2 483 621	1 814 888
PRV 2 2	Produits des autres placements				
	sous total 2 a	2 483 621	0	2 483 621	1 814 888
PRV 2 3	Reprise de correction de valeur sur placements				
PRV 2 4	Profits provenant de la réalisation des placements et de change				
	sous total 2	0	0	0	0
CHV1	<u>Charges de sinistres</u>				
CHV11	Montants payés	-4 040 936	460 999	-3 579 938	-3 421 223
CHV12	Variation de la provision pour sinistres	-394 213	-51 976	-446 189	-1 011 107
	sous total 3	-4 435 149	409 022	-4 026 127	-4 432 330
CHV 2	<u>Variation des autres provisions techniques</u>				
	sous total 4	-11 389 893	-27 053	-11 416 945	-3 639 921
CHV3	<u>Participation aux bénéfices et ristournes</u>		37 783	37 783	442 682
CHV 4	<u>Frais d'exploitation</u>				
CHV41	Frais d'acquisition	-2 998 204		-2 998 204	-1 871 495
CHV42	Variation du montant des frais d'acquisition reportés	-4 315		-4 315	-1 414
CHV43	Frais d'administration	-2 931 491		-2 931 491	-2 922 774
CHV44	Commission reçues des réassureurs		112 747	112 747	99 049
	sous total 5	-5 934 010	112 747	-5 821 263	-4 696 634
CHV5	<u>Autres charges techniques</u>		-18 195	-18 195	-21 259
CH V9	<u>Charges de placements</u>				
	Charges de gestion des placements y compris les charges d'intérêt				
CHV 91		-113 110		-113 110	-33 390
CHV 92	Correction de valeur sur placement			0	0
CHV 93	Pertes provenant de la réalisation des placements			0	0
	sous total 6	-113 110	0	-113 110	-33 390
RTV	Résultat technique de l'assurance et/ou de la réassurance vie	312 177	-671 695	-359 519	723 250

Etat de résultat Arrêté au 31 Décembre 2012 <i>(Unité : en Dinars)</i>		31/12/2012	31/12/2011
RNTV	Résultat technique de l'assurance et ou de la réassurance non vie	1 212 348	466 061
RTV	Résultat technique de l'assurance et ou de la réassurance vie	-359 519	723 250
PRNT1	Produits des placements		
PRNT11	Revenus des placements	3 764 148	3 335 942
PRNT12	0	-	-
	sous total 1 a	3 764 148	3 335 942
PRNT3	Produits des placements alloués, transférés de l'état de résultat technique de l'assurance et /ou de la réassurance vie	-	-
CHNT1	Charges des placements (assurances et /ou réassurances non vie)		
CHNT11	Charges de gestion des placements y compris les charges d'intérêt		
CHNT12	Correction des valeur sur placements		
CHNT13	Pertes provenant de la réalisation des placements	-219 718	-175 694
CHNT2	Produits des placements alloués, transférés de l'état de résultat technique de l'assurance et /ou de la réassurance non vie	-3 183 120	-2 796 242
PRNT2	Autres produits non techniques	42 412	58 195
CHNT3	Autres charges non techniques		
	Résultat provenant des activités ordinaires	1 256 551	1 611 512
CHNT4	Impôts sur le résultat	-798 585	-678 782
	Résultat provenant des activités ordinaires après impôts	457 967	932 730
PRNT4	Gains extraordinaires	-	-
CHNT5	Pertes extraordinaires	-	-
	Résultat extraordinaire	-	-
	Résultat net de l'exercice	457 967	932 730

Etat de flux de trésorerie
Arrêté au 31 Décembre 2012
(Unité : en Dinars)

31/12/2012

31/12/2011

Flux de trésorerie liés à l'exploitation

- Encaissement des primes reçues des assurés	64 358 412	65 161 629
- Sommes versées pour paiement des sinistres	- 32 009 392	- 30 862 255
- Encaissement des primes reçues acceptations		2 817 119
- Décaissements des primes pour les cessions	- 18 047 626	- 13 053 999
- Encaissement des sinistres pour les cessions	10 225 906	6 015 083
- Commissions reçues sur les Cessions	3 269 834	2 364 407
- Commissions versées aux intermédiaires	- 6 044 093	- 6 860 414
- Sommes versées aux fournisseurs et au personnel	- 5 560 317	- 4 827 559
- Variation des dépôts auprès des cédantes	4 435 714	7 293
- Variation des espèces reçues des cessionnaires		
- Décaissements liés à l'acquisition des placements financiers	- 64 169 601	- 21 874 913
- Encaissements liés à la cession des placements financiers	46 238 638	3 465 244
- Taxes sur les assurances versées au trésor	- 7 245 429	- 7 670 128
- Produits financiers reçus	5 969 355	4 032 459
- Impôt sur les bénéfices payés	- 430 381	- 637 002
Autres mouvements	955 503	1 039 089

Flux de trésorerie provenant de l'exploitation

1 946 523 - 898 534

Flux de trésorerie liés aux activités d'investissements

- Décaissement provenant de l'acquisition des immobilisations incorporelles et corporelles		- 33 732
--	--	----------

Flux de trésorerie provenant des activités d'investissements

- 33 732

Flux de trésorerie liés aux activités de financement

- Dividendes et autres distributions	- 1 042 491	- 42 079
--------------------------------------	-------------	----------

Flux de trésorerie provenant des activités de financements

- 1 042 491 - 42 079

incidence des variations de taux de change sur les liquidités ou équivalents de liquidités

16 233 - 14 101

Variation de trésorerie

920 265 - 988 447

Trésorerie de début d'exercice

1 377 863 - 2 366 309

Trésorerie de fin d'exercice

2 298 128 - 1 377 863

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

Arrêtées au 31/12/2012

1-PRESENTATION DE LA SOCIETE

Assurances BIAT, est une société anonyme au capital de 10 000 000 DT, créée le 11 Juin 1997 ayant pour activité principale la réalisation et la gestion de contrats et de conventions d'assurances et de réassurances.

Assurances BIAT est agréée par décision du Ministre des Finances en date du 25 décembre 2000 pour étendre son objet social à toutes les opérations d'assurances et de réassurances pouvant être légalement réalisées par les sociétés d'assurances et de réassurances, conformément à la loi n° 92-24 du 9 Mars 1992 portant promulgation du code des assurances.

A la date du 31/12/2012, le capital social s'élève à 10MDT composé de 100 000 actions d'une valeur nominale de 100 DT libéré en totalité et est réparti comme suit :

Actionnaires	% de détention
BIAT	40.125%
NATIXIS ASSURANCES	34.000%
ARIG	14.850%
Actionnaires Tunisiens	11.025%

2-FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

L'exercice 2012 a connu les faits marquants suivants :

- Poursuite de l'assainissement du portefeuille automobile,
- Une évolution significative du chiffre d'affaires Vie,
- Poursuite de la liquidation des dossiers relatifs aux sinistres émeutes et mouvements populaires.
- Un contrôle des autorités fiscales pour les exercices 2008,2009 et 2010 avec une notification fiscale de l'ordre de 229 mille dinars.
- Ré estimation des PM TD pour intégrer un mode de calcul selon un amortissement dégressif au lieu et place de l'amortissement linéaire des crédits couverts,
- Estimation de la part des réassureurs dans les primes non acquises selon un calcul identique à celui appliqué pour les primes non acquises pour les affaires en direct(calcul au prorata temporis) et non plus selon la méthode de prise en charge des dépôts de prime retenue sur les réassureurs,
- Estimation des provisions pour frais de gestion pour la branche Vie.

3-PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

Les états financiers de la Société « Assurances BIAT » sont établis conformément aux dispositions prévues par la loi N° 96-112 du 30 décembre 1996 relative au système comptable des entreprises et aux dispositions prévues par l'arrêté du Ministre des Finances du 26 Juin 2000 portant approbation des normes comptables sectorielles relatives aux opérations spécifiques aux entreprises d'assurance et/ou de réassurance.

Les états financiers sont établis en conformité avec le modèle fourni par la norme comptable NC 26 relative à la présentation des états financiers des entreprises d'assurance et de réassurance.

4- BASES DE MESURE ET PRINCIPES COMPTABLES PERTINENTS APPLIQUES

Les états financiers de la société « Assurances BIAT » sont élaborés sur la base de la mesure des éléments du patrimoine au coût historique. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

4.1 - Actifs incorporels

Les actifs incorporels sont constitués de logiciels informatiques et sont évalués au prix d'acquisition historique.

Les actifs incorporels sont amortis linéairement sur une durée de 3 ans.

4.2 - Actifs corporels d'exploitation

Les actifs corporels d'exploitation comprennent le matériel de transport, le matériel informatique, le matériel et mobiliers de bureau et les aménagements, agencements et installations et sont évalués au prix d'acquisition historique.

Les actifs corporels sont amortis sur la base des durées d'utilisation estimées.

Les durées retenues à ce titre sont les suivantes :

Libellé	Durée d'utilisation	Méthode d'amortissement
- Mobiliers et matériels de bureaux	5 ans	linéaire
- Matériel informatique	3 ans	linéaire
- Matériel de transport	5 ans	linéaire
- Agencements aménagements et installations	6 ans 8mois	linéaire

Les immobilisations dont la valeur est inférieure à 200 DT sont amorties intégralement dès la première année de leur acquisition.

4.3 - Placements financiers

Règles de prise en compte

La norme comptable N°26 relatives à la présentation des états financiers des entreprises d'assurance et de réassurance classe les placements financiers en deux catégories :

- les placements dans des entreprises liées et participations,
- les autres placements financiers.

Sont considérées comme entreprises liées, les entreprises entre lesquelles une influence notable est exercée directement ou indirectement. Les participations comprennent les parts dans le capital d'autres entreprises destinées à contribuer à l'activité de l'entreprise par la création d'un lien durable.

Les placements financiers sont comptabilisés à leur coût d'acquisition hors frais accessoires d'achat. Ces frais sont constatés en charges de l'exercice.

Règles d'évaluation

Titres à revenus variables

Les titres à revenus variables sont évalués au moindre du coût d'acquisition historique et de la valeur d'usage. Les corrections de valeurs, correspondant à l'écart négatif entre la valeur d'usage et le coût d'acquisition, ne sont pas maintenues lorsque les raisons qui les ont motivées ont cessé d'exister.

La valeur d'usage est évaluée sur la base de :

- la valeur de marché,
- l'actif net,
- le résultat et perspectives de rentabilité de l'entreprise émettrice...

Les obligations et autres titres à revenus fixes

• Coût d'entrée des placements

Les obligations et autres titres à revenus fixes sont portés à l'actif pour leur prix d'acquisition hors frais accessoires sur achats et hors coupon couru à l'achat.

Les frais accessoires d'achat sont enregistrés en charges de l'exercice. Le montant du coupon couru à l'achat est enregistré en produits en tant que revenu des placements.

Lorsque le prix d'acquisition d'un titre dépasse son prix de remboursement, la différence doit être prise en charge par le biais du compte "dotations des différences sur prix de remboursement" avec pour contrepartie un compte de régularisation passif. Cette

différence doit être échelonnée sur la durée de vie résiduelle du titre de façon linéaire ou actuarielle.

Lorsque le prix d'acquisition d'un titre est inférieur à son prix de remboursement, la différence doit être prise en produits par le biais du compte "différence sur prix de remboursement à percevoir" avec pour contrepartie un compte de régularisation actif. Cette différence doit être portée en résultat de manière échelonnée sur la durée de vie résiduelle du titre.

- **Evaluation des placements en date d'arrêté**

La différence entre le prix d'acquisition d'un titre et son prix de remboursement doit être :

- Portée en charge, au cas où le prix d'acquisition dépasse le prix de remboursement.
- Portée en produits, au cas où le prix d'acquisition est inférieur au prix de remboursement.

Pour le rattachement des charges et des produits, la différence est prise en compte dans les résultats de manière étalée sur la durée de vie résiduelle des titres.

4.4 - Les provisions techniques

L'évaluation des provisions techniques est déterminée selon les méthodes prévues par l'arrêté du Ministre des finances du 27-02-2001 fixant la liste, le mode de calcul des provisions techniques et les conditions de leur représentation.

Des provisions techniques suffisantes sont constituées pour permettre à l'entreprise d'honorer, dans la mesure de ce qui est raisonnablement prévisible, les engagements résultant des contrats d'assurance.

Provision pour primes non acquises

Les primes émises représentent tous les montants de primes reçus ou à recevoir au titre des contrats d'assurance conclus avant la clôture de l'exercice.

La partie des primes émises qui se rapporte à un ou plusieurs exercices ultérieurs est différée par le biais de la dotation à la provision pour primes non acquises, calculée au prorata temporis séparément pour chaque contrat d'assurance.

Provision d'assurance Vie

La provision mathématique des contrats d'assurance Vie, comprend la valeur actuarielle des engagements de l'entreprise, nets des primes futures (méthodes prospectives). Elle est calculée séparément contrat par contrat.

Pour chaque année et pour chaque produit, les bases techniques utilisées pour le calcul des provisions sont celles qui sont utilisées pour la constitution du tarif.

La provision mathématique des contrats temporaire décès est calculée séparément contrat par contrat sur la base des tables de mortalité admises en Tunisie.

En application des dispositions de l'Arrêté du Ministre de Finances du 05-01-2009, Assurances BIAT a calculé la provision mathématique de tout le portefeuille en fonction de la Table de Mortalité Tunisienne TM 99.

Provisions pour sinistres

Les provisions pour sinistres correspondent au coût total estimé (y compris les frais de gestion) du règlement de tous les sinistres survenus à la clôture de l'exercice, déclarés ou non, déduction faite des sommes déjà payées au titre de ces sinistres.

Les provisions pour sinistres résultent d'un calcul séparé pour chaque sinistre qui exclut tout escompte ou déduction.

Autres provisions techniques

Les autres provisions techniques sont composées de la provision pour risques en cours destinée à couvrir les risques à assumer par l'entreprise après la fin de l'exercice, de manière à pouvoir faire face à toutes les demandes d'indemnisation et à tous les frais liés aux contrats d'assurance / traités de réassurance en cours, excédant le montant des primes non acquises et des primes exigibles relatives aux dits contrats.

4.5 - Répartition des charges

Conformément aux normes comptables relatives au secteur des assurances, les charges sont présentées dans les états financiers non pas par nature de charges mais en fonction des grandes destinations. La répartition des charges par nature dans les comptes de charges par destination doit être réalisée à l'aide de clés de répartition qui doivent être fondées sur des critères quantitatifs objectifs, appropriés et contrôlables, directement liés à la nature des charges.

Pour l'exercice 2012, Assurances BIAT a fixé les clés de répartition comme suit :

- Les charges par destination non directement affectées :
 - vie : 50 %
 - non vie : 50%
- ces charges sont à leur tour affectées :
 - vie :
 - 4 % : frais d'acquisition
 - 94% : frais d'administration
 - 2% : frais de gestion sur sinistre
 - non - vie : 4 % : frais d'acquisition
 - 94% : frais d'administration
 - 2% : frais de gestion sur sinistre
- Les commissions ainsi que les taxes liées aux contrats servies sont affectées directement aux frais d'acquisition.

5- NOTES EXPLICATIVES

(Les chiffres sont exprimés en DT : Dinars Tunisiens)

A) NOTES SUR LE BILAN

D) NOTES SUR L'ACTIF DU BILAN

5.1 - Actifs incorporels

Les actifs incorporels se composent exclusivement de logiciels informatiques dont l'amortissement s'effectue linéairement sur 3 ans. Ils totalisent au 31/12/2012 un montant net de 2 428 DT, déterminé comme suit :

Libellé	Valeur Brute au 31/12/2011	Acquisitions	Valeur Brute au 31/12/2012	Amortissements			Valeur nette 2012
				01/01/12	Dotations 2012	31/12/12	
Logiciels	825 105	3 169	828 274	821 026	-4 820	825 846	2 428
Total	825 105	3 169	828 274	821 026	-4 820	825 846	2 428

5.2 - Actifs corporels d'exploitation

Les immobilisations corporelles totalisent au 31/12/2012 un montant net de 663 270 DT déterminé comme suit :

Libellé	Valeur Brute au 31/12/2011	Acquisitions	Valeur Brute au 31/12/2012	Amortissements			Valeur nette 2012
				01/01/12	Dotations 2012	31/12/12	
Agencements Aménagements et Installations.	488 796	181 819	670 615	239 452	-79 602	319 054	351 561
Matériel de Transport	220 936	137 000	357 936	157 158	-41 570	198 727	159 209
Matériel Informatique	496 895	21 573	518 468	450 163	-29 549	479 711	38 757
Mobilier et Matériel de Bureau	336 565	50 124	386 689	220 061	-52 883	272 944	113 744
Total	1 543 192	390 515	1 933 707	1 066 833	-203 604	1 270 437	663 270

5.3 - Placements

Les placements totalisent au 31/12/2012 un montant net de 116 156 498 DT contre un montant de 98 984 533 DT au 31/12/2011 soit une augmentation de 17 171 966 DT et se détaillent comme suit :

Libellé	31/12/2012	31/12/2011
Actions autres titres a revenu variable et part dans FCP	9 569 418	13 418 896
Obligations et autres titres à revenu fixe	102 841 060	75 987 746
Autres prêts	76 789	40 903
Autres Dépôts	3 500 000	9 300 000
Créances pour espèces déposées auprès des entreprises cédantes	337 309	306 631
Provisions pour dépréciation des Placements	-168 078	-69 643
Total	116 156 498	98 984 533

5.4 - Part des réassureurs dans les provisions techniques

La part des réassureurs dans les provisions techniques totalise au 31/12/2012 un montant net de 14 360 523 DT contre 14 282 537 DT au 31/12/2011 soit une augmentation de 77 986 DT. Cette rubrique est détaillée comme suit :

Libellé	Montant net		Variation
	31/12/2012	31/12/2011	
- Provisions pour primes non acquises	1 705 598	2 506 460	-800 862
- Provisions d'assurances vie	82 117	109 169	-27 052
- Provisions pour sinistres vie	441 489	493 465	-51 976
- Provisions pour sinistres non vie	12 131 319	11 173 443	957 876
Total	14 360 523	14 282 537	77 986

L'estimation de la part des réassureurs dans les primes non acquises fin 2012 , est réalisé selon un calcul identique à celui appliqué pour les primes non acquises pour les affaires en directe(calcul au prorata temporis) et non pas selon la prise en charge des dépôts de prime retenue sur les réassureurs (soit une moyenne de 36% sur les primes cédées) ce qui donne un effet de 0.840MD en moins.

5.5 - Créances

Le poste créances totalise au 31/12/2012 un montant net des provisions de 22 485 029 DT contre 23 642 113 DT au 31/12/2011 soit une régression de 1 157 084 DT :

5.5.1 – Primes Acquisées et non émises

Libellé	Montant net 31/12/2012	Montant net 31/12/2011	Variation
- Primes acquises non émises Auto		67 764	-67 764
- Primes acquises non émises Construction	1 873		1 873
- Primes acquises non émises Transports	43 250	64 000	-20 750
- Primes acquises non émises Incendie			0
- Primes acquises non émises Assistances			0
- Primes acquises non émises Risques Divers	9 373		9 373
- Primes acquises non émises RC Général	1 575		1 575
- Primes acquises non émises GPE MAL	664 417	763 726	-99 309
- Primes acquises non émises Acc CORP	85 958	106 647	-20 689
- Primes acquises non émises Vie	357 059	506 574	-149 516
Total	1 163 506	1 508 712	-345 207

5.5.2 – Créances nées d'opération d'assurances directe

Libellé	Montant net 31/12/2012	Montant net 31/12/2011	Variation
-Contentieux primes, chèques et effets impayés	1 638 165	751 144	887 022
- Créances affaires directes en cours	1 173 479	1 014 910	158 568
- Créances courtiers d'assurances en cours	15 713 577	12 957 279	2 756 298
- Provisions pour créances douteuses (*)	-2 557 442	-1 648 369	-909 073
Total	15 967 779	13 074 964	2 892 814

(*) Au 31/12/2012 Assurances BIAT a constaté une provision pour créances douteuses pour un montant de 2 557 442 DT calculées comme suit :

- Provision pour créances contentieuses estimée a 100%.
- Provision pour effets et chèques retournés impayés estimée a 100%.
- Pour les autres créances une provision a été estimée comme suit :

	Exercice 2012	Exercice 2011	Exercice 2010	Exercice 2009 et Antérieurs
Taux appliqués sur créances en cours	0%	20%	50%	100%

5.5.3 – Créances indemnisées subrogées à l'entreprise d'assurances

Au 31/12/2012 ce poste totalise un montant total Net de 892 515 DT contre 1 177 337 DT au 31/12/2011 soit une régression de 284 822 DT.

Au 31/12/2012 Assurances BIAT a constaté une provision pour créances douteuses pour un montant de 85 936 DT calculée comme suit :

	Exercice 2012	Exercice 2011	Exercice 2010	Exercice 2009 et Antérieurs
Taux appliqués sur créances en cours	0%	20%	50%	100%

5.5.4 – Créances nées d'opération de réassurances.

Ce poste totalise au 31/12/2012 un montant net de 3 668 673 DT contre 7 437 473 DT au 31/12/2011 soit une régression de 3 768 800 DT.

Au 31/12/2012 Assurances BIAT a constaté une provision pour créances douteuses d'un montant de 184 862 DT calculée comme suit :

	Exercice 2012	Exercice 2011	Exercice 2010	Exercice 2009 et Antérieurs
Taux appliqués sur créances en cours	0%	20%	50%	100%

5.5.5 – Autres Créances

Libellé	Montant Net au 31/12/2012	Montant Net au 31/12/2011	Variation
- personnel	0	9 368	-9 368
- Etat organismes de sécurité sociale collectivités publiques	792 556	434 259	358 297
Total	792 556	443 627	348 929

5.6 - Autres éléments d'actif

5.6.1 – Caisses et avoirs en banques

Ce poste présente un solde total au 31/12/2012 de 7 115 653 DT contre 4 969 908 DT au 31/12/2011.

Libellé	Montant net 31/12/2012	Montant net 31/12/2011	Variation
- Comptes courants bancaires	2 297 584	1 376 149	921 435
- Caisse	544	1 713	-1 170
- Valeurs a l'encaissement	2 153 764	1 726 100	427 664
- Caisse du trésor public	2 663 761	1 865 946	797 816
Total	7 115 653	4 969 908	2 145 745

5.6.2 – Frais d'acquisitions reportés

Ce sont les frais d'acquisition des contrats pour la fraction non imputable à l'exercice 2012, le solde est de 1 865 773 DT répartis par branche comme suit :

Libellé	Montant net 31/12/2012	Montant net 31/12/2011	Variation
- FAR Auto	853 017	1 055 235	-202 218
- FAR Transports	11 433	12 820	-1 387
- FAR Incendie	768 182	676 474	91 708
- FAR R. DIVERS	28 788	35 833	-7 046
- FAR RCG	41 714	56 560	-14 847
- FAR CONST	71 385	87 643	-16 258
- FAR Maladie	765	1 206	-440
- FAR Acc CORP	62 193	77 832	-15 639
- FAR Vie	28 297	32 612	-4 315
Total	1 865 773	2 036 216	-170 443

5.6.3 – Autres charges à répartir

Ils présentent un montant total de 397 023 DT au 31/12/2012 contre 431 857 DT au 31/12/2011.

5.6.4 – Intérêts et loyers acquis et non échus

Ce sont les intérêts courus et non échus au 31/12/2012 sur les placements (emprunts obligataires et bons de trésor), ils présentent un montant total de 2 895 534DT contre 2 864 635 DT au 31/12/2011.

II) NOTES SUR LES CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS DU BILAN

5.7 - Capitaux propres

A la date du 31/12/2012, le capital social s'élève à 10MDT composé de 100 000 actions d'une valeur nominale de 100 DT libéré en totalité. Les mouvements sur les capitaux propres de la société se détaillent comme suit :

Libellé	Solde 31/12/2011	Affectations et imputations	Dividende	Résultat de l'exercice	Autres	Solde au 31/12/2012
- Capital social	10 000 000					10 000 000
- Réserves légales	496 699	147 904				644 603
- Réserves extraordinaires	1 770 000					1 770 000
- Fonds social	164 178	90 000			-83 711	170 468
- Réserves pour risques généraux	330 000					330 000
- Report à nouveau	2 025 324	694 827	-1 000 000			1 720 151
- Résultat de la période	932 730	-932 730		457 967		457 967
Total	15 718 933	1	-1 000 000	457 967	-83 711	15 093 189

5.8 - Provisions techniques brutes

Les provisions techniques de l'exercice totalisent 129 306 406 DT contre 113 908 713 DT en 2011 soit une augmentation de 15 397 693 DT. Ces provisions se répartissent comme suit :

5.8.1 - Les provisions pour primes non acquises :

Elles totalisent 11 260 363 DT en 2012 contre 12 833 691 DT en 2011 soit une régression de 1 573 327 DT détaillée comme suit :

Libellé	Montant net 31/12/2012	Montant net 31/12/2011	Variation
- Auto	6 062 369	7 567 515	-1 505 146
- Transports	454 373	394 357	60 016
- Incendie	2 829 080	2 481 305	347 775
- Constructions	1 085 608	1 208 524	-122 916
- RCG	200 054	309 277	-109 223
- R. Divers	288 517	418 755	-130 238
- G Maladie	83 136	130 880	-47 744
- Acc Corporels	257 224	323 076	-65 852
Total	11 260 363	12 833 691	-1 573 327

5.8.2 - Les provisions pour assurances vie (provisions mathématiques vie) :

Elles totalisent 45 187 533 DT au 31/12/2012, contre 33 797 641 DT au 31/12/2011 soit une augmentation de 11 389 892 DT.

A noter que pour l'exercice 2012 Assurances BIAT a:

- Ré estimé les PM temporaire décès en couverture des prêts pour intégrer un mode de calcul selon un amortissement dégressif en lieu et place de l'amortissement linéaire des crédits couverts, tenant compte des taux suivants :

Durée de Crédit	Taux Appliqué
crédit >=7 ans	TMM+2.5%
3 < < 7	TMM+3%
<= 3	TMM+4%

Soit un montant complémentaire de 1 994 312DT

- Constaté une nouvelle Provision pour frais de gestion Vie (calculée sur la base d'un différentiel entre les frais réels affectés aux produits vie et les frais annexés aux contrats multiplié par la durée moyenne restante des contrats et ce au cas où les frais réels dépassent les frais annexés au contrat),
Soit un montant 259 503DT.

L'effet de ces deux provisions a été porté sur l'exercice en cours à raison des 50% et le reste sur l'exercice 2013. L'arrêté du ministre des finances du 5 janvier 2009 modifiant l'arrêté du ministre des finances du 27 février 2001, fixant la liste, le mode de calcul des provisions techniques des entreprises d'assurances et les conditions de leur représentation permet de lisser l'impact jusqu'à 2013.

5.8.3 - Les provisions pour sinistres vie :

Au 31/12/2012, les provisions pour sinistres vie sont évaluées à 3 621 989DT contre 3 227 776 DT en 2011 soit une augmentation de 394 213.

5.8.4 - Les provisions pour sinistres non vie (net des prévisions pour recours à encaisser) :

Elles totalisent au 31/12/2012 un montant de 68 536 365DT contre 62 841 002 DT en 2011 soit une augmentation de 5 316 920 DT détaillée comme suit :

Libellé	Montant au 31/12/2012			Montant au 31/12/2011			Variation		
	Provisions pour sinistres à payer	Prévisions de recours à encaisser	Montant net	Provisions pour sinistres à payer	Prévisions de recours à encaisser	Montant net	Provisions pour sinistres à payer	Prévisions de recours à encaisser	Montant net
- Auto	47 092 431	1 307 408	45 785 023	39 756 286	619 268	39 137 018	7 336 145	688 140	6 648 005
-Transports	2 610 577	631 409	1 979 168	1 574 177	671 205	902 972	1 036 400	-39 796	1 076 196
									-1 889
- Incendie	7 659 928		7 659 928	9 549 449		9 549 449	-1 889 521	0	521
- Constructions	378 602		378 602	337 817		337 817	40 785	0	40 785
- RCG	6 824 520		6 824 520	6 746 729		6 746 729	77 791	0	77 791
- R. Divers	2 046 167		2 046 167	2 976 676		2 976 676	-930 509	0	-930 509
- GPE Maladie	1 356 381		1 356 381	1 390 813		1 390 813	-34 432	0	-34 432
- Acc Corporels	2 128 133		2 128 133	1 799 528		1 799 528	328 605	0	328 605
Total	70 096 739	1 938 817	68 157 921	64 131 475	1 290 473	62 841 002	5 965 264	648 344	5 316 920

5.8.6 -Provisions pour participation aux bénéfices et ristournes (non vie)

Elles présentent un solde de 759 778 DT contre 934 171 DT en 2011.

5.8.7 –Autres Provisions Techniques (non vie)

Il s'agit des provisions pour risques en cours constatées pour les branches :

- Automobile : 219 233 DT.
- R.C. Générale : 99 589 DT.

5.9 - Dettes pour dépôt espèces reçues des cessionnaires :

Le solde de ce poste au 31/12/2012 est de 11 390 280 DT contre 9 422 643 DT en 2011. Il enregistre les dettes envers les cessionnaires (réassureurs) relatives aux dépôts en garantie des provisions techniques.

5.10 - Autres dettes :

Le solde du poste « Autres dettes » s'élève au 31/12/2012 à 9 851 857DT contre 8 391 946 DT au 31/12/ 2011.

B) NOTES SUR L'ETAT DE RESULTAT

1) ETAT DE RESULTAT TECHNIQUE DE L'ASSURANCE VIE

5.11 - Primes acquises

Le poste « Primes acquises » de l'exercice totalise 18 514 717DT contre 11 289 213 DT en 2011 soit une augmentation de 7 225 503 DT détaillée comme suit :

Libellé	Montant net 31/12/2012	Montant net 31/12/2011	Variation
Primes émises et acceptés nettes d'annulations et ristournes	19 850 233	12 341 920	7 508 313
Variation des primes acquises non émises	-149 516	59 761	-209 277
Sous-total	19 700 717	12 401 681	7 299 036
Primes cédées	-1 186 000	-1 112 468	-73 532
Total	18 514 717	11 289 213	7 225 503

5.12 - Produits des placements

Les produits des placements globaux de la société au 31/12/2012 totalisent 6 247 769 DT, les produits des placements non affecté directement en vie et non vie totalisent 4 447 985 DT. La quote-part des produits des placements alloués au compte de résultat technique vie est calculée comme suit (NC 27 arrêté du ministère des finances du 26-06-2000) :

<u>Provisions techniques vie</u>	x Produits des placements non affectés directement
Capitaux propres + Provisions techniques vie et non vie	

Soit :

- Provisions techniques vie	17 224 825
- Provisions techniques non vie	80 178 062
- Capitaux propres+provisions techniques vie et non vie	112 038 109
- Produits des placements non affecté	4 447 985

Ainsi, les produits de placements bruts qui se rapportent à l'assurance vie s'élèvent à 683 836 DT en y ajoutant la partie affectée à la vie directement sans clés de répartition qui sont de 1 799 785 DT le total qui sera présenté en compte de résultat vie sera de 2 483 621 DT.

5.13 - Charges de sinistres

Le poste charges de sinistres de l'exercice totalise 4 026 127DT pour l'exercice 2012 contre 4 432 330 DT au titre de l'exercice 2011, soit une régression de 406 203 DT, répartie comme suit :

Libellé	Montant net 31/12/2012	Montant net 31/12/2011	Variation
Sinistres payés	-4 040 936	-3 665 964	-374 972
Part des réassureurs dans les sinistres	460 999	244 741	216 258
Variation des provisions pour sinistres	-394 213	-1 261 854	867 641
Part des réassureurs dans la variation des provisions pour sinistres	-51 976	250 747	-302 723
<u>Total</u>	<u>-4 026 127</u>	<u>-4 432 330</u>	<u>406 203</u>

5.14 - Variation des autres provisions techniques

Le poste variation des autres provisions techniques de l'exercice totalise une charge pour l'exercice 2012 de 11 416 945 DT dont une part de réassurances de -27 053DT contre 3 639 921 DT en 2011 dont une part de réassurances de -38 074 DT, soit une augmentation de charge de 7 777 024 DT.

Voir note explicative 5.8.2 - Les provisions pour assurances vie (provisions mathématiques vie)

5.15 - Frais d'exploitation

Les frais d'acquisition, composés essentiellement des commissions servies aux courtiers d'assurances, totalisent un montant de 2 998 204 DT en 2012 contre 1 871 495 DT en 2011.

La variation du montant des frais d'acquisition reportés est négative de 4 315 DT en 2012 contre un solde négatif de 1 414 DT en 2011.

Le poste « Frais d'administration » affecté à l'assurance vie est de 2 931 491 DT en 2012 contre 2 922 774 DT en 2011.

Sous la même rubrique, figurent les commissions reçues des réassureurs en 2012 pour un montant de 112 747 DT contre 99 049 DT en 2011.

5.16 - Charges des placements

Le poste charges des placements globaux dégage un montant de 332 827 DT en 2012, la quote-part qui a été allouée à l'assurance vie a été calculée comme suit :

Clés de répartition	Vie	Non Vie +Capitaux propres	Total
Provisions techniques	48 809 522	94 813 284	143 622 806
<i>Quote-part</i>	34%	66%	100%
Correction de valeurs sur placements	113 110	219 717	332 827

2) ETAT DE RESULTAT TECHNIQUE DE L'ASSURANCE NON VIE

5.17 - Primes acquises

Le solde du poste « Primes acquises » s'élève au 31/12/2012 à 34 136 732 DT contre 39 843 422 DT en 2011, soit une régression de 5 706 691 DT détaillée comme suit :

Libellé	Montant net 31/12/2012	Montant net 31/12/2011	Variation
Primes émises et acceptés net d'annulations et ristournes	45 879 402	52 838 221	-6 958 819
Variation des primes non acquises "PNA"	-195 691	-90 665	-105 026
Primes à annuler	100 921	-22 047	122 968
Variation des primes émises non acquises	1 573 328	-1 723 733	3 297 061
Sous-total 1	47 357 961	51 001 776	-3 643 816
Primes cédées	-12 420 367	-11 204 356	-1 216 011
*Part des réassureurs dans la variation des "PNA"	-800 861	46 003	-846 864
Total	34 136 732	39 843 422	-5 706 691

* l'estimation de la part des réassureurs dans les primes non acquises au 31/12/2012, a été faite sur la base d'un calcul identique à celui appliqué pour les primes non acquises pour les affaires en direct (calcul au prorata temporis) et non pas selon la méthode de prise en charge des dépôts de prime retenue sur les réassureurs (soit une moyenne de 36% sur les primes cédées) soit un effet -0.840MD sur les provisions fin 2012,

5.18 - Produits des placements alloués transférés de l'état de résultat

Les produits des placements globaux de la société au 31/12/2012 totalisent 6 247 769 DT, les produits des placements non affecté directement (après affectation produit Vie) totalisent 3 764 148 DT. La quote-part des produits des placements alloués au compte de résultat technique non vie est calculée comme suit (NC 27 arrêté du ministère des finances du 26-06-2000) :

Provisions techniques non vie	x Reliquat des produits des placements non affecté directement (après affectation produit Vie)
Capitaux propres + Provisions techniques non vie	

Soit :

- Provisions techniques non vie	80 178 062
- Capitaux propres+provisions techniques non vie	94 813 284
- Reliquat des produits des placements non affecté	3 764 148

Ainsi, les produits de placements bruts qui se rapportent à l'assurance non vie s'élèvent à 3 183 120DT.

5.19 - Charges de sinistres

Le poste charges de sinistres de l'exercice totalise 27 477 333 DT pour l'exercice 2012 contre 34 716 698 DT au titre de l'exercice 2011, soit une régression de 7 239 365 DT, répartie comme suit :

Libellé	Montant net 31/12/2012	Montant net 31/12/2011	Variation
Sinistres payés	-28 416 181	-26 842 200	-1 573 981
Part des réassureurs dans les sinistres	5 123 497	9 800 687	-4 677 190
Variation des provisions pour sinistres	-5 142 526	-21 291 443	16 148 917
Part des réassureurs dans la variation des Prov pour sinistres	957 876	3 616 258	-2 658 381
Total	-27 477 333	-34 716 698	7 239 365

Au 31/12/2012 Assurances BIAT a constaté une provision sur les recours restant à encaisser pour les branches Auto et Transport net de réassurances pour un montant total de 469 549 DT calculées comme suit :

	Exercice 2012	Exercice 2011	Exercice 2010	Exercice 2009 et Antérieurs
Taux appliqués sur recours à encaisser	0%	20%	50%	100%

5.20 - Variations des autres provisions techniques.

Les autres provisions techniques (non vie) sont constituées des provisions pour risques en cours et détaillées comme suit :

Libellé	Montant net 31/12/2012	Montant net 31/12/2011	Variation
Provisions pour risques en cours Automobile	-219 233	-148 905	70 328
Provisions pour risques en cours Responsabilité civile Général	-99 588	-125 528	-25 940
Total	-318 821	-274 433	44 389

5.21 - Frais d'exploitation

Les frais d'acquisition, composés essentiellement des commissions servies aux courtiers d'assurances, totalisent un montant de 7 180 008 DT en 2012 contre 7 234 356 DT en 2011.

La variation du montant des frais d'acquisition reportés est négative de 166 128 DT en 2012 contre une variation positive de 61 788 DT en 2011.

Le poste « Frais d'administration » affecté à l'assurance non vie est de 3 006 366 DT en 2012 contre 2 975 176 DT en 2011.

Sous la même rubrique, figurent les commissions reçues des réassureurs en 2012 pour un montant de 2 034 140 DT contre 1 850 421 DT en 2011.

5.22 - Autres charges techniques

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2012 à 286 806 DT contre 293 341 DT au 31/12/2011.

5.23 - Provisions pour égalisation et équilibrage

Le solde de la provision pour égalisation et équilibrage est nul au 31/12/2012 contre un solde positif de 1 353 030 DT constaté au 31/12/2011.

3) ETAT DE RESULTAT

L'état de résultat comparatif se présente comme suit :

Poste		2012	2011
RNTV	Résultat technique de l'assurance et ou de la réassurance non vie	1 212 348	466 061
RTV	Résultat technique de l'assurance et ou de la réassurance vie	- 359 519	723 250
PRNT1	Produits des placements	3 764 148	3 335 942
CHNT1	Charges de placements (assurances et /ou réassurances non vie)		
CHNT11	charges de gestion des placements y compris les charges d'intérêt		
CHNT13	pertes provenant de la réalisation des placements	- 219 718	- 175 694
CHNT2	Produits des placements alloués, transférés de l'état de résultat technique de l'assurance et /ou de la réassurance non-vie	- 3 183 120	- 2 796 242
PRNT2	Autres produits non techniques	42 412	58 195
Résultat provenant des activités ordinaires avant impôts		1 256 551	1 611 512
CHNT4	Impôts sur le résultat	- 798 584	- 678 782
<u>Résultat net de l'exercice</u>		<u>457 968</u>	<u>932 730</u>

C) AUTRES NOTES AUX ETATS FINANCIERS

C 1-ETAT RECAPITULATIF DES PLACEMENTS

	Valeur Brute	Valeur Nette	Juste Valeur	Plus ou Moins- Value latente
Placements immobiliers et placements immobiliers en cours				
Actions et autres titres à revenu variable autres que les parts d'OPCVM	9 569 418	9 401 340	9 401 340	-168 078
Parts d'OPCVM détenant uniquement des titres à revenu fixe				
Autre parts d'OPCVM				
Obligations et autres titres à revenu fixe	102 841 060	102 841 060	102 841 060	
Autres placements financiers				
Prêts hypothécaires				
Autres prêts et effets assimilés	76 789	76 789	76 789	
Dépôt auprès des entreprises cédantes	337 309	337 309	337 309	
Autres dépôts	3 500 000	3 500 000	3 500 000	
Actifs représentatifs de contrats en unités de comptes selon le même détail que ci-dessus				
<i>Total</i>	<i>116 324 576</i>	<i>116 156 498</i>	<i>116 156 498</i>	<i>-168 078</i>
Dont montant de ces placements qui est admis à la représentation des provisions techniques	116 156 498	116 156 498	116 156 498	
Autres actifs affectables à la représentation des provisions techniques autres que les placements ou la part des réassureurs dans les provisions techniques	8 559 291	8 559 291	8 559 291	

C 2-ETAT DES REGLEMENTS ET DES PROVISIONS POUR SINISTRES A PAYER

Année d'inventaire:	Exercice de survenance		
	2 008	2 009	2 010
Inventaire 2010			
Règlements cumulés	16 639 283	16 738 287	11 133 724
Provisions pour sinistres	7 166 936	8 415 343	21 474 374
Total charges des sinistres	23 806 219	25 153 630	32 608 098
Primes acquises	36 421 713	35 807 017	42 805 482
% sinistres / primes acquises	65%	70%	76%

Année d'inventaire:	Exercice de survenance			
	2 008	2 009	2 010	2 011
Inventaire 2011				
Règlements cumulés	17 790 885	18 170 401	17 708 112	17 113 136
Provisions pour sinistres	5 603 675	4 328 200	11 244 265	37 394 201
Total charges des sinistres	23 394 560	22 498 601	28 952 377	54 507 337
Primes acquises	36 421 713	35 807 017	42 805 482	51 001 776
% sinistres / primes acquises	64%	63%	68%	107%

Année d'inventaire:	Exercice de survenance				
	2 008	2 009	2 010	2 011	2 012
Inventaire 2012					
Règlements cumulés	18 774 724	18 754 806	19 595 225	30 180 096	11 891 303
Provisions pour sinistres	3 791 184	3 172 853	8 793 270	19 712 649	27 607 524
Total charges des sinistres	22 565 908	21 927 659	28 388 495	49 892 745	39 498 827
Primes acquises	36 421 713	35 807 017	42 805 482	51 001 776	47 357 961
% sinistres / primes acquises	62%	61%	66%	98%	83%

C 3-VENTILATION DES PRODUITS ET CHARGES DE PLACEMENTS

	Les placements dans les entreprises liées	Autres placements	Total
Revenu des placements immobiliers			
Revenu des participations	393 182	14 186	407 368
Revenu des autres placements	323 810	5 516 591	5 840 401
Autres revenus financiers (commissions, honoraires)			
Total des produits des placements	716 993	5 530 777	6 247 769
Intérêts			
Frais externes (pertes sur réalisation)	-84 663		-84 663
Autres frais (ajustement sur valeur)		-248 165	-248 165
Total charges des placements	-84 663	-248 165	-332 827

C4-RESULTAT TECHNIQUE VIE PAR CATEGORIE D'ASSURANCE

	PREVOYANCE	EPARGNE	TOTAL
Primes	13 636 104	6 064 613	19 700 717
Charges de prestations	-1 730 680	-2 704 469	-4 435 149
Charges de provisions d'assurance vie	-7 288 220	-4 101 672	-11 389 893
Ajustement ACAV (Assurance à Capital Variable)			0
Solde de souscription	4 617 203	-741 528	3 875 675
Frais d'acquisition	-2 589 311	-413 208	-3 002 519
Autres charges de gestion nettes	-2 029 068	-902 423	-2 931 491
Charge d'acquisition et de gestion nettes	-4 618 379	-1 315 631	-5 934 010
Produits nets de placements	601 457	1 882 164	2 483 621
Charges de placements	-56 757	-56 353	-113 110
Participation aux résultats et intérêts techniques			0
Solde financier	544 700	1 825 811	2 370 512
Primes cédées et/ou rétrocédées	-1 186 000	0	-1 186 000
Part des réassureurs dans les charges de prestations	460 999	0	460 999
Part des réassureurs dans les charges de provisions	-79 029	0	-79 029
Part des réassureurs dans la participation aux résultats	37 783	0	37 783
Commissions reçues des réassureurs	112 747	0	112 747
Intérêt	-18 195	0	-18 195
Solde de réassurance et/ou de rétrocession	-671 695	0	-671 695
Résultat technique	-128 171	-231 347	-359 519
Informations complémentaires			
Montant des rachats		2 220 607	2 220 607
Intérêts techniques bruts de l'exercice			0
Provisions techniques brutes à la clôture	24 492 016	24 317 506	48 809 522
Provisions techniques brutes à l'ouverture	17 150 640	19 874 777	37 025 417
A déduire			
Provisions devenues exigibles			

C 5-RESULTAT TECHNIQUE NON VIE PAR CATEGORIE D'ASSURANCE

	AUTO	TRANSPORT	INCENDIE	CONSTRUCTION	RC GLE	R DIVERS	Ass Caution	ASSISTANCES	MALADIE	ACC CORP	Total
Primes acquise	19 147 964	6 334 315	4 356 569	715 739	1 056 482	1 705 049	10 994	627 800	11 481 258	1 921 791	47 357 961
Primes émises	17 642 818	6 394 331	4 704 344	592 823	947 259	1 574 811	10 994	627 800	11 433 515	1 855 938	45 784 633
Variation des primes non acquises	1 505 146	-60 016	-347 776	122 916	109 223	130 238	0	0	47 743	65 853	1 573 328
Charges de prestation	-17 034 899	-1 789 123	-3 927 675	-134 096	-1 064 885	-112 459	-15	-2 572	-8 694 192	-843 181	-33 603 096
Prestations et frais payés	-10 316 565	-627 220	-5 917 196	-89 766	-1 068 033	-1 196 542	-15	-2 572	-8 683 696	-514 576	-28 416 181
Charges de provisions pour prestations diverses	-6 718 334	-1 161 904	1 989 521	-44 330	3 148	1 084 083	0	0	-10 496	-328 605	-5 186 915
Solde de souscription	2 113 065	4 545 192	428 893	581 643	-8 403	1 592 590	10 979	625 228	2 787 066	1 078 611	13 754 865
Frais d'acquisition	-3 150 003	-483 549	-1 072 443	-122 084	-282 602	-325 659	-439	-87 175	-1 443 255	-378 928	-7 346 137
Autres charges de gestion nettes	-1 129 410	-409 413	-301 201	-37 957	-60 643	-100 815	-704	-40 197	-807 198	-118 829	-3 006 366
Charges d'acquisition et de gestion nettes	-4 279 413	-892 962	-1 373 643	-160 042	-343 245	-426 474	-1 143	-127 372	-2 250 453	-497 757	-10 352 503
Produits nets de placements	2 058 375	104 023	416 420	58 271	278 880	106 321	0	0	66 130	94 700	3 183 120
Solde financier	2 058 375	104 023	416 420	58 271	278 880	106 321	0	0	66 130	94 700	3 183 120
Part des réassureurs dans les primes acquises	-720 791	-5 596 490	-4 032 353	-445 152	-199 688	-1 204 005	0	-590 744	-337 346	-94 658	-13 221 228
Part des réassureurs dans les prestations payées	770	191 219	4 205 457	17 153	25 950	540 925	0	858	141 166	0	5 123 497
Part des réassureurs dans les charges de provisions	27 148	1 428 665	-228 348	89 923	311 334	-729 893	0	0	-21 652	80 700	957 876
Part des réassureurs dans les PB	0	556	4 549	0	0	14 281	0	0	0	0	19 386
Commissions reçues des réassureurs	0	411 280	1 096 070	74 519	22 461	216 787	0	211 581	1 442	0	2 034 140
Intérêts servis	-41 862	-14 388	-171 396	-26 367	-2 145	-22 612	0	0	0	-8 036	-286 806
Solde de réassurance et/ou de rétrocession	-734 735	-3 579 159	873 979	-289 925	157 912	-1 184 517	0	-378 305	-216 390	-21 994	-5 373 134
Résultat technique	-842 708	177 094	345 650	189 947	85 144	87 921	9 836	119 551	386 354	653 559	1 212 348

C 6-TABLEAU DE RACCORDEMENT DU RESULTAT TECHNIQUE VIE

	TOTAL
Primes	19 700 717
Charges de prestations	-4 435 149
Charges de provisions d'assurance vie	-11 389 893
Ajustement ACAV (Assurance à Capital Variable)	0
Solde de souscription	3 875 675
Frais d'acquisition	-3 002 519
Autres charges de gestion nettes	-2 931 491
Charge d'acquisition et de gestion nettes	-5 934 010
Produits nets de placements	2 483 621
Charges de placements	-113 110
Participation aux résultats et intérêts techniques	0
Solde financier	2 370 512
Primes cédées et/ou rétrocédées	-1 186 000
Part des réassureurs dans les charges de prestations	460 999
Part des réassureurs dans les charges de provisions	-79 029
Part des réassureurs dans la participation aux résultats	37 783
Commissions reçues des réassureurs	112 747
Interet	-18 195
Solde de réassurance et/ou de rétrocession	-671 695
Résultat technique	-359 519
<hr/>	
Informations complémentaires	
Montant des rachats	2 220 607
Intérêts techniques bruts de l'exercice	0
Provisions techniques brutes à la clôture	48 809 522
Provisions techniques brutes à l'ouverture	37 025 417
<hr/>	
<u>A déduire</u>	
Provisions devenues exigibles	
<hr/>	

C 7-TABLEAU DE RACCORDEMENT DU RESULTAT TECHNIQUE NON VIE

	Total
Primes acquise	47 357 961
Primes émises	45 784 633
Variation des primes non acquises	1 573 328
Charges de prestation	-33 603 096
Prestations et frais payés	-28 416 181
Charges de provisions pour prestations diverses	-5 186 915
Solde de souscription	13 754 865
Frais d'acquisition	-7 346 137
Autres charges de gestion nettes	-3 006 366
Charges d'acquisition et de gestion nettes	-10 352 503
Produits nets de placements	3 183 120
Solde financier	3 183 120
Part des réassureurs dans les primes acquises	-13 221 228
Part des réassureurs dans les prestations payées	5 123 497
Part des réassureurs dans les charges de provisions	957 876
Part des réassureurs dans les PB	19 386
Commissions reçues des réassureurs	2 034 140
Intérêts servies	-286 806
Solde de réassurance et/ou de rétrocession	-5 373 134
Résultat technique	1 212 348

	Total
Informations complémentaires	
Provisions pour primes non acquises clôture	11 260 363
Provisions pour primes non acquises ouverture	12 833 691
Provisions pour sinistres à payer à la clôture	68 157 921
Provisions pour sinistres à payer à l'ouverture	62 841 002
Provisions pour participation aux bénéfices et ristournes à la clôture	759 778
Provisions pour participation aux bénéfices et ristournes à l'ouverture	934 171
Autres provisions techniques clôture	318 822
Autres provisions techniques ouverture	274 433
A déduire :	
Provisions devenus exigibles	

C 8. TABLEAU DES ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNES

	2012	2011
Engagements reçus	-	-
Engagements donnés	-	-
Valeurs reçues en nantissement des cessionnaires et des Rétrocessionnaires	-	-
Valeurs remises par des organismes réassurés avec caution solidaire ou de substitution	-	-
Valeurs appartenant à des institutions de prévoyance	-	-
Autres valeurs détenues par des tiers	-	-

SOCIETE ASSURANCES BIAT
RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2012

Messieurs les actionnaires
de la Société Assurances BIAT
Les jardins du Lac - Lac II-1053 - Tunis

1. En exécution de la mission de commissariat aux comptes que vous nous avez confiée, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers de la société « Assurances BIAT » arrêtés au 31 décembre 2012 tels qu'annexés au présent rapport, ainsi que sur les informations et vérifications spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

Responsabilité de la direction dans l'établissement et la présentation des états financiers

2. Nous avons audité les états financiers de la société « Assurances BIAT » arrêtés au 31 décembre 2012 et faisant apparaître un total bilan de 165 941 732 dinars, un résultat net de l'exercice de 457 967 dinars, un résultat technique non vie net de 1 212 348 dinars et un résultat technique vie déficitaire de 359 519 dinars. Ces états ont été arrêtés sous la responsabilité des organes de direction et d'administration de la société. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs ; le choix et l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité des commissaires aux comptes

3. Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

4. Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et à la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les travaux que nous avons accomplis, dans ce cadre, constituent une base raisonnable pour supporter l'expression de notre opinion.

Opinion sur les états financiers

5. A notre avis, les états financiers sont réguliers et sincères et donnent pour tout aspect significatif une image fidèle de la situation financière de la société « Assurances BIAT » ainsi que des résultats de ses opérations et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos le 31 décembre 2012, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Autres informations et vérifications

6. Les états financiers de l'exercice 2012 ont été arrêtés compte tenu des éléments suivants :

6.1 - Provision mathématique temporaire décès et provision pour frais de gestion

Au cours de l'exercice 2012, la provision mathématique temporaire décès a été calculée par l'actuaire sur la base d'une annuité constante et ce pour se conformer aux contrats de crédits.

Au cours des exercices antérieurs, cette provision était calculée sur la base de l'amortissement linéaire du principal pour les crédits assurés.

L'impact de ce changement est de 1 994 312 dinars de provision complémentaire. Cette dernière a été constatée à hauteur de 50% en résultat de l'exercice 2012 et reportée à hauteur des 50% restant sur l'exercice 2013.

Par ailleurs, la provision pour frais de gestion a été estimée pour un montant de 259 503 dinars déterminée sur la base d'un différentiel entre les frais affectés aux produits vie selon les clés de répartition et les frais annexés aux contrats multiplié par la durée moyenne restante des contrats et ce au cas où les frais affectés dépassent les frais annexés au contrat.

Ces clés de répartition sont différentes de celles retenues pour la présentation des états financiers. (Note 5.8.2)

Assurances BIAT a constaté 50% de la provision requise au titre de l'exercice 2012, soit 129 752 dinars et a reporté le reliquat sur l'exercice 2013.

Ces traitements ont été retenus en se basant sur la norme comptable 11 et en se référant à l'arrêté du ministre des finances du 5 janvier 2009 modifiant l'arrêté du ministre des finances du 27 février 2001, fixant la liste, le mode de calcul des provisions techniques des entreprises d'assurances et les conditions de leur représentation et permettant de lisser l'impact de ces provisions jusqu'à 2013.

6.2-Part des réassureurs dans les primes non acquises

Les primes non acquises sur les contrats cédés aux réassureurs ont été calculées au cours des exercices antérieurs sur la base du taux de dépôt (taux forfaitaires par branche). Au cours de l'exercice 2012,

la part des réassureurs dans la prime non acquise a été calculée linéairement sur la base des périodes non courues au même titre que les primes de l'activité directe.

L'impact de ce changement qui s'élève à 840 501 dinars a été intégralement pris en compte au niveau du résultat de l'exercice 2012 et ce en référence aux dispositions de la norme comptable 11 permettant ce traitement si l'ajustement se rapportant aux exercices antérieurs ne puisse être déterminé d'une manière fiable.

7. *Recommandations de SOVARISK*

Le rapport de l'actuaire Solvarisk comporte des recommandations portant notamment sur :

- L'évaluation de l'impact financier des garanties embarquées de couverture contre le décès accidentel et des garanties de l'invalidité totale et permanente accordées à titre gratuit.

- L'évaluation des fluctuations des taux de sinistre de l'activité décès groupe et éventuellement la constatation d'une provision d'égalisation.

8. Nous avons procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers. Nos principales conclusions ont été portées au niveau de nos lettres de direction.

9. Sur la base de nos vérifications, et conformément aux dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations d'ordre comptable données dans le rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de l'exercice mis à votre disposition à l'occasion de l'Assemblée Générale.

10. En application des dispositions de l'article 19 du décret n° 2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications nécessaires, et nous n'avons pas d'observations à formuler sur la conformité de la société « Assurances BIAT » à la réglementation en vigueur en matière de tenue de comptes en valeurs mobilières.

Tunis, le 28 mai 2013

Les Commissaires aux comptes

CABINET ORGA AUDIT

Mr. Mohamed SALAH BEN AFIA

CABINET FINOR

Mr. Fayçal DERBAL

SOCIETE ASSURANCES BIAT
RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2012

Messieurs les actionnaires
de la Société Assurances BIAT
Les jardins du Lac - Lac II-1053 - Tunis

En application des dispositions des articles 200 et suivants et 475 du Code des Sociétés Commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions et opérations visées par les textes sus-indiqués.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues à travers nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

I - Conventions et opérations nouvellement réalisées :

Votre Conseil d'Administration nous a tenu informés qu'il n'y a pas de conventions et opérations nouvellement conclues au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2012.

II - Opérations réalisées relatives à des conventions antérieures :

Votre société a conclu avec la BIAT un contrat de sous-location en vertu duquel cette dernière occupe le local dénommé « Commercial 2 » ayant une superficie de 145 m² et situé au rez-de-chaussée de l'immeuble sis aux berges du lac II- Tunis, et ce moyennant un loyer annuel de :

- 125 dinars Hors TVA par mètre carré pour la période du bail allant du 1^{er} Janvier 2010 au 30 Avril 2010, soit la somme de 6 042 dinars hors TVA ;
- 137,5 dinars Hors TVA par mètre carré pour la période du bail allant du 1^{er} Mai 2010 au 30 Avril 2011, soit la somme de 19 937 dinars hors TVA ;
- 147,5 dinars Hors TVA par mètre carré pour la période du bail allant du 1^{er} Mai 2011 au 30 Avril 2012 soit la somme de 21 387 dinars hors TVA ;

Une majoration annuelle de 5% non cumulative du loyer sera appliquée à partir du 1^{er} Mai 2012. Cette sous location est consentie pour une durée ferme commençant le 1^{er} janvier 2010 et finissant le 30 Avril 2014 renouvelable d'année en année par tacite reconduction.

Les produits de sous location au titre de l'exercice 2012 se sont élevés à 23 379 dinars hors TVA.

III - Obligations et engagements de la société envers les dirigeants :

Les obligations et engagements envers les dirigeants tels que visés à l'article 200 du Code des Sociétés Commerciales se détaillent comme suit :

Rémunération du Président Directeur Général

Votre conseil d'administration réuni en date du 22 Avril 2010 a décidé de nommer Mr Mohammed Hédi Saadaoui en qualité de Président Directeur Général.

Votre conseil d'administration réuni en date du 01 Octobre 2010 a décidé d'allouer au Président Directeur Général à partir de sa nomination :

- Une rémunération mensuelle nette de 8 500 dinars à servir sur 16 mois et demi soit une rémunération annuelle nette de 140 250 dinars.
- Une prime de fin d'année versée en fonction des résultats de la société.

Votre conseil d'administration réuni en date du 03 mai 2012 a autorisé la prime d'intéressement accordée au Président Directeur Général pour un montant net de 40 000 dinars au titre de l'exercice 2011 servie en 2012.

La charge supportée par la société au titre de 2012 s'est élevée à 279 547 dinars outre des avantages divers totalisant un montant 18 726 dinars.

Aucune charge sociale n'a été constatée à partir de l'atteinte de l'âge de départ à la retraite.

Rémunération du Directeur Général Adjoint

Votre conseil d'administration réuni en date du 26 Janvier 2010 a décidé d'allouer au Directeur Général Adjoint une rémunération mensuelle nette de 7 000 dinars à servir sur 16 mois et demi.

La charge supportée au titre de 2012 s'est élevée à 147 915 dinars, dont un solde de tout compte de 24 732 dinars outre des avantages divers totalisant un montant de 23 902 dinars.

Par ailleurs, et en dehors des opérations précitées, nous n'avons été avisés de l'existence d'autres opérations ou conventions entrant dans le cadre des dispositions de l'article 200 et suivants et 475 du code des sociétés commerciales, et nos travaux n'ont pas révélé l'existence de telles opérations.

Tunis, le 28 mai 2013

Les Commissaires aux comptes

CABINET ORGA AUDIT

Mr. Mohamed SALAH BEN AFIA

CABINET FINOR

Mr. Fayçal DERBAL

AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS

Société de Développement et d'Investissement du Sud -SODIS SICAR-

Siège Social : Complexe Commercial & Administratif , rue Mansour ELHOUCHE – 4119 Médenine-

La Société de Développement et d'Investissement du Sud -SODIS SICAR-, publie ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2012 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en date du 14 juin 2013. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial du commissaire aux comptes, Mr. Ayadi BOUGUERBA.

BILAN ARRETE AU 31 DECEMBRE 2012 (Exprimé en Dinar Tunisien)

ACTIFS	N	2012	2011
ACTIFS IMMOBILISES			
. Immobilisations incorporelles		31 090	27 995
Moins : Amortissements		-26 801	-25 587
	1	4 289	2 408
. Immobilisations corporelles		898 404	888 233
Moins : Amortissements		-396 418	-342 469
	2	501 986	545 764
. Immobilisations financières		31 085 267	27 233 932
Moins: Provisions		-4 883 025	-3 721 387
	3	26 202 242	23 512 544
TOTAL DES ACTIFS IMMOBILISES		26 708 517	24 060 716
. Autres actifs non courants	4	22 787	38 114
TOTAL DES ACTIFS NON COURANTS		26 731 304	24 098 830
ACTIFS COURANTS			
. Clients et comptes rattachés		158 404	170 799
Moins : Provisions		-54 542	-21 114
	5	103 862	149 686
. Autres actifs courants		3 209 549	1 291 696
Moins : Provisions		-18 771	-18 771
	6	3 190 778	1 272 925
. Placements et autres actifs financiers		4 307 201	5 294 247
Moins : Provisions		0	0
	7	4 307 201	5 294 247
. Liquidités et équivalents de liquidités	8	2 020 921	1 229 582
TOTAL DES ACTIFS COURANTS		9 622 761	7 946 440
TOTAL DES ACTIFS		36 354 065	32 045 270

BILAN
ARRETE AU 31 DECEMBRE 2012
(Exprimé en Dinar Tunisien)

CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS	N	2012	2011
CAPITAUX PROPRES			
. Capital social		28 457 043	26 033 420
. Réserves		258 794	258 794
. Autres capitaux propres		1 108 734	1 114 205
. Résultats reportés		-5 047 791	-2 187 169
TOTAL CAPITAUX PROPRES AV. RESULTAT	9	24 776 780	25 219 250
Résultat de l'exercice		-179 578	-1 274 628
TOTAL DES CAPIT. PROPRES AV. AFFECTATION		24 597 202	23 944 624
PASSIFS			
PASSIFS NON COURANTS			
. Provisions pour risques et charges		0	0
. Fonds BEI		1 494 700	1 494 700
. Fonds 21/21		408 416	412 660
. FOPRODI		3 282 790	2 193 790
. Fonds gérés		610 000	610 000
TOTAL DES PASSIFS NON COURANTS	10	5 795 906	4 711 150
PASSIFS COURANTS			
. Fournisseurs et comptes rattachés		0	0
. Avances sur cession de participations	11	3 393 390	3 038 164
. Autres passifs courants	12	2 566 187	351 331
. Concours bancaires et autres passifs financiers		1 380	0
TOTAL DES PASSIFS COURANTS		5 960 957	3 389 495
TOTAL DES PASSIFS		11 756 863	8 100 645
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS		36 354 065	32 045 269

ETAT DE RESULTAT
ARRETE AU 31 DECEMBRE 2012
(Exprimé en Dinar Tunisien)

DESIGNATIONS	N	2012	2011
Produits d'exploitation			
. Revenus des titres de part		152 711	135 723
. Produits de placement		412 063	363 699
. Autres produits d'exploitation		54 131	36 664
Total produits d'exploitation	13	618 904	536 086
Charges d'exploitation			
. Charges de personnel	14	512 717	453 865
. Dotations aux amortissements et provisions	15	1 265 556	994 537
. Autres charges d'exploitation	16	268 233	208 476
. Perte et Moins-value boursier		127 581	154 253
Total charges d'exploitation		2 174 087	1 811 131
Résultat d'exploitation		-1 555 183	-1 275 045
. Charges financières nettes		0	-1 334
. Autres gains ordinaires	17	1 906 556	2 303
. Autres pertes ordinaires	18	-530 333	-14
Résultat des activités ordinaires avant impôts		-178 960	-1 274 090
. Impôts sur les bénéfices		-618	-536
Résultat des activités ordinaires après impôts		-179 578	-1 274 626
. Eléments extraordinaires		0	0
Résultat net de l'exercice		-179 578	-1 274 626
. Effets des modifications comptables	9	-1 585 993	0
Résultat de l'exercice après modif. comptables		-1 765 571	-1 274 626

ETAT DE FLUX DE TRESORERIE 2012
ARRETE AU 31 DECEMBRE 2012
(Exprimé en Dinar Tunisien)

DESIGNATION	2012	2011
Flux d'exploitation		
. Résultat net	-1 765 571	-1 274 626
Ajustements pour :		
. Amortissements et provisions	1.265 556	994 537
Variation des :		
. Créances	12 395	-56 528
. Autres actifs	213 797	-296 181
. Fournisseurs et autres dettes	99 910	16 291
. Plus moins valus de cession et reprise sur provision	0	-2 303
Flux de trésorerie d'exploitation	-173 913	-618 810
Flux d'investissement		
. Décaissement affectés à l'acq. D'imm. Corporelles et incorporelles	-13 266	-11 220
. Encaissements provenant de la cession d'imm. Corporelles et incorporelles	0	0
. Décaissements affectés aux frais préliminaires	-15 327	-34 182
. Décaissements affectés à l'acq. D'imm. Financières	-3 851 335	-1 455 065
. Encaissements provenant de la cession d'imm. Financières	0	3 810
Flux de trésorerie d'investissement	-3 879 928	-1 496 657
Flux de financement		
. Rachat des titres	0	0
. Encaissements suite à l'émission des actions	2 423 623	0
. Encaissements des avances sur cession des participations	355 226	222 228
. Encaissements /BEI/FOPRODI/FNE	1 089 000	316 750
. Décaissements/FNE	-4 244	0
. Décaissements BEI/FOPRODI	0	-27 201
. Encaissements parvenus des fonds à capital risque	0	0
. Alimentation du fonds social	-5 471	-4 033
Flux de trésorerie de financement	3 858 134	507 743
VARIATION DE TRESORERIE	-195 707	-1 607 723
. Trésorerie au début	6 523 829	8 131 551
. Trésorerie à la fin	6 328 122	6 523 829

SOLDE INTERMEDIAIRE DE GESTION
ARRETE AU 31 DECEMBRE 2012
(Exprimé en Dinar Tunisien)

PRODUITS			CHARGES			SOLDES		
	2012	2 011		2012	2 011		2012	2 011
Produits d'exploitation	618 904	536 086	Autres charges d'exploitation	379 063	346 913	Marge brute	239 841	189 173
Marge brute	239 841	189 173	Impôts & taxes	16 751	15 816			
			Charges de personnel	512 717	453 865			
Total	239 841	189 173	Total	529 468	469 681	Excédent brut d'exploitation	-289 627	-280 508
Excédent brut d'exploitation	-289 627	-280 508	Autres charges ordinaires	530 333	14			
Autres produits ordinaires	1 906 556	2 303	Charges financières	0	1 334			
Produits financiers			Dotations aux amortis. et aux Provisions	1 265 556	994 537			
Transfert & reprise de charges			Impôts sur le résultat ordinaire	618	536			
Total	1 616 929	-278 205	Total	1 796 507	996 421	Résultat des activités ordinaires	-179 578	-1 274 626
Résultat des activités ordinaires	-179 578	-1 274 626	Pertes extraordinaires					
Gains extraordinaires			Impôt sur éléments extraordinaires					
Effet positif des modifications Comptables			Effet négatif des modifications Comptables	-1 585 993	0			
			Modification comptable					
Total	-179 578	-1 274 626	Total	-1 585 993	0	Résultat net après modifi. comptables	-1 765 571	-1 274 626

**NOTES AUX ETATS FINANCIERS ANNUELS
AU 31 DECEMBRE 2012**

SYSTEMES ET PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

1-1- Présentation des comptes et des états financiers :

Les états financiers de la société « SODIS-SICAR » arrêtés au 31 décembre 2012 ont été établis conformément aux dispositions prévues par la loi N° 96 – 112 du 30 décembre 1996 relative au système comptable des entreprises.

L'état de résultat et l'état de flux de trésorerie ont été présentés selon le modèle autorisé.

1-2- Système comptable :

La comptabilité de la société « SODIS-SICAR » est tenue sur un outil informatique. Le logiciel comptable actuellement en place permet à la société de disposer du Grand livre, de la balance générale et de générer automatiquement les états financiers.

1-3- Principes et méthodes comptables :

Les principes et méthodes comptables les plus significatifs appliqués par la société de Développement et d'Investissement du Sud « SODIS- SICAR » pour l'élaboration de ses états financiers sont les suivants :

1-3-1 Immobilisations :

a-Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont enregistrées aux prix d'achat TVA comprise, du fait que le taux de déduction de la TVA est très faible.

Les cessions des immobilisations corporelles et incorporelles sont comptabilisées en diminution des immobilisations pour leur valeur brute. La différence entre la valeur comptable nette à la date de cession et le prix de cession est enregistrée au compte « produits nets sur cession des immobilisations » ou au compte « charges nettes sur cession des immobilisations ».

La société pratique la méthode d'amortissement linéaire de ces immobilisations.

La société a adopté les nouveaux taux d'amortissement prévus par le décret du Ministre de finance n° 2008-492 du 25 février 2008.

b- Immobilisations financières

Etant une société d'investissement à capital risque, la SODIS- SICAR procède à la prise de participation dans des sociétés situées notamment dans les zones du sud tunisien. Sa participation est matérialisée par une convention de participation avec accord de rétrocession ou avec sortie libre.

Les immobilisations financières sont enregistrées aux coûts d'acquisition.

Les actions gratuites reçues par la société postérieurement à l'acquisition des immobilisations financières ne sont pas constatées au bilan de la société.

Les provisions sont estimées à la date de clôture de l'exercice, sur la base de la situation financière de la société émettrice et sur la base des impayés en principal. Le complément de provision est enregistré au compte « dotation aux provisions pour dépréciation des immobilisations financières », les reprises sur provisions sont comptabilisées au compte « reprises sur provisions pour dépréciation des éléments financiers ».

Les avances reçues par la SODIS-SICAR sur cession de ses prises de participation sont enregistrées au compte « avances sur cession de participation » au niveau du passif courant.

Dans le cadre du projet de développement du secteur privé – Deuxième volet (Tunisie) – EUROMED (Prêt conditionnel sur capitaux à risque), un contrat de financement a été signé en 1997 entre la Banque européenne d'Investissement « B.E.I » et la SODIS-SICAR, ayant pour objet la participation de la SODIS-SICAR au programme de financement du secteur financier financé par la Commission européenne.

En outre, la SODIS-SICAR a signé en 1999 une convention avec le Ministère des finances portant sur la gestion du « FOPRODI ».

1-3-2- Unité monétaire :

Les comptes de la société « SODIS-SICAR » sont arrêtés et présentés en Dinars.

1-3-3- Continuité de l'exploitation :

Les états financiers arrêtés au 31 décembre 2012 ont été établis dans la perspective de la continuité de l'exploitation.

NOTE 1- IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles nettes en 2012 ont connu une augmentation de 1.882 DT passant de 2.408 DT au 31/12/2011 à 4.289 DT au 31/12/ 2012.

Cette variation s'analyse comme suit :

▪ Acquisitions 2012 (Logiciel comptabilité et logiciel de Paie)	3.095 DT
▪ Dotation aux amortissements 2012	1.213 DT

TOTAL	1.882 DT
--------------	-----------------

NOTE 2- IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles nettes ont connu une diminution de 43.778 DT passant de 545.764 DT au 31/12/2011 à la somme de 501.986 DT à la clôture de l'exercice 2012.

Cette variation s'analyse comme suit :

▪ Acquisitions de l'exercice	10 171 DT
▪ Dotation de l'exercice	-53 949 DT

Total	-43 778 DT
--------------	-------------------

Les opérations intervenues sur le poste « immobilisations corporelles » sont analysées comme suit :

- Acquisitions de l'exercice :

Les acquisitions s'élèvent à la clôture de l'exercice 2012 à la somme de 10.171 DT et concernent les postes suivants :

- Matériel informatique	7.129 DT
- Equipements de bureaux	840 DT
- Install Générales, Agen et Aménag.	2.202 DT

Total	10.171 DT
--------------	------------------

- Amortissements et reprises :

Les dotations aux amortissements de l'exercice 2012 s'élèvent à 53.949 DT. A ce titre, les bases d'évaluation et les taux utilisés pour l'amortissement sont conformes aux taux prévus par le décret du Ministre des finances n° 2008-492 du 25 février 2008.

Le tableau ci-après, retrace les différents mouvements des immobilisations corporelles et incorporelles intervenues au cours de l'exercice 2012 en valeurs brutes et en amortissements.

Désignations	IMMOBILISATIONS				AMORTISSEMENTS				V.C.N. 31/12/2012
	V.Brutes 01/01/2012	Acquisitions 2012	Cessions 2012	V.Brutes 31/12/2012	Amort. antérieurs	Reprises 2012	Dotations 2012	Amort. cumulés 2012	
Immobilisations incorporelles	27.995	3.095	0	31.090	25.587	0	1.213	26.801	4.289
Logiciels	27.995	3.095	0	31.090	25.587	0	1.213	26.801	4.289
Immobilisations corporelles	888.233	10.171	0	898.404	342.469	0	53.949	396.418	501.986
Terrains	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Constructions	451.743	0	0	451.743	51.905	0	9.035	60.940	390.803
Matériels informatiques	53.260	7.129	0	60.390	48.993	0	3.176	53.630	6.760
Matériels de transport	176.568	0	0	176.568	109.997	0	24.128	134.125	42.443
Equipements de bureau	71.389	840	0	72.229	57.695	0	6.419	64.115	8.114
A.A.I construction	65.430	2.202	0	67.631	20.926	0	6.553	27.479	40.152
Install. Amé. Agence. Divers	69.842	0	0	69.842	52.952	0	4.638	56.128	13.714
TOTAL	916.227	13.266	0	929.493	368.055	0	55.163	423.218	506.275

NOTE 3- IMMOBILISATIONS FINANCIERES

Les immobilisations financières nettes s'élèvent à 26.202.242 DT au 31/12/2012, contre 23.512.544 DT au 31/12/2011, enregistrant une augmentation de 2.689.697 DT, qui se détaillent comme suit :

<u>Désignation</u>		<u>2012</u>	<u>2011</u>	En Dinars <u>Variation</u>
▪ Participations	(1)	27.464.548	25.416.548	2.048.000
▪ FNE 21/21	(2)	404.458	405.942	-1.484
▪ Participations Compte courant actionnaire	(3)	1.370.278	1.275.278	95.000
▪ Autres formes de participation	(4)	1.688.319	0	1.688.319
▪ Prêts accordés au personnel		157.664	136.164	21.500
▪ Provisions sur Participation	(5)	-4.883.025	-3.721.387	-1.161.638
TOTAL		26.202.242	23.512.544	2.689.697

(1) la variation de cette rubrique se détaille comme suit :

Souscription libérées

▪ EXTRAS CARRELAGES	1.280.000
▪ SOPI SUD	300.000
▪ SOFAM SUD	399.000
▪ STE EL KSOUR	70.000

Cessions

▪ CIFIC	-1.000
---------	--------

Total **2.048.000**

(2) il s'agit de remboursements relatifs à des projets 21/21.

(3) Il s'agit de prises de participation sur compte courant actionnaire détaillées comme suit :

▪ HAZEL FORAGE	30.000
▪ FEED BACK LDEARS	65.000

Total **95.000**

(4) Il s'agit du reclassement des actions "BTEI" et "Cimenterie de Bizerte" de la rubrique placements au niveau des actifs financiers à la rubrique participations au niveau des actifs non courants, suite au changement d'intention de la direction vers une détention à long terme dans le but d'obtenir des revenus et des gains en capital sur une longue échéance.

Par ailleurs, la valorisation de ces participations n'a pas été effectuée au cours historique d'acquisition, mais a été maintenue à leurs valeurs boursières suivant le cours moyen pondéré du mois de décembre de l'année antérieure.

(5) : La variation de provisions représente la dotation aux provisions relatives aux immobilisations financières de l'exercice 2012 qui se détaille comme suit :

Hotel YASMINA PARK	20.000
ELEZDIHAR	3.500
SAT FONCAGE	3.500
Biscuiterie DARBOUZ	9.000
Hotel Bavaria Beach	20.600
Société SOTUTEC	5.400
Hotel DAR ELKMAR	15.000
Hyppocampe Center	80.000
Société SOVAPO	48.800
Société Mutiservices	30.100
SOPEM SUD	60.000
Société Ennajeh	4.500
Société africa Bitume	37.500
Société STAR PLAST	35.000
Société SOCER	30.100
Société Nour d'entreposage	33.000
Société SAHAR	14.000
Société SOMOFAM	15.000
Société SOFRIGA	4.500
Société JARDIN D'EDEN	12.000
Société Call Med	40.000
Société TMC	50.750
Société SPAS	4.500
Société NOFASUD	44.000

Société USAV	21.560
Société HAMD I	20.000
Société SMEG	19.500
Société EL AMEL Agricole	5.061
Société NADOS	26.775
Société NOFASUD	25.000
Société SCAM	30.000
NOFASUD	30.000
Telephoning Média Contact	30.000
Société SCAM	12.500
SERECPLAST	20.000
SIM SUD	112.500
Société LE GOLF des OASIS	123.753
Société IKDEM GESTION	3.089
IKDEM - Fonds d'amorçage	26.287
Société CEPENT	22.989
Société IKDEM GESTION	3.089
Société SOCIK	8.785
Total	1.161.638

NOTE 4- AUTRES ACTIFS NON COURANTS

La valeur nette de cette rubrique au 31/12/2012 totalise 22.787 DT, contre un solde net de 38.114 DT à la clôture de l'exercice 2011, enregistrant une diminution de 15.327 DT représentant la dotation de l'exercice 2012 :

Frais d'établissement (2011)	38.114 DT
Résorption de L'exercice	-15.327 DT

Frais d'établissement 2012 22.787 DT

NOTE 5- CLIENTS ET COMPTES RATTACHES

La valeur nette de cette rubrique au 31/12/2012 totalise 103.862 DT, contre un solde net de 149.686 DT à la clôture de l'exercice 2011, enregistrant une diminution de 45.826 DT ainsi détaillée :

<u>Désignation</u>		<u>2012</u>	<u>2011</u>	<u>Variation</u>
▪ Clients – rétrocessions	(1)	139.050	152.790	-13.740
▪ Clients - prestations de services	(2)	8.525	7.180	1.346
▪ Clients – produits à recevoir		10.829	10.829	-
Total Brut		158.404	170.799	-12.395
Provisions / Clients	(3)	-54.542	-21.114	-33.429
Total Net		103.862	149.686	-45.826

(1) Clients – rétrocessions

Cette rubrique se détaille comme suit:

<u>Année</u>	<u>Société</u>	<u>Montant</u>
2004	Hôtel ABIR	9.285
2004	AB COMMUNICATION	1.000
2006	MED INVEST	24.904
2009	CERAMIQUES DE SUD	43.349
2010	FOYER ESSID	7.526
2010	CERAMIQUES DE SUD	1.509
2011	KAOUCH BETON	11.894
2011	SOMPEN SUD	20.202
2011	AZUR	3.315
2011	CERAMIQUES DE SUD	16.066
	TOTAL	139.050

La diminution de solde de cette rubrique de 13.740 DT est expliquée par le règlement effectué par la société Kaouech Béton.

(2) Clients - prestations de services

Cette rubrique se détaille comme suit :

<u>Année</u>	<u>Société</u>	<u>Montant</u>
Depuis 2005	SAT FONCAGE	385
Depuis 2006	Hôtel BAVARIA	1.650
Depuis 2008	KAOUACH BETON	2.129
Depuis 2008	CALL MED	1.000
Depuis 2009	CERAMIQUE DE SUD	3.361
TOTAL		8.525

(3) Provisions – Clients

Les provisions constatées jusqu'au 31/12/2012 s'élèvent à 54.542 DT détaillées comme suit :

Client- prestations de services

▪ SAT FONCAGE	385
▪ Hôtel BAVARIA	1.650
▪ KAOUACH BETON	2.129
▪ CALL MED	1.000
▪ CERAMIQUE DE SUD	3.361
	8.525

Client- rétrocessions

▪ Hôtel ABIR	9.286
▪ AB COMMUNICATION	1.000
▪ MED INVEST	24.903
	35.189

Client- produits à recevoir

10.828

TOTAL

54.542

NOTE 6- AUTRES ACTIFS COURANTS

La valeur nette de cette rubrique au 31/12/2012 est de 3.190.778 DT contre 1.272.925 DT au 31/12/2011, enregistrant une augmentation de 1.917.853 DT, détaillée comme suit :

<u>Désignation</u>		<u>2012</u>	<u>2011</u>	<u>Variation</u>
Fournisseurs - Débiteurs		3.718	3.718	0
Personnel et comptes rattachés	(1)	32.278	46.824	-14.546
Etat – Impôts et Taxes		330.620	313.736	16.884
Débiteurs Divers	(2)	21.000	0	21.000
Avance / Recette de Finances	(3)	794.120	794.120	0
Autres Débiteurs Divers	(4)	96.134	78.649	17.485
Produits à recevoir	(5)	1.926.885	47.629	1.879.256
Charges constatées d'avances		4.794	7.020	-2.226
Total Brut		3.209.549	1.291.696	1.917.853
Provisions / autres actifs courants		-18.771	-18.771	0
Total Net		3.190.778	1.272.925	1.917.853

(1) La rubrique « personnel et comptes rattachés » augmente par le reclassement de l'échéance à moins d'un an des prêts accordés au personnel sur le fonds social, ainsi que par les nouveaux prêts à moins d'un an accordés au personnel. Cette rubrique diminue par les remboursements correspondants.

(2) La rubrique « débiteurs divers », correspond à un règlement relatif à l'opération d'expertise de l'hôtel Djerba Thermalisme, et ce, en vue de céder l'unité.

(3) Ce compte enregistre les avances versées à l'administration fiscale, au titre du contentieux fiscal relatif aux années 95-96.

(4) Le solde du compte « autres débiteurs divers » s'élève à 96.134 DT au 31/12/2012, se détaillant comme suit :

▪ NOFASUD (a)	39.042
▪ EL WIFACK LEASING	18.175
▪ Personnel détaché	11.261
▪ SUD INVEST	91

▪ SODINO/SIDCO/FRDCM	26.872
▪ STIM	240
▪ SOFIGES	453
TOTAL	96.134

(a): Il s'agit d'un montant qui correspond à la somme des salaires payés au Directeur Générale de la NOFASUD (Ex-Cadre de la **SODIS -SICAR**) pour un montant de 39.042 dinars.

(5) Le solde de cette rubrique correspond essentiellement à l'affaire du terrain Sidi Slim en phase de recouvrement d'un montant de 1.906.556 dinars consigné au Trésor Public en faveur de la société SONMIVAS (actuellement dénommée SODIS-SICAR).

NOTES 7- PLACEMENTS ET AUTRES ACTIFS FINANCIERS

La valeur nette de cette rubrique au 31/12/2012 s'élève à 4.307.201 DT contre 5.294.247 DT à la clôture de l'exercice 2011 enregistrant une diminution de 987.046 DT.

<u>Désignation</u>	<u>2012</u>	<u>2011</u>	<u>Variation</u>
▪ Actions cotées en bourse (*)	1.807.201	3.294.247	-1.487.046
▪ Placements bancaires (**)	2.500.000	2.000.000	500.000
TOTAL	4.307.201	5.294.247	-987.046

Il est à signaler que les actions en bourse sont évaluées à la juste valeur, ainsi les moins values ou les plus values sont constatées au cours moyen pondéré du mois de décembre de l'exercice 2012.

(*) : Les actions en bourse se détaillent au 31/12/2012 comme suit :

<u>Désignation</u>	<u>2012</u>
▪ TUNISAIR	5.154 DT
▪ GIF	14.487DT
▪ SFBT	450.549 DT
▪ BIAT	18.583DT
▪ SPDIT	29.190DT
▪ SOTRAPIL	23.321DT
▪ ATL	87.361DT
▪ SOMOCER	8.954 DT
▪ ATTIJARI SCAV	233.213DT
▪ CIL	70.551DT
▪ ATTIJARI BANK	120.248DT
▪ MONOPRIX	70.877DT
▪ STAR	34.081DT
▪ SOTUVER	53.232DT
▪ ENNAKEL	83.228DT
▪ CARTAGE CIMENT	112.290DT
▪ STB SICAV	202.789DT
▪ PGH	40.632DT
▪ AMEN BANQUE	69.100DT
▪ SALIM SOF	2.622DT
▪ SIMPAR	40.906DT
▪ AMS	35.833 DT
TOTAL	1.807.201DT

(**) : Il s'agit d'un placement à terme auprès de la BH échu le 12 Janvier 2013, rémunéré au taux fixe de 4,5%.

NOTE 8 - LIQUIDITES ET EQUIVALENTS DE LIQUIDITES

Cette rubrique totalise au 31/12/2012 2.020.921 DT, contre 1.229.582 DT à la clôture de l'exercice 2011, enregistrant une augmentation de 791.339 DT et se détaille comme suit :

<u>Désignation</u>	<u>2012</u>	<u>2011</u>	<u>Variation</u>
Attijari Bank	261.128	203.364	57.764
Attijari Bank / Fonds social	1.084	5.738	-4.654
BH	555.790	152.672	403.118
STB	0	31.684	-31.684
BNA	1.201.555	829.515	372.040
Compte Courant Postal	1.105	6.286	-5.181
Caisse	259	323	-64
TOTAL	2.020.921	1.229.582	791.339

NOTE 9- CAPITAUX PROPRES

Le solde des capitaux propres avant résultat au 31/12/2012 est de 24.597.202 DT, contre 23.944.624 DT à la clôture de l'exercice 2011, enregistrant une augmentation de 652.578 DT qui se détaille comme suit :

Libellé	Capital Social	Réserves	Résultats reportés	A. Capitaux Propres	Résultat net de l'exercice	En dinars
						Total
Solde au 31-12-2011	26.033.420	258.794	-2.187.169	1.114.205	-1.274.628	23.944.624
Affectation du résultat 2011	-	-	-1.274.628		1.274.628	-
Augmentation du capital (1)	2.423.623	-	-	-	-	2.423.623
Autres Capitaux Propres	-	-	-	-5.471	-	-5.471
Modifications comptables (2)	-	-	-1.585.993	-	-	-1.585.993
Résultat au 31-12-2012	-	-	-	-	-179.578	-179.578
<u>Solde au 31-12-12</u>	<u>28.457.043</u>	<u>258.794</u>	<u>5.047.791</u>	<u>1.108.734</u>	<u>-179.578</u>	<u>24.597.202</u>

(1) L'Assemblée Générale Extraordinaire du 24 février 2012 a décidé d'augmenter le capital de la société de 26.033.420 DT à 35.727.910 DT par la création de 969.449 actions d'une valeur nominale de dix (10,000) dinars chacune.

Au cours de l'exercice 2012, les actionnaires ayant souscrits à l'augmentation de capital ont procédé à la libération du premier quart soit un montant de 2.423.623 DT.

le montant du capital souscrit non encore appelé s'élève au 31/12/2012 à 7.270.867 dinars

(2) Le redressement fiscal relatif aux exercices 1995 et 1996 a été rendu définitif en date du 29/06/2012 suite à un jugement émanant de la cour de cassation, et ce pour un montant de 2.339.209 dinars se défalquant comme suit : 1.747.397 dinars en principal et 591.812 dinars en pénalités de retard.

La SODIS SICAR a payé en l'an 2000 un montant de 222.883 dinars (161.404 dinars en principal et 61.479 dinars en pénalités). Suite au jugement, le reliquat en principal soit 1.585.993 dinars a été imputé sur les capitaux propres d'ouverture et les pénalités totalisant 530.333 dinars ont été comptabilisées parmi les charges (autres pertes ordinaires)..

NOTE 10- PASSIFS NON COURANTS

A la date de clôture de l'exercice 2012, les passifs non courants de la société «**SODIS-SICAR**» s'élèvent à 5.795.906 DT, contre 4.711.150 DT au 31/12/2011, enregistrant une augmentation de 1.084.756 DT détaillée comme suit :

<u>Désignation</u>	<u>2012</u>	<u>2011</u>	<u>Variation</u>	En Dinars
Emprunts BEI	1.494.700	1.494.700	0	
Fonds 21/21 (1)	408.416	412.660	-4.244	
Fonds/FOPRODI (2)	3.282.790	2.193.790	1.089.000	
Fonds Gérés	610.000	610.000	0	
TOTAL	5.795.906	4.711.150	1.084.756	

(1) La variation du compte 21-21 de 4.244 DT représente le montant recouvré et versé en 2012 à l'Etat par la SODIS SICAR.

(2) Fonds provenant de l'Etat dans le cadre du financement des projets de développement. L'augmentation de cette rubrique pour 1.089.000 DT se détaille comme suit :

Participations / Extra Carrelage Gabes	900.000
Participations / SOFAM SUD	189.000
TOTAL	1.089.000

NOTE 11 - AVANCES SUR CESSION DE PARTICIPATIONS

A la date de clôture de l'exercice 2012, les avances sur cession de participations totalisent 3.393.390 DT, contre 3.038.164 DT au 31/12/2011, enregistrant une augmentation de 355.226 DT.

<u>Désignation</u>	<u>2012</u>	<u>2011</u>	<u>Variation</u>
Avances sur cession de participations	3.393.390	3.038.164	355.226

Cette variation est détaillée comme suit :

<u>Participations</u>	<u>2012</u>	En dinars
Participations MED GYP	83.835	
Participations KAOUACH BETON	37.500	
Participations ARRIYADA	40.000	
Participations LATINO	40.000	
Participations AZUR	54.500	
Participation SOJAPROH	99.391	
TOTAL	355.226	

L'augmentation de solde de cette rubrique, soit 355.226 DT, s'explique par l'encaissement des avances sur cessions de participations effectuées par les promoteurs au cours de l'exercice 2012.

NOTE 12- AUTRES PASSIFS COURANTS

A la date de clôture de l'exercice 2012, les autres passifs courants de la société «**SODIS-SICAR**» totalisent 2.566.187 DT, contre 351.331DT au 31/12/2011, soit une augmentation de 2.214.856 DT qui se détaille comme suit :

<u>Désignation</u>	<u>2012</u>	<u>2011</u>	<u>Variation</u>	En dinars
Personnel et comptes rattachés	212	111	101	
Etat – Impôts et Taxes	31.602	24.000	7.602	
Associés – Dividendes à payer (1)	110.954	110.954	0	
Créditeurs Divers BEI / FOPRODI (2)	228.244	148.416	79.828	
Organismes Sociaux (CNSS, CNRPS, Assurances)	31.766	26.763	5.003	
Charges à payer (3)	45.655	39.659	5.996	
Etat redressement fiscal à payer (4)	2.116.326	0	2.116.326	
Compte d'attente	1.428	1.428	0	
TOTAL	2.566.187	351.331	2.214.856	

(1) Le solde du compte « Associés dividendes à payer », soit 110.954 DT, comprend des dividendes relatives à des exercices antérieurs à plus de cinq ans. Ces dividendes sont devenus prescrit au sens du code des sociétés commerciales

(2) Il s'agit essentiellement de la part de la BEI et FOPRODI dans les avances sur rétrocessions encaissées.

(3) Les charges à payer s'élèvent au 31/12/2012 à 45.655 dont principalement :

- Jetons de présence 36.750 DT
- Facture Télécom 2.046 DT
- Frais des Conseils 2.564 DT

(4) le compte Etat redressement fiscal à payer qui s'élève à 2.116.326 est détaillé comme suit :

	PRINCIPAL	PENALITE	TOTAL
Jugement global (*)	1.747.397	591.812	2.339.209
Montant payé en 2000	-161.404	-61.479	-222.883
Reliquat à payer	1.585.993	530.333	2.116.326

(*): Le redressement fiscal relatif aux exercices 1995 et 1996 a été rendu définitif en date du 29/06/2012 suite à un jugement émanant de la cour de cassation, et ce pour un montant de 2.339.209 dinars se défalquant comme suit : 1.747.397 dinars en principal et 591.812 dinars en pénalités de retard.

La SODIS SICAR a payé en l'an 2000 un montant de 222.883 dinars (161.404 dinars en principal et 61.479 dinars en pénalités), par la suite le reliquat en principal de 1.585.993 dinars a été imputé sur les capitaux propres d'ouverture alors que les pénalités totalisant 530.333 dinars ont été comptabilisées parmi les charges.

Il est à signaler qu'au terme de trésorerie la SODIS SICAR a déjà payé un montant de 1.021.624 dinars relatif à ce redressement.

NOTE 13- PRODUITS D'EXPLOITATION

Les produits d'exploitation totalisent 618.904 DT au 31/12/2012, contre 536.086 DT à la clôture de l'exercice 2011, se détaillant comme suit :

<u>Désignation</u>	<u>2012</u>	<u>2011</u>	<u>Variation</u>	<u>En Dinars</u>
Revenus des titres de participation (*)	152.711	135.723	16.988	
Produits des placements (**)	412.063	363.699	48.364	
Autres produits d'exploitation (***)	54.131	36.664	17.467	
TOTAL	618.904	536.086	82.818	

(*): Les revenus des titres de participations se détaillent comme suit :

ATTIJARI SICAR	5.292
MED GYP	42.090
ARRIYADA	6.958
LATINO	7.443
AZUR	15.471
SOJAPROH	75.457
Total	152.711

(**): Les produits des placements se détaillent comme suit :

Dividendes (action en bourse) (1)	160.499
Plus values sur actions cotées en bourse	172.852
Intérêts sur placements	78.712
Total	412.063

(1) Le détail des dividendes action en bourse se représente comme suit :

SPDIT	1.750
SALIM	70
STB SICAV	7.201
SOTRAPIL	653
GIF	319
SFBT	19.729
ATL	3.485
SOMOCER	168
ATTIJARI SICAV	10.830
MONOPRIX	1.200
CIL	3.375
STAR	540
AMEN BANK	980
SIMPAR	525
PGH	680
ENNAKEL	1.594
BIAT	1.000
SOTUVER	1.000
CIMENT BIZERT	12.930
TELNET HOLDING	1.250
ATTIJARI BANK	810
BTEI	90.410
TOTAL	160.499

(***) : Les autres produits d'exploitation se détaillent comme suit :

Frais d'étude	37.977
Jetons de présence	15.937
Produits 21-21	217
Total	54.131

NOTE 14- CHARGES DE PERSONNEL

Les charges de personnel sont passées de 453.865 DT en 2011 à 512.717 DT en 2012, soit une augmentation de 58.852 DT. Cette rubrique est détaillée comme suit :

<u>Désignation</u>	<u>2012</u>	<u>2011</u>	<u>Variation</u>
Salaires	285.050	259.684	25.366
Primes	150.680	126.449	24.231
Charges Patronales /Assurance	76.987	67.732	9.255
TOTAL	512.717	453.865	58.852

NOTE 15- DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS

Les amortissements et les provisions ont connu une augmentation de 271.019 DT ; elles passent de 994.537 DT en 2011 à 1.265.556 DT en 2012.(*)

<u>Désignation</u>	<u>2012</u>	<u>2011</u>	<u>Variation</u>
Dot. aux amort. immobilisations corporelles	53 949	58.224	-4.275
Dot. aux amort. immobilisations incorporelles	1.213	1.159	54
Résorption des frais d'établissement	15.327	10.088	5.239
Dot. aux prov. clients et comptes rattachés (1)	33.428	0	33.428
Dot. aux prov immobilisations financières (2)	1.161.639	925.066	236.573
TOTAL	1.265.556	994.537	271.019

(1) : La dotation aux provisions relative aux clients et comptes rattachés totalisant 33.428 DT se détaille comme suit :

Provisions Client- prestations de services

▪ SAT FONCAGE	385
▪ Hôtel BAVARIA	1.650
▪ KAOUACH BETON	2.129
▪ CALL MED	1.000
▪ CERAMIQUE DE SUD	3.361
TOTAL	8.525

Provisions Client- rétrocessions

▪ MED INVEST	24.903
--------------	---------------

(2) : La dotation aux provisions relative aux immobilisations financières se détaille comme suit :

Hotel YASMINA PARK	20.000
ELEZDIHAR	3.500
SAT FONCAGE	3.500
Biscuiterie DARBOUZ	9.000
Hotel Bavaria Beach	20.600
Société SOTUTEC	5.400
Hotel DAR ELKMAR	15.000
Hyppocampe Center	80.000
Société SOVAPO	48.800
Société Mutiservices	30.100
SOPEM SUD	60.000
Société Ennajeh	4.500
Société africa Bitume	37.500
Société STAR PLAST	35.000
Société SOCER	30.100
Société Nour d'entrepasage	33.000
Société SAHAR	14.000
Société SOMOFAM	15.000
Société SOFRIGA	4.500
Société JARDIN D'EDEN	12.000
Société Call Med	40.000
Société TMC	50.750

Société SPAS	4.500
Société NOFASUD	44.000
Société USAV	21.560
Société HAMDJ	20.000
Société SMEG	19.500
Société EL AMEL Agricole	5.061
Société NADOS	26.775
Société NOFASUD	25.000
Société SCAM	30.000
NOFASUD	30.000
Telephoning Média Contact	30.000
Société SCAM	12.500
SERECPLAST	20.000
SIM SUD	112.500
Société LE GOLF des OASIS	123.753
Société IKDEM GESTION	3.089
IKDEM - Fonds d'amorçage	26.287
Société CEPENT	22.989
Société IKDEM GESTION	3.089
Société SOCIK	8.785
Total	1.161.638

NOTE 16- AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION

AUTRES CHARGES D'EXPLOITATIONS	2012	2011	Variation
STEG	5.636	6.245	-609
SONEDE	1.215	1.449	-234
Fournitures	9.419	7.951	1.468
Achats de carburant	32.440	28.920	3.521
Ticket restaurant	13.979	13.419	560
Achats divers	512	383	129
Redevances pour utilisation d'immobilisations concédées	9.055	2.918	6.137
Entretiens et réparation	29.214	8.637	20.577
Primes d'assurance	8.902	8.643	259
Personnel extérieur à l'entreprise	2.790	2.780	10
Rémunérations d'intermédiaires	14.361	15.119	-758
Publicité, publication et relations publiques	10.700	11.264	-564
Frais d'assemblées générales et de conseils ..	19.718	10.704	9.014
Déplacements, hébergement	8.094	4.888	3.206
Formation	1.000	0	1.000
Missions	16.859	8.452	8.407
Réception et restauration	3.292	2.292	1.000
Frais PTT, Rapide Poste	1.777	2.565	-788
Tunisie Telecom	11.198	10.982	216
Services bancaires et assimilés	824	553	271
Frais sur titre	4.437	4.040	397
Subventions et dons	8.560	4.113	4.447
Jetons de présence	37.500	34.875	2.625
TFP	9.019	7.991	1.028
FOPROLOS	4.509	4.095	414
Droits d'enregistrement et de timbre	1.427	1.075	352
Taxes véhicules	1.659	1.470	189
Pénalités	137	1.237	-1.100
TCL	0	1.416	-1.416
TOTAL	268.233	208.476	59.757

NOTE 17- AUTRES GAINS ORDINAIRES

Les autres gains ordinaires s'élèvent à 1.906.556 DT, et ce, relatif à l'affaire du terrain Sidi Slim en phase de recouvrement du montant consigné au près du Trésor Public pour le compte de la société (cf. note aux états financiers 20.2)

NOTE 18- AUTRES PERTES ORDINAIRES

Les autres pertes ordinaires totalisent 530.333 dinars. Il s'agit des pénalités de retard relatives au redressement fiscal relatif aux exercices 1995 et 1996 rendu définitif en date du 29/06/2012 suite à un jugement émanant de la cour de cassation. (cf. note 9.2)

NOTE 19 - ETAT DE FLUX DE TRESORERIE

La trésorerie à la fin de l'exercice 2012 de la SODIS-SICAR a connu une diminution de 195.707 DT par rapport à l'exercice 2011 et ce, en passant de 6.523.829 DT au 31/12/2011 à 6.328.122 DT à la clôture de l'exercice 2012.

Cette diminution provient de l'effet conjugué de la diminution des flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation et d'investissement de respectivement 173.913 DT et 3.879.928 DT, ainsi que de l'augmentation des flux de trésorerie affectés aux activités de financement pour 3.858.134 DT.

Il est à noter que les rubriques de l'état de flux tel que présentés doivent être retraités pour mieux refléter les spécificités d'une SICAR.

NOTE 20 - EVENTUALITES :

Il est à signaler les faits suivants :

(1) : L'incertitude relative à l'issue de la vérification approfondie menée par les services de contrôle de l'administration fiscale, dont les résultats nous ont été notifiés le 22 décembre 2011 et couvrant les impôts et taxes suivants :

- L'impôt sur les sociétés pour la période allant du 01^{er} janvier 2001 au 31 décembre 2010;
- Les acomptes prévisionnels, le fonds de promotion des logements des salaires, la taxe sur les collectivités locales et les retenues à la source pour la période allant du 01^{er} janvier 2007 au 31 décembre 2010;
- La taxe sur la valeur ajoutée pour la période allant du 01^{er} janvier 2002 au 31 décembre 2010;
- La taxe sur la formation professionnelle du 01^{er} janvier 2006 au 31 décembre 2010.

Cette note indique que les résultats du contrôle fiscal mentionnent un impacte potentiel total s'élevant à 550 959 dinars qui se défalque comme suit :

- un montant à payer en principal et en intérêts relatif aux impôts et taxes ci-haut mentionnés de 336 936 dinars
- un réajustement de l'actif d'impôts sur les sociétés de 214 023 dinars passant de 293 466 dinars à 79 045 dinars.

Toutefois, il convient de noter que la société a contesté les résultats du contrôle fiscal dans les délais impartis, et jusqu'au jour de ce rapport l'administration fiscale n'a pas communiqué sa réponse.

(2) : Suite à l'expropriation d'un terrain propriété de la société (sous son ancienne dénomination SONMIVAS) sis à Djerba Midoun, publié au JORT du 17-21 janvier 1992, au profit de l'Agence Foncière Touristique, la société a intenté une action en justice pour dédommagement.

A cet effet, la société a eu gain de cause suite à un jugement du tribunal de première instance de Médenine en première instance, pour le versement au profit de la société d'un montant de 2.779.070 DT au titre de dédommagement. Ce jugement a été approuvé aussi bien en appel qu'en cassation.

L'Agence Foncière Touristique a consigné un montant de 1.906.556 DT auprès de "la Caisse des Dépôts et Consignations" en vertu d'un jugement en référé datant du 10/12/1996 au titre de la mise en possession provisoire du terrain objet du litige.

La SODIS SICAR, dénommée précédemment SONMIVAS, a intenté une action en référé afin de procéder au recouvrement du montant consigné au nom de cette dernière. Le tribunal de première instance a décidé au cours de l'audience du 23/04/2013 de reporter l'affaire à une date ultérieure.

NOTE 21- ENGAGEMENTS HORS BILAN :

I. LES ENGAGEMENTS OBTENUS

1. Traités reçue en garantie de paiement de portage

N°	Projet/raison sociale	Date de participation	Montant total des traites reçus en Garantie de Portage	Nombre des actions
1. Participation avec portage				
1	Société IDEAL FOOD	15/12/2002	100 000	10 000
2	Hotel YASMINA PARK	30/04/2004	287 300	28 730
3	AB Communication	30/04/2004	40 000	4 000
4	Société AMEN AGRICOLE	30/09/2002	33 500	3 350
5	Foyer Universitaire SALMA	25/03/2004	80 000	8 000
6	Société Med Food	31/01/2004	150 000	15 000
7	SOGEGAT	30/04/2004	356 000	35 600
8	Hôtel Dakyanuss	25/10/2004	150 000	15 000
9	Société Med Food	31/05/2005	400 000	40 000
10	ELEZDIHAR	31/08/2005	35 000	3 500
11	SAT FONCAGE	15/12/2005	35 000	3500
12	Biscuiterie DARBOUZ	15/12/2005	72 000	720

13	Céramique du Sud	15/12/2005	300 000	60 000
14	Hôtel SOJAPRO,H	15/02/2006	444 560	4 445,6
15	Hôtel Bavaria Beach	30/06/2006	75 000	7 500
16	Société Kaouach Béton	31/08/2006	150 000	15 000
17	Société Call Med	31/10/2006	90 000	9 000
18	Société SOTUTEC	15/11/2006	18 000	1 800
19	Hôtel DAR ELKMAR	15/01/2007	75 000	7 500
20	Hôtel Bessem	15/01/2007	480 000	4 800
21	SODET SUD	19/02/2007	500 000	5 000
22	Hyppocampe Center	19/02/2007	100 000	10 000
23	Société SOVAPO	15/04/2007	65 000	6 500
24	SOPEM SUD	05/06/2007	240 000	2 400
25	Société Ennajeh	05/09/2007	15 000	1 500
26	Société africa Bitume	03/10/2007	147 000	1 470
27	Société STAR PLAST	24/10/2007	60 000	6 000
28	Société SOCER	24/10/2007	40 000	4 000
29	Société Nour d'entrepasage	24/10/2007	36 000	3 600
30	Société SAHAR	30/11/2007	140 000	14 000
31	Société SOMOFAM	17/01/2008	25 000	2 500
32	Société SOFRIGA	17/01/2008	45 000	4 500
33	Société JARDIN D'EDEN	18/02/2008	120 000	12 000
34	Société Kaouach Béton	30/07/2008	12 500	1 250
35	Société Call Med	25/08/2008	50 000	5 000
36	Société TMC	08/09/2008	58 000	5 800
37	Société CHAHTech	19/11/2008	100 000	10 000
38	Société SPAS	05/12/2008	10 000	2 000
39	Société NOFASUD	02/01/2009	250 000	25 000
40	Société USAV	27/01/2009	40 000	4 000
41	Société Hôtel BASSEM	28/04/2009	339 000	3 390
42	Société PLATRIJO	08/05/2009	150 000	15 000
43	Société HAMD I	05/06/2009	20 000	2 000
44	Société AZUR	18/11/2009	35 000	3 500
45	Société Hôtel Latino Djerba	05/04/2010	160 000	1 600
46	Société Touristique LellaMeriam	21/06/2010	600 000	6 000
Sous Total 01			6 728 860	

2. Traités reçus en garantie de paiement des crédits accordés par la SODIS-SICAR sous forme de comptes courant actionnaires :

N°	Projet/raison sociale	Date de participation	Participations Garants en (traités)	Nombre des actions
1	Société Les Céramiques du Sud	31/03/2009	111 340	22 268
2	Société SCAM	19/05/2009	120 000	12 000
3	NOFASUD	31/05/2009	130 278	13 028
4	Télé phoning Média Contact	25/01/2010	30 000	3 000
5	Société SCAM	25/02/2010	50 000	5 000
6	L'INTIM	07/04/2010	120 000	1 200
7	SERECPLAST	09/06/2010	20 000	2 000
8	Hôtel BASSEM	19/07/2010	200 000	2 000
9	Hôtel BASSEM	30/09/2010	200 000	2 000
10	SERP SUD	22/10/2010	40 000	4 000
11	Hippocampe Center	22/06/2011	100 000	10 000
12	Société EL HAZEL FORAGE	25/05/2012	30 000	3 000
13	Feed Back Leaders	07/08/2012	65 000,000	6 500
Sous Total 02			1 216 618	

Il ya de noter à ce niveau que les accords de participation en portage ou en sortie libre donnés par la SODIS- SICAR est muni par l'obtention des nantissements de totalité des actions de détenus par promoteur du projet sujet de participation. A cet effet la société est appelée de présenter une note dans sens

II. LES ENGAGEMENTS DONNES PAR LA SODIS SICAR

1. Souscription effectuée au nom de la SODIS-SICAR et de la FOPRODI dans le capital social non encore libérée :

N°	Nom de Société	Montant de souscription non encore libérée en DT	
		SODIS- SICAR	FOPRODI
2	Société SOFAM SUD	70 000	94 500
3	Société EL GSOUR	70 000	123 600
4	Projet Sud Soil	50 400	151 200
TOTAL:		190 400	369 300

2. Les accords de participation accordés aux promoteurs sur les ressources de la SODIS SICAR et sur les ressources de FOPRODI :

N°	Nom du Projets	Montant de participation approuvé en DT	
		SODIS-SICAR	FOPRODI
1	Exploitation d'une carrière de pierres	200 000	386 000
2	Fabrication de filets de pêche	78 000	160 800
3	Parc de loisirs	150000	0
4	Entreprise de Bâtiments	30 000	0
5	Valorisation des éponges du mer	30 000	69 600
6	unité de fabrication des sacs en plastique	18 000	51 600
7	Production de Chlorure de Potassium et de Magnésium	400 000	936 000
8	Production des produits détergents	35 000	208 800
9	Unité deRecyclage desPneus	54900	329 400
10	Fabrication des tubes en PE	17 000	40 800
11	Unité de coupe et façonnage de marbre	120 000	396 000
12	Production Audiovisuelle	27 000	132 000
13	Unité de Plâtrières	1 000 000	1 428 000
14	compostage biologique	30 000	80 000
15	Lavage des isolateurs de lignes haute tension	13600	40 800
16	Société SOGEMAC	94 000	94 000
17	Green Fruits	300 000	0
18	Développement d'une unité de recyclage de plastique	30 000	39 000
19	Unité de Fabrication du Béton Prêt à l'emploi et des Articles en Béton	416 000	416 000
20	Global Payment Gateway	113000	0
21	Ikdam Gestion	49950	0
TOTAL		3 205950	4 808 800

NOTE 22- EVENEMENTS POSTERIEUR A LA CLOTURE :

Les présents états financiers ont été autorisés pour publication par le conseil d'administration du 29 avril 2013. Par conséquent, ils ne reflètent pas les événements survenus postérieurs à cette date.

Tunis, le 30 Avril 2013

**A Messieurs les Actionnaires de la Société de
Développement et d'Investissement du Sud
«SODIS - SICAR »**

**Complexe commercial et administratif
Rue Mansour Elhouch – Médenine 4119**

**RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31
DECEMBRE 2012**

Messieurs les Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers de de la **SOCIETE DE DEVELOPPEMENT ET D'INVESTISSEMENT DU SUD « SODIS – SICAR »** arrêtés au 31 décembre 2012, tels qu'annexés au présent rapport, ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

Rapport sur les états financiers

Nous avons effectué l'audit des états financiers de la **Société de développement et d'investissement du sud « SODIS-SICAR »**, comprenant le bilan arrêté au 31 décembre 2012 totalisant 36 354 065 DT, l'état de résultat dégageant un résultat après modification comptable de -1 765 571 DT , l'état des flux de trésorerie présentant une variation de trésorerie de -195 707 DT et le solde intermédiaire de gestion pour l'exercice clos à cette date présentant un résultat d'activités ordinaires de -179 578 DT, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Responsabilité de la direction relative aux états financiers

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément aux Système Comptable des Entreprises, Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au égard des circonstances.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultant de fraudes ou d'erreurs.

En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de ce contrôle interne.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis, dans ce cadre, fournissent un fondement raisonnable à notre opinion.

Opinion sur les états financiers

A notre avis, les états financiers ci-joints, présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la **Société de développement et d'investissement du sud « SODIS-SICAR »** au 31 décembre 2012, ainsi que sa performance financière et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date.

Paragraphes d'observation :

Sans remettre en cause notre opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les deux points suivants :

- la société a subi une vérification fiscale approfondie au cours de l'exercice 2011 (cf. note aux états financiers 20.1). L'issue finale de ce contrôle ne peut actuellement être anticipée et, de ce fait, aucune provision au titre d'un passif éventuel n'a été constituée dans les états financiers;
- La société a comptabilisé un produit à recevoir pour 1.906.556 dinars, et ce, relatif à un montant à encaisser suite à un jugement rendu définitif en sa faveur à l'encontre de l'Agence Foncière Touristique (cf. note aux états financiers 20.2). L'issue finale de l'**exécution** de ce jugement ne peut pas actuellement être anticipée.

Vérifications et informations spécifiques

En application des dispositions de l'article 266 (alinéa 1^{er}) du Code des Sociétés Commerciales, nous avons procédé à l'examen de la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations, d'ordre comptable, données dans le rapport sur la gestion de l'exercice. Les informations contenues dans ce rapport n'appellent pas, de notre part, des remarques particulières.

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994 telle que modifiée par l'article 15 de la loi n° 2005-96 du 18 octobre 2005, nous avons procédé à l'appréciation du système de contrôle interne et nous n'avons pas relevé d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.

En application des dispositions de l'article 19 du décret n° 2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications nécessaires et n'avons pas d'observations à formuler sur la tenue des comptes en valeurs mobilières émises par la société eu égard à la réglementation en vigueur.

**LE COMMISSAIRE AUX COMPTES
AYADI BOUGUERBA**

Tunis, le 30 Avril 2013

**A Messieurs les Actionnaires de la Société de
Développement et d'Investissement du Sud
«SODIS - SICAR »**

**Complexe commercial et administratif
Rue Mansour Elhouch – Médenine 4119**

RAPPORT SUR LES CONVENTIONS VISEES PAR L'ARTICLE 200 ET SUIVANTS ET L'ARTICLE 475 DU CODE DES SOCIETES COMMERCIALES

Messieurs les Actionnaires,

En application des dispositions des articles 200 et suivants et 475 du code des sociétés commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions conclues et opérations réalisées au cours de l'exercice 2012.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attacherait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

CONVENTIONS VISEES PAR L'ARTICLE 200 ET SUIVANTS DU CODE DES SOCIETES COMMERCIALES

I. CONVENTIONS CONCLUES DURANT L'EXERCICE 2012:

Au cours de nos vérifications des opérations relatives à l'exercice 2012, nous n'avons pas reçu d'avis, de la part de votre Conseil d'Administration, concernant des opérations régies par les dispositions desdits articles, et nos travaux n'ont pas relevé l'existence de telles opérations.

II. CONVENTIONS CONCLUES ANTERIEUREMENT A L'EXERCICE 2012:

Au cours de nos vérifications des opérations relatives à l'exercice 2012, nous n'avons pas relevé des conventions précédemment approuvées, concernant des opérations régies par les dispositions desdits articles, et nos travaux n'ont pas relevé l'existence de telles opérations.

III. REMUNERATIONS DES DIRIGEANTS SOCIAUX

A. Les obligations et engagements envers les dirigeants tels que visés à l'article 200 (nouveau) II § 5 du Code des Sociétés Commerciales, se détaillent comme suit :

- La rémunération du Président directeur Général est fixée par le conseil d'administration de la société SODIS-SICAR, conformément aux dispositions du décret n° 90-1855 du 10 Novembre 1990, fixant le régime de rémunérations des chefs d'entreprises à majorité publique, tel que modifié par les textes subséquents. Cette rémunération est composée d'un salaire annuel brut de 61.163 dinars, de divers avantages en nature d'une valeur égale à 9.270 dinars se défalquant entre 900 DT tickets restaurant et la contre valeur de 6.000 litre d'essence par ans soit 8.370 DT ainsi que de la mise à sa disposition d'une voiture de fonction ; ainsi pour des jetons de présence pour un montant brut de 3.062 DT.
- L'enveloppe globale brute des jetons de présence octroyés aux membres du Conseil d'Administration au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2012 s'est élevée à 37.500 dinars.

B. Les obligations et engagements de la société envers ses dirigeants, tels qu'ils ressortent des états financiers pour l'exercice clos le 31 décembre 2012, se présentent comme suit (en DT) :

	Président Directeur Général		Administrateurs	
	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2012	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2012
▪ Avantages à court terme	70.433	-	37.500	36.750
▪ Avantages postérieurs à l'emploi	-	-	-	-
▪ Autres avantages à long terme	-	-	-	-
▪ Indemnités de fin de contrat de travail	-	-	-	-
▪ Paiements en actions	-	-	-	-
TOTAL	70.433	-	37.500	36.750

CONVENTIONS ET OPERATIONS VISEES PAR L'ARTICLE 475 DU CODE DES SOCIETES COMMERCIALES

L'article 475 vise les conventions conclues entre, deux sociétés ou plus appartenant à un groupe de sociétés ont les mêmes dirigeants, la société mère et l'une des sociétés filiales.

Par ailleurs, et en dehors des conventions et opérations précitées, nous n'avons reçu aucun avis de la part de votre Conseil d'Administration concernant d'autres opérations régies par les dispositions desdits articles et nos travaux n'ont pas révélé l'existence de telles opérations.

**LE COMMISSAIRE AUX COMPTES
AYADI BOUGUERBA**

FCP SALAMETT CAP
SITUATION ANNUELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2012

RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
EXERCICE ARRETE AU 31 DECEMBRE 2012

En exécution de notre mission de commissariat aux comptes qui nous été confiée par le Conseil d'Administration de la société de gestion « ARAB FINANCIAL CONSULTANTS », nous avons procédé à l'audit des états financiers du Fonds Commun de Placements « FCP SALAMETT CAP » comprenant le bilan, l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net ainsi que les notes aux états financiers arrêtés au 31 décembre 2012. Ces états financiers présentent :

-Un Actif Net s'élevant à	15 852 319,940 TND
-Un Résultat d'Exploitation s'élevant à	492 071,345 TND
-Un Résultat net de	497 854,033 TND

Responsabilité de la direction dans l'établissement et la présentation des états financiers

Le gestionnaire du fonds commun de placement est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément aux normes comptables tunisiennes. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et à la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes de la profession applicables en la matière. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthiques et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par le gestionnaire, de même que l'appréciation de la présentation de l'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion

A notre avis, les états financiers annexés au présent rapport, ont été régulièrement établis et présentent sincèrement dans tous leurs aspects significatifs la situation financière du Fonds Commun de Placements « FCP SALAMETT CAP » au 31 décembre 2012, ainsi que la performance financière et de la variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Par ailleurs et sans remettre en cause notre opinion ci-dessus exprimée, nous vous informons du non-respect du taux de détention des titres émis ou garantis par un même émetteur fixé à un maximum de 10% de l'actif, tel qu'il a été prévu par l'article 29 du code des organismes de placement collectif promulgué par la loi N° 2001-83 du 24 juillet 2001. Il s'agit des titres émis par la Banque « ARAB TUNISIAN BANK ».

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes de la profession, aux vérifications spécifiques prévus par l'article 20 du Code des Organismes de Placement Collectif, et nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations données dans le rapport de gestion et dans les documents adressés aux porteurs de parts sur la gestion de l'exercice 2012.

Fait à Tunis, le 27 Mars 2013
Le Commissaire Aux Comptes :
M. Mahmoud ZAHAF

BILAN
ARRETE AU 31/12/2012
(Exprimé en dinars)

(Exprimé en dinars)

ACTIF	31/12/2012	31/12/2011
AC1-PORTEFEUILLE-TITRES	11 634 203	14 671 847 *
a- Actions,valeurs assimilées et droits rattachés	603 935	403 585
b- Obligations et valeurs assimilées	11 030 268	14 268 262
c- Autres valeurs		
AC2-Placements monétaires et disponibilités	4 240 296	5 279 974
a- Placements monétaires	3 003 397	1 503 828
b- Disponibilités	1 236 899	3 776 146
AC3-Créances d'exploitation		
AC4-Autres actifs		
TOTAL ACTIF	15 874 499	19 951 821
PASSIF		
PA1-Opérateurs créditeurs	19 207	24 002
PA2-Autres créditeurs divers	2 972	3 900
TOTAL PASSIF	22 179	27 901
<u>ACTIF NET</u>		
CP1-Capital	15 394 158	19 261 962
CP2-Sommes distribuables		
a- Sommes distribuables des exercices antérieurs		
b- Sommes distribuables de l'exercice	458 162	661 958
ACTIF NET	15 852 320	19 923 920
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET	15 874 499	19 951 821

* données retraitées pour raisons de comparabilité(cf note II)

**ETAT DE RESULTAT
ARRETE AU 31/12/2012
(Exprimé en dinars)**

	<u>01/01/2012</u> <u>31/12/2012</u>	<u>01/01/2011</u> <u>31/12/2011</u>
PR 1- Revenus de portefeuille-titres	569 956	744 718 *
a- Dividendes	31 216	23 712
b- Revenus des obligations et valeurs assimilées	538 739	721 007
c- Revenus des autres valeurs		
PR 2- Revenus des placements monétaires	107 835	138 159
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS	677 790	882 877
CH 1- Charges de gestion des placements	168 705	195 083
REVENU NET DES PLACEMENTS	509 085	687 794
PR 3- Autres produits		
CH 2- Autres charges	17 014	19 802
RESULTAT D EXPLOITATION	492 071	667 992
PR 5- Régularisations du résultat d'exploitation	-33 909	-6 034
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE	458 162	661 958
PR 4- Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	33 909	6 034
- Plus (ou moins) values réalisées sur cession des titres	-3 106	974
- Plus (ou moins) values réalisées sur cession des titres	8 889	-3 096
- Frais de négociation	0	0
RESULTAT NET DE L'EXERCICE	497 854	665 870

* données retraitées pour raisons de comparabilité (cf note II)

**ETAT DE VARIATION DE L ACTIF NET
ARRETE AU 31/12/2012**

	01/01/2012 31/12/2012	01/01/2011 31/12/2011
AN 1- <u>VARIATION DE L ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION</u>		
a- Resultat d 'Exploitation	492 071	667 992
b- Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres	-3 106	974
c- Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres	8 889	-3 096
d- Frais de négociation de titres		
AN 2- <u>DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES</u>		
AN 3- <u>TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL</u>		
a- Souscriptions		
_ Capital	11 609 573	16 461 271
_ Régularisation des sommes non distribuables	5 085	16 125
_ Régularisation des sommes distribuables	307 727	519 276
_ Droits d' entrée		
b- Rachats		
_ Capital	-16 144 643	-18 948 133
_ Régularisation des sommes non distribuables	-5 560	-16 717
_ Régularisation des sommes distribuables	-341 636	-525 316
_ Droit de sortie		
VARIATION DE L ACTIF NET	-4 071 600	-1 827 624
AN 4- <u>ACTIF NET</u>		
a- en début d'exercice	19 923 920	21 751 544
b- en fin d'exercice	15 852 320	19 923 920
AN 5- <u>NOMBRE DE PARTS</u>		
a- en début d'exercice	1 627 150	1 837 198
b- en fin d'exercice	1 256 776	1 627 150
VALEUR LIQUIDATIVE	12,613	12,245
AN6- TAUX DE RENDEMENT	3,01%	3,42%

NOTES RELATIVES AUX ETATS FINANCIERS

EXERCICE 2012

I. PRESENTATION GENERALE DU FCP SALAMETT CAP

Le « **Fonds commun de placement SALAMETT CAP** » en abrégé « **FCP SALAMETT CAP** » de type **Obligataire**, est régie par le Code des Organismes de Placement Collectif promulgué par la loi 2001-83 du 24 Juillet 2001 ; a obtenu l'agrément du CMF N°21-2006 en date du 24 Mai 2006.

Le Fonds a pour objet unique la constitution et la gestion au moyen de l'utilisation de ses fonds propres, d'un portefeuille de valeurs mobilières.

Conformément à l'article 12 du code des OPC, le fonds a été constitué pour un capital de 100.000 Dinars divisé en 10.000 parts de 10 Dinars chacune souscrites en numéraire et libérées intégralement lors de la souscription.

II. REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers arrêtés au 31-12-2012 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Par ailleurs, le bilan et l'état de résultat au 31/12/2011 ont été retraités en pro forma pour que les chiffres correspondants des rubriques « Actions, valeurs assimilées et droits rattachés » et « Autres valeurs », ainsi que les rubriques des revenus de portefeuilles titres, soient comparables avec l'exercice 2012.

III. PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

III.1 PRISE EN COMPTE DES PLACEMENTS ET DES REVENUS Y AFFERENTS

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon pour les titres admis à la cote et au moment où le droit au dividende est établi pour les titres non admis à la cote.

Les intérêts sur les placements en obligations et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

III.2 EVALUATION DES PLACEMENTS EN ACTIONS ET VALEURS ASSIMILEES

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date du 31/12/2012, à leur valeur de marché pour les titres admis à la cote et à la juste valeur pour les titres non admis à la cote. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation, des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31/12/2012 ou à la date antérieure la plus récente.

L'identification et la valeur des titres ainsi évalués sont présentées dans la note sur le portefeuille-titres.

III.3 EVALUATION DES AUTRES PLACEMENTS

Les placements en obligations et valeurs similaires demeurent évalués à leur prix de réalisation.

Les placements monétaires sont évalués à leur prix de réalisation.

III.4 CESSION DES PLACEMENTS

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

IV. PRESENTATION DES ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2012

Le bilan de l'exercice 2012 totalise tant à l'actif qu'au passif	15 874 499,206
Contre au 31 décembre 2011	19 951 820,843
Enregistrant une diminution de	(4 077 321,637)
L'exercice 2012 a dégagé : un résultat d'exploitation bénéficiaire de	492 071,345
Contre un résultat d'exploitation bénéficiaire en 2011 de	667 991,986
Et un résultat net au sens de la norme comptable de	497 854,033
Contre un résultat net au 31 décembre 2011 de	665 869,886
L'exercice 2012 a dégagé des sommes distribuables de	458 162,416
Les sommes distribuables au 31/12/2011 s'élèvent à	661 957,610

Nous vous présentons ci-après les états financiers comparés des exercices 2012 et 2011, tels qu'arrêtés par le Conseil d'Administration du gestionnaire, ainsi que les notes complémentaires considérées utiles.

V NOTES COMPLEMENTAIRES

AC1- Note sur le portefeuille titres :

<i>Désignation du titre</i>	<i>Nombre de titres</i>	<i>Coût d'acquisition</i>	<i>Valeur au 31.12.2012</i>	<i>% de l'Actif Net</i>
AC1. PORTEFEUILLE-TITRES	195 075	11 390 424,170	11 634 203,119	73,39%
AC1-A. Actions et Valeurs Assimilées	24 675	612 895,075	603 934,705	3,81%
Titres OPCVM	24 675	612 895,075	603 934,705	3,81%
FCP Salamett Plus	23 340	247 796,520	244 089,720	1,54%
FCP Capitalisation Et Garantie	185	244 064,505	242 986,585	1,53%
General Obligataire Sicav	1 150	121 034,050	116 858,400	0,74%
AC1-B. Obligations et valeurs assimilées	170 400	10 777 529,095	11 030 268,414	69,58%
Emprunts d'Etat	900	899 294,095	913 659,247	5,76%
BTA 6.1% OCTOBRE 2013	750	747 612,068	755 834,534	4,77%
BTA 7.5% AVRIL 2014	120	121 087,435	126 275,381	0,80%
BTA 8.25% JUILLET 2014	30	30 594,592	31 549,332	0,20%
Emprunts de sociétés	169 350	9 728 235,000	9 965 704,260	62,87%
Amen Bank SUB 2008 B	10 000	800 000,000	827 616,438	5,22%
Amen Bank SUB 2009	3 000	239 985,000	242 205,504	1,53%
ATB 2007/ 1 CATEG D	2 500	200 000,000	205 511,316	1,30%
ATB SUB 2009	15 000	1 312 500,000	1 341 359,581	8,46%
AIL 2008	10 000	200 000,000	202 649,863	1,28%
ATL SUB 2008	3 000	300 000,000	306 075,616	1,93%
ATL 2008/1	10 000	200 000,000	206 154,521	1,30%
ATL 2009/2	3 000	240 000,000	242 706,411	1,53%
ATL 2009/3	950	38 000,000	38 007,186	0,24%

ATL 2010/1	6 000	360 000,000	365 078,702	2,30%
BTE 2009	2 500	175 000,000	177 174,795	1,12%
BTE 2011	1 000	100 000,000	103 565,908	0,65%
CHO 2009	3 000	262 500,000	263 660,046	1,66%
CHO COMPANY 2009	2 000	175 000,000	175 017,985	1,10%
CIL 2007/2	5 000	100 000,000	103 389,827	0,65%
CIL SUB 2008	3 000	300 000,000	316 734,426	2,00%
CIL 2008/1	8 000	160 000,000	162 849,315	1,03%
CIL 2009/1	2 500	100 000,000	101 989,041	0,64%
CIL 2011/1	3 500	280 000,000	288 720,816	1,82%
Hannibal Lease 2009/2	3 000	120 000,000	121 417,644	0,77%
HAnnibal Lease 2010/1	2 000	120 000,000	122 300,010	0,77%
Hannibal Lease 2010/2	1 900	114 000,000	114 490,231	0,72%
Hannibal lease 2012/1	5 000	500 000,000	505 922,795	3,19%
Meublatex 2008	2 000	160 000,000	162 386,060	1,02%
STB 2008/1 CAT D	10 000	840 000,000	864 194,927	5,45%
STB 2008/2 6.5%	5 000	406 250,000	424 604,508	2,68%
TL 2008/1	13 000	260 000,000	266 852,603	1,68%
TL 2008/3	3 000	120 000,000	125 796,721	0,79%
TL 2009/1 6.5%	2 500	100 000,000	104 345,205	0,66%
TL SUB 2009	3 000	120 000,000	121 456,307	0,77%
TL 2010/1	5 000	300 000,000	306 070,330	1,93%
TL SUB 2010	5 000	400 000,000	412 896,280	2,60%
UIB 2009/1	5 000	425 000,000	434 154,849	2,74%
UNIFACTOR 2008	10 000	200 000,000	208 348,493	1,31%
Fonds Commun de Créances	150	150 000,000	150 904,907	0,95%
FCC BIAT Credim2 PP3	150	150 000,000	150 904,907	0,95%

AC2- Note sur les placements monétaires et disponibilités :

AC2-A Note sur les placements monétaires :

Le solde de ce poste s'élève au 31.12.2012, à **3 003 396,862 Dinars** et se détaillant comme suit :

Désignation	Nombre	Coût d'acquisition	Valeur au 31.12.2012	% de l'Actif Net
Placements Monétaires		2 998 425,402	3 003 396,862	18,95%
Placement à terme	-	1 500 000,000	1 504 814,000	9,49%
Certificat de dépôt /ATB 10j 4.73%	3	1 498 425,402	1 498 582,862	9,45%

AC2-B Disponibilités :

Le solde de ce poste s'élève au 31.12.2012, à **1 236 899,225 Dinars** et représentant les avoirs en banque et la rémunération revenant au compte bancaire.

PR1- Note sur les revenus du portefeuille-titres :

Les revenus du portefeuille titres totalisent **569 955,709 Dinars** au 31.12.2012, contre **744 718,150 Dinars** au 31.12.2011 et se détaillant comme suit :

REVENUS	Montant au 31.12.2012	Montant au 31.12.2011
Dividendes	31 216,410	23 711,600
Revenus des emprunts d'Etat	64 354,746	99 700,000
Revenus des obligations et FCC	474 384,553	621 306,550
TOTAL	569 955,709	744 718,150

PR2- Note sur les revenus des placements monétaires :

Les revenus des placements monétaires s'élèvent au 31.12.2012, à **107 834,509 Dinars**, contre **138 158,991 Dinars** au 31.12.2011 et se détaillant comme suit :

REVENUS	Montant au 31.12.2012	Montant au 31.12.2011
Certificats de dépôts	157,460	0,000
Placements à terme	54 669,333	60 265,668
Revenu du compte Bancaire	53 007,716	77 893,323
TOTAL	107 834,509	138 158,991

CH1- Note sur les charges de gestion des placements :

Les charges de gestion des placements s'élèvent au 31.12.2012, à **168 705,025 Dinars**, contre **195 083,190 Dinars** au 31.12.2011 et représentant la rémunération du gestionnaire et celle du dépositaire.

Résultant des conventions qui lient le « FCP **SALAMETT CAP** » avec la société de gestion « **AFC** » moyennant une rémunération de 0,8 % de l'actif net et le dépositaire « **ATB** » moyennant une rémunération de 0,1 % de l'actif net plafonné à 7000 dinars HT.

Cette rubrique se détaille comme suit :

Charges de gestion des placements	31.12.2012	31.12.2011
Rémunération du gestionnaire	160 445,007	186 823,190
Rémunération du dépositaire	8 260,018	8 260,000
Total	168 705,025	195 083,190

CH2- Note sur les autres charges d'exploitation :

Les autres charges d'exploitation s'élèvent au 31.12.2012 à **17 013,848 Dinars**, contre **19 801,965 Dinars** au 31.12.2011 et se détaillant comme suit :

Autres charges d'exploitation	31.12.2012	31.12.2011
Redevance CMF	16 995,388	19 789,515
Charges Diverses	18,460	12,450
Total	17 013,848	19 801,965

PA- Note sur le Passif :

Le solde de ce compte s'élève au 31.12.2012, à **22 179,266 Dinars** contre **27 901,085 Dinars** au 31.12.2011. Les mouvements enregistrés sur le passif s'analysent comme suit :

PASSIF	31.12.2012	31.12.2011
- Frais du gestionnaire	10 947,191	15 741,550
- Frais du dépositaire	8 260,018	8 260,000
Total Opérateurs créditeurs	19 207,209	24 001,550
- Redevance CMF	1 159,639	1 667,458
- Retenue à la source	1 812,418	2 232,077
Total autres créditeurs divers	2 972,057	3 899,535
TOTAL	22 179,266	27 901,085

CP1- Note sur le capital :

Cette rubrique totalise **15 394 157,524** dinars au 31.12.2012. Elle se détaille comme suit :

Désignation	31.12.2012
-Capital début de l'exercice	19 261 962,148
-Somme distribuable de l'exercice antérieur	661 957,610
-Emissions	11 609 572,743
-Rachats.....	(16 144 642,703)
-Sommes non distribuables de l'exercice	5 346,336
-Régul du résultat de l'exercice clos	1,258
-Régul des sommes non distribuables de l'ex clos	(39,868)
TOTAL	15 394 157,524

Conformément à l'article 17 du prospectus du fonds « **FCP SALAMETT CAP** », les sommes distribuables de l'exercice 2011 ont été intégralement capitalisées.

Emissions et Rachats

Le fonds a émis 948 133 parts au cours de l'exercice 2012. Les émissions résultent de toutes demandes de souscription et augmentent par conséquent le capital.

En revanche, le fonds a diminué son capital au cours de l'exercice 2012 par le rachat de 1 318 507 parts qui ont été reprises aux détenteurs qui en ont fait la demande.

A la date du 31 décembre 2012, le fonds dispose de 1 256 776 parts en circulations détenues par les copropriétaires.

CP2- Note sur les sommes distribuables :

Le bilan et l'état de résultat arrêté par le Conseil d'Administration du gestionnaire selon le modèle préconisé par la norme comptable relative aux O.P.C.V.M. présentent des sommes distribuables de la période de **458 162,416 TND**

Elles se détaillent comme suit :

Désignation	31.12.2012	31.12.2011
- Résultat d'exploitation exercice 2012.....	492 071,345	667 991,986
- Compte de régularisation des revenus	(33 908,929)	(6 034,376)
- Sommes distribuable exercice 2012	458 162,416	661 957,610

AL HIFADH SICAV

SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 31 MARS 2013

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LA COMPOSITION DE L'ACTIF NET ET LES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS AU 31 Mars 2013 DE LA SOCIETE « AL HIFADH SICAV »

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, et en application des dispositions du code des organismes de placement collectif, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers trimestriels de la société « AL HIFADH SICAV » ainsi que sur la composition de ses actifs pour la période allant du 1^{er} janvier au 31 Mars 2013.

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la Société « AL HIFADH SICAV » comprenant le bilan au 31 Mars 2013, ainsi que l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Responsabilité de la direction dans l'établissement et la présentation des états financiers

La direction de la société est responsable de l'arrêté, de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les emplois de la société "AL HIFADH SICAV" dans des valeurs mobilières admises à la cote de la bourse, dans des BTA et dans des emprunts obligataires ayant fait l'objet d'opérations d'émission par appel public à l'épargne ont atteint les 82,253% au 31/03/2013 constituant ainsi un dépassement du plafond de 80% prévu par le Décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001.

Les emplois de la société "AL HIFADH SICAV" dans les valeurs mobilières représentant des titres à court terme négociables sur les marchés relevant de la BCT et dans les "comptes à vue ou à terme " n'ont atteint que 17,960% au 31/03/2013 constituant ainsi une insuffisance par rapport au Taux de 20% prévu par le Décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001.

A notre avis, et en dehors des observations citées au niveau des paragraphes précédents, les états financiers trimestriels de la société « AL HIFADH SICAV », annexés au présent rapport, sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière de la société au 31 Mars 2013, ainsi que de la performance financière et de la variation de l'actif net pour la période close à cette date, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

Tunis, le 29 avril 2013

Le commissaire aux comptes
Adnène ZGHIDI

BILAN TRIMESTRIEL ARRETE AU 31 Mars 2013

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

Actif	Note	31-mars-13	31-mars-12	31-déc.-12
Portefeuille-titres	3.1	23 705 951,958	21 279 043,596	21 617 561,579
Obligations et valeurs assimilées		15 588 365,820	14 084 157,658	13 069 323,700
Emprunts d'Etat et valeurs assimilés		7 357 355,284	7 194 885,938	7 388 914,879
Titres des Organismes de Placement Collectif		760 230,854	0,000	1 159 323,000
Placements monétaires et disponibilités	3.3	5 176 362,604	5 777 105,338	5 541 873,429
Placements monétaires		4 431 146,011	4 619 464,677	4 673 985,996
Disponibilités		745 216,593	1 157 640,661	867 887,433
Créances d'exploitation	3.5	1 005,851	3 206,838	5 996,589
Total Actif		28 883 320,413	27 059 355,772	27 165 431,597
Passif				
Opérateurs Créditeurs	3.6	50 034,648	48 476,730	47 318,195
Autres créditeurs divers	3.7	12 426,864	12 256,515	17 930,084
Total Passif		62 461,512	60 733,245	65 248,279
Actif net		28 820 858,901	26 998 622,527	27 100 183,318
Capital	3.8	27 542 775,912	25 793 668,947	26 122 250,790
Sommes distribuables		1 278 082,989	1 204 953,580	977 932,528
Résultat d'exploitation de la période		248 823,661	245 825,795	984 783,667
Régularisation du résultat d'exploitation de la période		(2 295,287)	(8 307,571)	-6 918,928
Sommes distribuables des exercices antérieurs		1 031 554,615	967 435,356	67,789
Actif net		28 820 858,901	26 998 622,527	27 100 183,318
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		28 883 320,413	27 059 355,772	27 165 431,597

ETAT DE RESULTAT TRIMESTRIEL

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	Note	Période au 31 mars 2013	Période au 31 mars 2012	Période au 31 déc 2012
Revenus du portefeuille titres	3.2	259 876,252	237 935,216	1 001 952,371
Dividendes		0,000	0,000	48 468,000
Revenus des obligations		167 660,313	147 871,583	592 266,545
Revenus des emprunts d'Etat		92 215,939	90 063,633	361 217,826
Revenus des autres valeurs		0,000	0,000	0,000
Revenus des placements monétaires	3.4	50 531,109	67 483,258	218 103,093
Revenus des bons de trésors		0,000	0,000	0,000
Revenus des billets de trésorerie		34 005,418	41 434,885	139 704,065
Revenus des certificats de dépôt		16 257,131	0,000	36 799,917
Revenus des Dépôts à Terme		0,000	26 048,373	29 768,239
Revenus des comptes à vue		268,560	0,000	11 830,872
Total des revenus des placements		310 407,361	305 418,474	1 220 055,464
Charges de gestion des placements	3.9	(50 034,647)	(48 476,729)	(190 423,046)
Revenu net des placements		260 372,714	256 941,745	1 029 632,418
Autres produits		0,000	0,000	0,000
Autres charges	3.10	(11 549,053)	(11 115,950)	(44 848,751)
Résultat d'exploitation		248 823,661	245 825,795	984 783,667
Régularisation du résultat d'exploitation		(2 295,287)	(8 307,571)	(6 918,928)
Sommes distribuables de la période		246 528,374	237 518,224	977 864,739(*)
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		2 295,287	8 307,571	6 918,928
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		(26 323,762)	(23 077,404)	(79 907,353)
Plus ou moins values réalisées sur cession des titres		14 490,663	4 073,990	(26 101,774)
Frais de négociation		0,000	0,000	(564,369)
Résultat de la période		236 990,562	226 822,381	878 210,171

(*) : Retraité pour les besoins de la comparabilité

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET TRIMESTRIEL
(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	Note	Période au 31 mars 2013	Période au 31 mars 2012	Période au 31 dec. 2012
Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation		236 990,562	226 822,381	878 210,171
Résultat d'exploitation		248 823,661	245 825,795	984 783,667
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		(26 323,762)	(23 077,404)	(79 907,353)
Plus ou moins values réalisées sur cession des titres		14 490,663	4 073,990	(26 101,774)
Frais de négociation		0,000	(0,000)	(564,369)
Distributions de dividendes		0,000	0,000	(1 009 333,809)
Transaction sur capital		1 483 685,021	(1 169 226,722)	(709 719,912)
Souscription		19 586 495,562	14 371 322,681	56 757 160,165
Capital		18 801 000,000	13 737 000,000	55 637 500,000
Régularisation des sommes non distribuables		11 903,212	63 032,953	156 275,495
Régularisation des sommes distribuables		773 592,350	571 289,728	963 384,670
Rachat		18 102 810,541	15 540 549,403	57 466 880,077
Capital		17 369 800,000	14 851 100,000	56 337 000,000
Régularisation des sommes non distribuables		10 744,991	67 892,196	159 582,813
Régularisation des sommes distribuables		722 265,550	621 557,207	970 297,264
Variation de l'actif net		1 720 675,583	(942 404,341)	(840 843,550)
Actif net				
En début de période		27 100 183,318	27 941 026,868	27 941 026,868
En fin de période		28 820 858,901	26 998 622,527	27 100 183,318
Nombre d'actions				
En début de période		261 015	268 010	268 010
En fin de période		275 327	256 869	261 015
Valeur liquidative		104,679	105,106	103,826
Taux de rendement		0,82%	0,82%	3,20%

Notes aux états financiers trimestriels

Arrêtés au 31 Mars 2013

1. Présentation de la société :

AL HIFADH SICAV est une société d'investissement à capital variable régie par la loi n°2001- 83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif. Elle a été créée le 10 juin 2008 et a reçu l'agrément du Conseil du Marché Financier, en date du 5 décembre 2007.

Elle a pour objet la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres et à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières à revenu fixe.

Ayant le statut de société d'investissement à capital variable, AL HIFADH SICAV bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus qu'elle encaisse au titre de ses placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

2. Référentiel et principes comptables appliqués :

Les états financiers intermédiaires d'AL HIFADH SICAV arrêtés au 31 Mars 2013, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

2.1. Référentiel d'élaboration des états financiers :

Les états financiers d'AL HIFADH SICAV arrêtés au 31/03/2013 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

2.2. Principes comptables appliqués :

Les états financiers d'AL HIFADH SICAV sont élaborés sur la base de l'évaluation des différents éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit

2.2.1. Prise en compte des placements et des revenus y afférents:

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les intérêts sur les placements en obligations et sur les placements monétaires ainsi que les rendements des actions SICAV sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

2.2.2. Evaluation des autres placements :

Les placements en obligations et valeurs similaires admis à la cote sont évalués, en date d'arrêté, à leur prix d'acquisition (capital et intérêts courus). Les placements en BTA sont évalués, en date d'arrêté, à leur prix d'acquisition (capital et intérêts courus).

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

2.2.3. Cession des placements :

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

3. Les éléments du bilan et de l'état de résultat

3.1. Portefeuille titres :

Le solde de ce poste s'élève à 23 705 951, 958 DT et se détaille comme suit:

Désignation du titre	Nombre de titres	Coût d'acquisition	Valeur au 31 mars 2013	% actif net
<u>Titres OPCVM</u>				
<u>Actions des SICAV</u>				
Actions MILLINUM SICAV	7 157	756 582,186	760 230,854	2,638%
<u>Obligations de sociétés et valeurs assimilées</u>				
<u>Obligations admises à la cote</u>				
AIL 2010-1	5 500	330 000,000	343 516,800	1,192%
AMEN BANK 2006	150	6 046,374	6 061,134	0,021%
AMEN BANK 2006	150	6 000,000	6 039,960	0,021%
AMEN BANK SUB 2010	5 000	433 313,929	442 924,729	1,537%
AMEN BANK SUB 2010	2 000	173 325,571	177 169,682	0,615%
AMEN BANK SUB 2011	9 300	837 000,000	857 928,720	2,977%
ATB 2007/1(25 ANS)	50	4 024,800	4 181,014	0,015%
ATB 2007/1(25 ANS)	300	24 000,000	24 965,280	0,087%
ATB 2007/1(25 ANS)	200	16 000,000	16 643,520	0,058%
ATB 2007/1(25 ANS)	200	16 000,000	16 643,520	0,058%
ATB 2007/1(25 ANS)	100	8 000,000	8 321,760	0,029%
ATB 2007/1(25 ANS)	100	8 000,000	8 321,760	0,029%
ATB 2007/1(25 ANS)	300	24 000,000	24 965,280	0,087%
ATB 2007/1(25 ANS)	200	16 000,000	16 643,520	0,058%
ATB 2007/1(25 ANS)	100	8 000,000	8 321,760	0,029%
ATB 2007/1(25 ANS)	150	12 000,000	12 482,640	0,043%
ATB 2007/1(25 ANS)	800	64 000,000	66 574,080	0,231%
ATB 2007/1(25 ANS)	100	8 000,000	8 321,760	0,029%
ATB 2007/1(25 ANS)	100	8 000,000	8 321,760	0,029%
ATB 2007/1(25 ANS)	125	10 000,000	10 402,200	0,036%
ATB 2007/1(25 ANS)	25	2 000,000	2 080,440	0,007%
ATB 2007/1(25 ANS)	1 250	100 000,000	104 022,000	0,361%

ATB 2007/1(25 ANS)	100	8 000,000	8 321,760	0,029%
ATB 2007/1(25 ANS)	50	4 000,000	4 160,880	0,014%
ATL 2011 TF	8 750	875 000,000	880 635,000	3,056%
ATTIJARI LEAS.2011	2 000	160 000,000	161 598,400	0,561%
BH 2009-B	15 000	1 384 500,000	1 399 140,000	4,855%
BTE 2010-B	15 000	1 350 000,000	1 383 924,000	4,802%
BTE 2011-TV	2 000	200 000,000	201 163,200	0,698%
BTE*2010-B	1 000	80 000,000	81 787,200	0,284%
BTE*2010-B	1 000	80 000,000	81 787,200	0,284%
BTEI 2011-TV	1 000	100 000,000	100 581,600	0,349%
BTK-2009	2 500	199 991,072	200 692,031	0,696%
BTK-2012-1	5 000	500 000,000	509 460,000	1,768%
CIL 2010/1	25 000	1 500 000,000	1 542 280,000	5,351%
CIL 2010/1	1 000	60 000,000	61 691,200	0,214%
CIL 2010/1	4 000	240 000,000	246 764,800	0,856%
CIL 2012/2	10 000	1 000 000,000	1 005 416,000	3,489%
EO MODERN LEASING 2012	5 000	500 000,000	502 992,000	1,745%
EO MODERN LEASING 2012	5 000	500 000,000	502 992,000	1,745%
EO SERVICOM 2012	5 000	500 000,000	500 756,000	1,737%
MEUBLATEX INDUSTRIE 2010	1 000	100 000,000	104 024,000	0,361%
MEUBLATEX INDUSTRIE 2010	1 000	100 000,000	104 024,000	0,361%
STB 2010/1	10 000	799 900,000	800 548,000	2,778%
STB 2010/1	5 000	399 950,000	400 274,000	1,389%
TLS 2008-1	1 000	20 057,000	20 780,533	0,072%
UIB 2009/1 (20 ANS)	25 000	2 125 000,000	2 195 300,000	7,617%
UIB 2009/1 (20 ANS)	250	21 250,000	21 953,000	0,076%
UIB 2011/2 (7 ANS)	2 180	186 847,800	188 321,480	0,653%
UIB 2012-1C	2 000	200 000,000	202 144,217	0,701%
<u>Obligations non admises à la cote</u>		0,000	0,000	0,000%
Néant				
<u>Titres de créance émis par le Trésor négociables sur le marché financier</u>	6 791	7 310 095,300	7 357 355,284	25,528%
BTA 5.5% MARS 2019	1 000	1 021 000,000	1 016 687,770	3,528%
BTA 6.75% JUILLET 2017	395	424 625,000	429 838,092	1,491%
BTA 6.75% JUILLET 2017	105	109 725,000	113 499,445	0,394%
BTA 6.75% JUILLET 2017	70	73 150,000	75 676,786	0,263%
BTA 6.9 9 MAI 2022 (15 ANS)	470	528 280,000	537 354,129	1,864%
BTA 6.9 9 MAI 2022 (15 ANS)	500	562 000,000	571 653,329	1,983%
BTA 6.9 9 MAI 2022 (15 ANS)	200	224 800,000	228 661,332	0,793%
BTA 6.9 9 MAI 2022 (15 ANS)	500	562 000,000	571 706,801	1,984%
BTA 6.9 9 MAI 2022 (15 ANS)	127	138 239,500	142 270,484	0,494%
BTA 6.9 9 MAI 2022 (15 ANS)	290	315 665,000	324 884,433	1,127%
BTA 6.9 9 MAI 2022 (15 ANS)	100	108 190,000	111 510,311	0,387%

BTA 6.9 9 MAI 2022 (15 ANS)	5	5 350,000	5 533,057	0,019%
BTA 7.5-04/2014 (10 ANS)	474	507 654,000	512 018,291	1,777%
BTA 7.5-04/2014 (10 ANS)	1 172	1 253 922,800	1 265 663,900	4,391%
BTA 7.5-04/2014 (10 ANS)	139	148 716,100	150 123,804	0,521%
BTA 7.5-04/2014 (10 ANS)	20	21 378,000	21 594,253	0,075%
BTA 7.5-04/2014 (10 ANS)	100	106 890,000	107 971,263	0,375%
BTA 7-02/2015 (10 ANS)	156	166 608,000	162 011,561	0,562%
BTA 7-02/2015 (10 ANS)	444	473 703,600	460 943,569	1,599%
BTA 7-02/2015 (10 ANS)	297	316 275,300	308 083,253	1,069%
BTA 7-02/2015 (10 ANS)	10	10 649,000	10 373,173	0,036%
BTA 7-02/2015 (10 ANS)	15	15 750,000	15 476,794	0,054%
BTA 7-02/2015 (10 ANS)	15	15 750,000	15 478,303	0,054%
BTA 7-02/2015 (10 ANS)	90	92 880,000	93 126,332	0,323%
BTA 8.25-07/2014 (12 ANS)	27	29 754,000	29 283,292	0,102%
BTA 8.25-07/2014 (12 ANS)	70	77 140,000	75 931,527	0,263%
TOTAL		23 374 884,032	23 705 951,958	82,253%

3.2. Les revenus du portefeuille titres :

Les revenus du portefeuille titres totalisent 259 876,252 DT pour la période du 01/01 au 31/03/2013 et se détaillent ainsi :

Désignation	Montant au 31/03/2013	Montant au 31/03/2012
<u>Dividendes</u>	0,000	0,000
- des Titres OPCVM	0,000	0,000
<u>Revenus des obligations et valeurs assimilées</u>	259 876,252	237 935,216
<u>Revenus des obligations de sociétés</u>	<u>167 660,313</u>	<u>147 871,583</u>
- intérêts	167 660,313	147 871,583
- primes de remboursement	0,000	0,000
<u>Revenus des Emprunts d'Etat</u>	<u>92 215,939</u>	<u>90 063,633</u>
- intérêts	92 215,939	90 063,633
- primes de remboursement	0,000	0,000
<u>Revenus des autres valeurs</u>	<u>0,000</u>	<u>0,000</u>
- intérêts	0,000	0,000
TOTAL	259 876,252	237 935,216

3.3. Les placements monétaires et disponibilités:

Le solde de ce poste s'élève au 31/03/2013 à 5 176 362,604 DT se détaillant comme suit :

Désignation du titre	Nombre	Coût d'acqui.	Valeur actuelle	% actif Net
<u>Placements monétaires</u>		4 396 666,041	4 431 146,011	15,375%
Emetteur STUSID BANK				
Certificats de dépôt STUSID BANK	3	1 487 922,813	1 493 999,294	5,184%
Dépôt à Terme STUSID BANK	0	0,000	0,000	0,000%
DAT STUSID BANK	0	0,000	0,000	0,000%
Emetteur ELECTROSTAR				
<u>Billets de trésorerie à moins d'un an</u>	2	1 086 461,539	1 096 780,145	3,806%
ELECTROSTAR 90J 03/02/2013	1	592 615,385	597 265,666	2,072%
ELECTROSTAR 90J 08/01/2013	1	493 846,154	499 514,479	1,733%
Emetteur SOPAT				
<u>Billets de trésorerie à moins d'un an</u>	2	345 353,412	347 150,844	1,205%
SOPAT 90J 02/03/2013	1	296 017,210	297 330,037	1,032%
SOPAT 90J 25/01/2013	1	49 336,202	49 820,807	0,173%
Emetteur STEQ				
<u>Billets de trésorerie à moins d'un an</u>	2	983 130,591	997 234,933	3,460%
STEQ 140J 27/11/2012	1	489 768,575	498 878,155	1,731%
STEQ 90J 23/01/2013	1	493 362,016	498 356,778	1,729%
Emetteur AL WIFACK LEASING				
<u>Billets de trésorerie à moins d'un an</u>	1	493 797,686	495 980,795	1,721%
AL WIFAKLEASING 90J 28/02/2013	1	493 797,686	495 980,795	1,721%
<u>Disponibilités</u>		745 216,593	745 216,593	2,586%
Dépôts à vue		745 216,593	745 216,593	2,586%
Sommes à l'encaissement		0,000	0,000	0,000%
Sommes à régler		0,000	0,000	0,000%
TOTAL		5 141 882,634	5 176 362,604	17,960%

3.4. Les revenus des placements monétaires :

Le solde de ce poste s'élève pour la période du 01/01 au 31/03/2013 à 50 531,109 DT et représente le montant des intérêts au titre de la période du 01/01 au 31/03/2013 sur les placements monétaires.

Désignation	Montant au 31/03/2013	Montant au 31/03/2012
Intérêts des bons de trésor	0,000	0,000
Intérêts des billets de trésorerie	34 005,418	41 434,885
Intérêts des certificats de dépôt	16 257,131	0,000
Intérêts des autres placements	0,000	26 048,373
Intérêts des comptes courants	268,560	0,000
TOTAL	50 531,109	67 483,258

3.5. Les créances d'exploitation :

Les créances d'exploitation s'élèvent à 1 005,851 DT au 31/03/2013 et se détaillent comme suit :

Désignation	Montant au 31/03/2013	Montant au 31/03/2012
Retenues à la source sur titres achetés en bourse	1 005,851	2 206,838
Agios créditeurs à recevoir	0,000	1 000,000
TOTAL	1 005,851	3 206,838

3.6. Les opérateurs Créditeurs :

Le solde de ce poste s'élève au 31/03/2013 à 50 034,648 DT et représente le montant de la rémunération du gestionnaire, dépositaire et des distributeurs et se détaille comme suit :

Désignation	Montant au 31/03/2013	Montant au 31/03/2012
Rémunération Distributeurs	12 825,151	17 313,121
Rémunération gestionnaire	21 443,419	20 775,735
Rémunération dépositaire	15 766,078	10 387,874
TOTAL	50 034,648	48 476,730

NB : Les dettes réelles envers les distributeurs et les dépositaires s'élèvent respectivement à 17 869,517 DT et 10 721,711 DT. L'écart par rapport aux chiffres présentés provient d'une erreur de comptabilisation lors des règlements des rémunérations relatives au quatrième trimestre 2012. Cette erreur, sans incidence sur le solde global des opérateurs créditeurs, a été régularisée au cours du mois d'avril 2013.

3.7. Autres Crédeurs Divers :

Le solde de ce poste s'élève au 31/03/2013 à 12 426,864 DT et représente le montant de la redevance du CMF, les honoraires du commissaire aux comptes et les jetons de présence des administrateurs et se détaille comme suit :

Désignation	Montant au 31/03/2013	Montant au 31/03/2012
Redevance CMF	2 433,537	2 279,171
Provision jetons de présence	7 485,053	7 497,558
Honoraires commissaire aux comptes	2 290,881	2 275,440
TCL	217,393	204,346
Impôt à payer	0,000	0,000
Frais dépositaires à payer	0,000	0,000
TOTAL	12 426,864	12 256,515

3.8. Note sur le capital :

Les mouvements sur le capital au cours de la période du 01/01/2013 au 31/03/2013 se détaillent ainsi :

<u>Capital initial au 01/01/2013</u>	
Montant (en nominal)	26 101 500,000
Nombre de titres	261 015
<u>Souscriptions réalisées (en nominal)</u>	
Montant	18 801 000,000
Nombre de titres émis	188 010
<u>Rachats effectués (en nominal)</u>	
Montant	17 369 800,000
Nombre de titres rachetés	173 698
<u>Capital au 31/03/2013</u>	
Montant (en nominal)	27 532 700,000
Sommes non distribuables	10 075,912
Montant du capital au 31/03/2013	27 542 775,912
<u>Nombre de titres</u>	
Nombre d'actionnaires	950

3.9. Les charges de gestion des placements

Le solde de ce poste s'élève au 31/03/2013 à 50 034,647 DT et représente le montant de la rémunération du gestionnaire, dépositaire et des distributeurs et se détaille comme suit :

Désignation	Montant au 31/03/2013	Montant au 31/03/2012
Rémunération Distributeurs	17 869,517	17 313,120
Rémunération gestionnaire	21 443,419	20 775,735
Rémunération dépositaire	10 721,711	10 387,874
TOTAL	50 034,647	48 476,729

3.10. Les autres charges

Le solde de ce poste s'élève au 31/03/2013 à 11 549,053 DT et se détaille comme suit :

Désignation	Montant au 31/03/2013	Montant au 31/03/2012
Rémunération commissaire aux comptes	2 293,200	2 088,541
Redevance CMF	7 147,672	6 925,111
Jetons de présence	1 479,420	1 491,763
Autres impôts	628,761	610,535
TOTAL	11 549,053	11 115,950

4. Autres informations :

4.1- Engagement hors bilan

A la date du 31 Mars 2013, AL HIFADH-SICAV n'a pas d'engagements hors bilan.

4.2- Données par action

Les données par actions et les ratios pertinents au 31/03/2013 se détaillent ainsi :

Désignation	31/03/2013	31/03/2012
Revenus des placements	1,127	1,189
Charges de gestion des placements	- 0,182	- 0,189
REVENUS NET DES PLACEMENTS	0,945	1,000
Autres produits	-	-
Autres charges	- 0,042	- 0,043
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	0,903	0,957
Régularisation du résultat d'exploitation	- 0,008	- 0,032
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE	0,895	0,925
Variation des plus (ou moins) values potentielle sur titres	- 0,096	- 0,090
Plus (ou moins) values réalisées sur cession des titres	0,053	0,016
Frais de négociation	-	-
Plus ou moins values sur titres et frais négociation	- 0,043	- 0,074
RÉSULTAT NET DE LA PERIODE	0,861	0,883
Droits d'Entrée et de sortie	-	-
RÉSULTAT NON DISTRIBUABLE DE LA PERIODE	- 0,043	- 0,074
Régularisation du résultat non distribuable	0,004	- 0,019
SOMMES NON DISTRIBUABLES DE LA PERIODE	- 0,039	- 0,093
Distribution de dividendes	-	-
Valeur Liquidative	104,679	105,106

4.3- Ratios de gestion des placements

Désignation	31/03/2013	31/03/2012
Charges de gestion des placements / Actif Net Moyen	0,1793%	0,0441%
Autres charges / Actif Net Moyen	0,0414%	0,0101%
Résultat distribuable Exercice / Actif Net Moyen	0,8833%	0,2162%

4.4- Rémunération du gestionnaire, du dépositaire et des distributeurs

La gestion de AL HIFADH SICAV est confiée à la Tuniso-Saoudienne d'Intermédiation " TSI", Celle-ci est chargée, des choix des placements et de la gestion administrative et financière de la SICAV. En contrepartie de ses prestations, la TSI perçoit une rémunération TTC de 0,3% l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien.

La STUSID BANK assure les fonctions de dépositaire pour AL HIFADH SICAV, consistant notamment à conserver les titres et les fonds de la SICAV et d'encaisser le montant des souscriptions des actionnaires entrants et le règlement du montant des rachats aux actionnaires sortants. En contrepartie de ses services, La STUSID BANK perçoit une rémunération TTC de 0,15% l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien.

La TSI et la STUSID BANK assurent le rôle de distributeur des actions d'AL HIFADH SICAV. Pour l'ensemble de leurs prestations, les distributeurs perçoivent une rémunération TTC de 0,25% l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien et répartie entre eux selon des critères arrêtés en commun accord.